

Université de Montréal

**Les trois mondes des régimes fiscaux :
L'économie politique du financement des États-providence**

Par : Olivier Jacques

Département de Science Politique
Faculté des Arts et Sciences

Mémoire présenté à la Faculté des Arts et Sciences en vue de l'obtention du grade de M.Sc en
Science politique

Juin 2015

© Olivier Jacques, 2015

Université de Montréal
Faculté des études supérieures et postdoctorales

Ce mémoire intitulé :

Les trois mondes des régimes fiscaux :
L'économie politique du financement des États-providence

Présenté par Olivier Jacques

A été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Denis Saint-Martin
Président du jury

Vincent Arel-Bundock
Membre du jury

Alain Noël
Directeur de recherche

Résumé

Ce mémoire cherche à comprendre un paradoxe : les États-providence les plus généreux, façonnés par des partis sociaux-démocrates, sont financés par des taxes beaucoup plus régressives que les États-providence les moins généreux où les partis de droite, plus souvent au pouvoir, mettent en place une taxation plus progressive. Pour comprendre ce paradoxe, ce mémoire débute en analysant les pressions induites par la mondialisation des capitaux sur la taxation. Ensuite, le mémoire explore les causes institutionnelles des régimes fiscaux en effectuant une revue de la littérature analytique. Ces contraintes institutionnelles et fonctionnelles sur le comportement et les préférences des acteurs politiques permettent de définir trois idéaux-types de régimes fiscaux. Ces idéaux-types cadrent avec la typologie des régimes d'État-providence d'Esping-Andersen. En regroupant des typologies sur les régimes fiscaux et les régimes d'État-providence, ce mémoire souligne que le financement des politiques publiques représente une composante cruciale de l'économie politique de l'État-providence.

Mots clés : État-providence, Régimes fiscaux; Taxation; Théorie des ressources de puissance; Variétés de capitalisme; Idéal-type; Système majoritaire; Système consensuel

Abstract

This thesis is about a paradox: the most generous welfare states, built by social-democratic parties, are financed by more regressive taxes than residual welfare states, which are funded by progressive taxes, despite the fact that they are governed by right parties more often. To understand this paradox, this thesis starts by analysing the pressures that globalisation puts on taxation. Then, the thesis reviews the literature of political science research on taxation to understand the institutional origins of distinct tax regimes. Three ideal types of tax regimes are defined by the study of institutional and functional constraints on political actors' preferences and behaviour. These ideal types fit with Esping-Andersen's typology of welfare states regimes. By regrouping typologies on tax and welfare regimes, this thesis explores the link between revenues and expenses while showing that the funding of public policies is a crucial feature of the political economy of welfare states.

Keywords: Welfare State; Tax Regimes; Taxation; Power Resource Theory; Varieties of Capitalism; Ideal Types; Majoritarian System; Consensual System

À mes parents,

Pour m'avoir transmis leur curiosité intellectuelle et leur indignation face à l'injustice sociale

Remerciements

Tout d'abord, je dois remercier le Fonds de Recherche du Québec Société et Culture et le Conseil de Recherche en Science Humaines du Canada pour les bourses d'excellence que j'ai reçues pour la réalisation de ce mémoire de maîtrise.

Ensuite, je voudrais remercier les députés fédéraux et attachés politiques qui m'ont accordé des entrevues dans le cadre d'un projet de recherche réalisé avec le Programme de Stage Parlementaire. Ces entrevues m'ont certainement fait mieux comprendre les perceptions des politiciens par rapport au sujet délicat que représente le financement de leur programme politique et représentent une composante importante de la réflexion derrière ce mémoire.

Je souhaite remercier les professeurs du Département de Science Politique de l'Université de Montréal qui m'ont offert un encadrement intellectuel hors du commun et m'ont permis de progresser dans ma réflexion, particulièrement ceux qui m'ont enseigné à la maîtrise : Mamoudou Gazibo, Christine Rothmayr, Denis Saint-Martin et Marie-Joëlle Zahar, mais aussi Magdalena Dembinska, Alain Deneault et Augustin Simard pour des cours de baccalauréat marquants.

En revanche, c'est vraiment envers Alain Noël que j'ai ma plus grande dette intellectuelle. Merci pour tout le temps que vous m'avez offert depuis qu'un étudiant qui avait beaucoup trop de questions dans un cours de 2^e année est venu chercher des réponses à votre bureau.

Je dois remercier les participants au Colloque Étudiant du Centre d'Analyse des Politiques Publiques de l'Université Laval pour leurs suggestions sur ma présentation qui évoquait les mêmes problématiques que ce mémoire.

Je tiens à remercier Gabriel Borduas pour avoir relu le manuscrit de ce mémoire, avoir proposé des améliorations substantielles et m'avoir « challengé » intellectuellement, comme seul un philosophe peut le faire.

Je veux aussi remercier mes amis qui ont enduré mes longues tirades sur la taxation même quand ce n'était pas toujours dans des moments appropriés.

Je dois aussi remercier mes parents pour avoir relu mes travaux depuis l'école secondaire et avoir continué à l'Université, même si c'est devenu beaucoup plus long, plus complexe, moins compréhensible et qu'il y a de moins en moins de fautes de français à corriger.

Finalement, je remercie Justine pour m'avoir supporté et encouragé depuis déjà tant d'années. Sans toi je n'aurais jamais été aussi heureux et aussi serein pour poursuivre des études pour encore longtemps.

Table des matières

Résumé	1
Remerciements.....	4
Liste des graphiques.....	7
Liste des tableaux.....	9
Liste des acronymes	10

Chapitre 1: Introduction et problématique

1.1 Introduction.....	11
1.1.1 Définitions	12
1.1.2 Méthode et matériel empirique :.....	16
1.1.3. Structure du mémoire :	19
1.2. Problématique	22
1.2.1. La thèse de l'efficience : les contraintes posées par la mondialisation des capitaux 22	
1.2.2. Les facteurs idéologiques.....	24
1.2.3. La thèse de l'efficience confirmée? La diminution des taux d'imposition.....	25
1.2.4. La thèse de l'efficience contredite : la surprenante constance des régimes fiscaux	28
1.2.5. La théorie des ressources de puissance parvient-elle à expliquer les différences internationales de régimes fiscaux?.....	34
1.3. Questions et objectifs de recherche	40

Chapitre 2: les causes institutionnelles des régimes fiscaux

2.1. Choix des variables retenues.....	42
2.1.2. Les variables rejetées.....	44
2.2. L'importance des contraintes fonctionnelles sur les régimes fiscaux	47
2.2.1. L'argument de Junko Kato : la dépendance de l'État aux taxes régressives.....	47
2.2.2 La recherche de l'efficience en contexte mondialisé	51
2.3. Partis politiques et institutions électorales :.....	55
2.3.1. Expliquer les dépenses publiques : l'effet partisan des systèmes électoraux.....	56
2.3.2. L'effet des systèmes électoraux sur la taxation du capital	58
2.3.3. Trois types de systèmes électoraux.....	60

2.3.4. La crédibilité des engagements.....	64
2.3.5 Récapitulations des arguments l'effet des partis politiques et des institutions électorales.....	67
2.4. Institutions économiques et représentation des groupes d'intérêts.....	68
2.4.1. Économies libérales et coordonnées de marché	68
2.4.3. Les économies libérales de marché renforcent le cycle partisan de politiques fiscales	74
2.4.4. Vérification empirique	76
2.5. Distinguer les régimes consensuels.....	77
2.5.1 Le problème de la dualisation du marché du travail.....	80
2.5.2. Le rôle des ministères des Finances.....	86
2.6. Synthèse des arguments.....	88

Chapitre 3: Les trois mondes des régimes fiscaux

3.1. Revue des typologies des régimes fiscaux.....	92
3.2. Placer les trois mondes des régimes fiscaux.....	94
3.2.1. Méthodes et résultats empiriques.....	94
3.2.2. Trois structures fiscales fondamentalement différentes.....	103
3.2.3. Taxer le capital ou le travail.....	105
3.2.4 Trois régimes de progressivité.....	106
3.3. La logique des trois régimes	108
3.3.1. Le régime libéral.....	108
3.3.2. Le régime social démocrate :.....	115
3.3.3. Le régime corporatiste conservateur.....	120

Conclusion

4.1. Les limites de l'étude et pistes de recherches futures	130
Bibliographie	133
Annexe.....	146

Liste des graphiques

Chapitre 1

Graphique 1.1: Évolution du taux d'impôt corporatif 1981-2014	26
Graphique 1.2: Évolution des taux d'imposition marginaux des revenus 1975-2013	27
Graphique 1.3: Évolution du taux de prélèvement obligatoire	31
Graphique 1.4a et b: Structure fiscale des pays de l'OCDE	33
Graphique 1.5 : Les gouvernements de gauche taxent davantage	34
Graphique 1.6 : La relation entre les gouvernements de gauche et le taux d'imposition marginal maximal	35
Graphique 1.7 : La relation entre les gouvernements de gauche et la taxation du décile le plus riche	36
Graphique 1.8 : La relation entre les gouvernements de gauche et la progressivité de la taxation	37
Graphique 1.9 : La gauche augmente les taxes à la consommation.	38
Graphique 1.10 : Les régimes fiscaux progressifs financent des États-providence moins généreux	39

Chapitre 2

Graphique 2.1 : Dépenses sociales et taxes à la consommation	49
Graphique 2.2 : Le total des taxes dépend des taxes à la consommation	50
Graphique 2.3 : Les systèmes majoritaires ont une taxation plus progressive	57
Graphique 2.4 : Le régime fiscal des économies coordonnées	73
Graphique 2.5 : Le régime fiscal des économies libérales	76
Graphique 2.6 : Les États corporatistes taxent le travail	76
Graphique 2.7 : Deux types de régimes fiscaux	78
Graphique 2.8: Deux types de régimes consensuels	79
Graphique 2.9 : Des syndicats moins représentatifs augmentent les cotisations sociales	84
Graphique 2.10 : Des syndicats moins représentatifs diminuent la progressivité au bas de l'échelle	85
Graphique 2.11 : Les trois mondes des régimes fiscaux	89

Chapitre 3

Graphique 3.1 : Analyse hiérarchique des régimes fiscaux	96
Graphique 3.2 : Pourcentage de la redistribution par la fiscalité	110

Graphique 3.3: Progressivité de la taxation et taux de prélèvements obligatoires	111
Graphique 3.4: Le Robin des bois libéral	112
Graphique 3.5: Cibler implique une taxation plus faible	113
Graphique 3.6 : L'universalisme impose les prestations sociales	119
Graphique 3.7: Le lien étroit entre le corporatisme et les cotisations sociales	122

Liste des tableaux

Chapitre 1

Tableau 1.1 : Structure fiscale des États de l'OCDE	30
---	----

Chapitre 3

Tableau 3.1 : Les régimes fiscaux en 1965	91
Tableau 3.2 : Les composantes des trois régimes	99
Tableau 3.3 : Les trois mondes des régimes fiscaux	100
Tableau 3.4 : Mesures alternatives des régimes fiscaux	101

Liste des acronymes

CME : Économie Coordinée de Marché

KMC : *K-Means Clustering*

LME : Économie Libérale de Marché

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économique

PIB : Produit Intérieur Brut.

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

Chapitre 1

Introduction et problématique : la taxation régressive et les partis progressistes

1.1 Introduction

Ce mémoire vise à expliquer un paradoxe. Les États-providence les plus généreux, façonnés par des partis sociaux-démocrates, ont une structure fiscale assez régressive. Au contraire, les États-providence libéraux, plus résiduels dans leur protection sociale, où l'influence des partis de gauche demeure minime, ont généralement une structure fiscale beaucoup plus progressive. En effet, la taxation est plus progressive aux États-Unis et au Canada, États libéraux types, qu'au Danemark et en Suède, idéaux-types d'une social-démocratie façonnée par les partis de gauche. Pourquoi la présence de partis de gauche au pouvoir ne tend-t-elle pas à accroître la progressivité de la taxation, alors qu'on s'attendrait à ce que ce soit un de leurs objectifs?

Un premier élément de réponse repose sur le fait que, pour redistribuer les richesses, la progressivité de la taxation importe beaucoup moins que la taille des revenus de l'État. En effet, les pays qui redistribuent le plus et affichent un faible niveau d'inégalités de revenus n'y parviennent pas grâce à une taxation progressive qui prend aux riches pour donner aux pauvres, mais plutôt par de généreuses dépenses sociales. Dans ce cas, le rôle de la taxation est plutôt de générer les revenus nécessaires à la mise en place de prestations publiques généreuses. Ainsi, il a été établi que la redistribution passe d'abord par les dépenses sociales plutôt que par la taxation (Doerrenberg et Peichl 2014; Joumard et al. 2012; Kenworthy 2011; Lindert 2004; Mahler et Jesuit 2006). Par contre, ce n'est pas parce que les États les plus

redistributifs affichent une taxation régressive et ont été façonnés par les partis progressistes, que la gauche cherche volontairement à mettre en place des taxes régressives. En effet, les partis politiques progressistes ont généralement une préférence pour la progressivité (Ganghof 2006a; Jacques 2014). Il existe donc des raisons plus complexes pour expliquer ce paradoxe.

Dans *Taxation and Democracy* (1993) Sven Steinmo fut un des premiers politologues à tenter de comprendre pourquoi les États-Unis maintiennent une structure fiscale beaucoup plus progressive que celle de la Suède. Steinmo avance que des contraintes institutionnelles et fonctionnelles sur les préférences des acteurs politiques entraînent la mise en place de régimes fiscaux distincts. Des variables telles que les contraintes induites par la mondialisation, le mode de scrutin et le système de relations de travail façonnent la mise en place de trois régimes fiscaux distincts. Ce mémoire vise à bâtir sur la contribution de Steinmo en y incorporant les avancées récentes des chercheurs qui s'intéressent à l'économie politique comparée de la taxation, en vue de développer une typologie originale décrivant trois régimes fiscaux distincts. Ceux-ci correspondent aux régimes d'État-providence d'Esping-Andersen *Three Worlds of Welfare Capitalism* (1990), alors que le mode de financement de l'État représente une partie cruciale d'un régime et s'insère dans une logique résiduelle, universaliste ou d'assurance social.

1.1.1 Définitions¹

Tout d'abord, il importe de définir les concepts fiscaux. Ceux-ci sont volontairement simplifiés pour faciliter la lecture pour des néophytes en fiscalité. Premièrement, notons qu'un régime fiscal réfère à une combinaison de taxes et d'impôts que les décideurs politiques ajustent en fonction de leurs objectifs et de contraintes endogènes ou exogènes (Campbell

¹ Les définitions sont disponibles au début de l'annexe afin de faciliter la lecture.

2005, 392). Le mot taxation réfère à son sens anglo-saxon qui englobe les taxes et les impôts. Par contre, lorsque le mot impôt est utilisé, on réfère à l'impôt sur le revenu.

Les prélèvements obligatoires renvoient à « *l'ensemble des versements effectués sans contrepartie par les agents économiques au profit des administrations publiques.* » (OCDE 2012, 352) Le concept de « *sans contrepartie* »² exclut les tarifs des prélèvements obligatoires puisqu'un tarif représente un paiement additionnel en échange de la prestation d'un service public. Les revenus gouvernementaux non fiscaux sont aussi exclus des prélèvements obligatoires³. Finalement, le taux de prélèvements obligatoires réfère à la part de la fiscalité dans le Produit Intérieur Brut (PIB) (Godbout et St-Cerny 2014).

On peut diviser la taxation en deux grands groupes : la taxation du travail et celle du capital. La taxation du capital inclut l'impôt sur le profit des corporations ainsi que les différentes taxes sur les gains en capitaux et les dividendes. La taxation du travail réfère à l'impôt sur le revenu des particuliers, les taxes à la consommation et les cotisations de sécurité sociale. Les taxes à la consommation incorporent les taxes d'accise, comme les taxes sur l'essence, l'alcool ou les cigarettes, les taxes de vente et englobent aussi les taxes sur la valeur ajoutée (TVA) qui sont une forme plus récente de taxes de vente (Mahler 2015). La taxation indirecte est synonyme de taxes à la consommation dans ce mémoire. Les cotisations de sécurité sociale diffèrent de l'impôt sur le revenu parce qu'elles s'ajoutent directement au coût du travail, sont déduites du salaire brut d'un employé et sont liées à des dépenses de sécurité

² L'OCDE (2012, 56) considère que les cotisations de sécurité sociales font partie des taux de prélèvements obligatoires. Elles sont aussi sans contrepartie « *en ce sens que les prestations fournies par les administrations aux contribuables ne sont pas normalement proportionnelles à leurs paiements.* »

³ Les revenus gouvernementaux non fiscaux (*nontax revenues*) réfèrent aux redevances de ressources naturelles, aux profits des entreprises d'État, à l'emprunt, aux transferts inter-gouvernementaux et à l'aide internationale. Bien que les « *nontax revenues* » représentent une part importante des revenus des États (27% à l'échelle internationale), ceux-ci impliquent une logique totalement différente et représentent une plus faible part du total dans les démocraties occidentales (Morrisson 2015). Ils sont donc exclus de l'analyse. Par ailleurs, une analyse de l'effet des déterminants institutionnels et politiques de la tarification des services publics s'avère certainement une avenue de recherche pertinente, mais elle dépasse largement le cadre de ce mémoire.

sociale. Elles impliquent aussi une logique différente : « *They usually flow into a social insurance fund linked to a social insurance system where disability benefits, unemployment benefits and pensions are paid in accordance with years of work and salary upon request of benefits.* » (O'Reilly 2014, 9) Notre définition des cotisations de sécurité sociale (ou simplement « cotisations sociales ») inclut tant celles payées par les employeurs que par les employés, ainsi que les taxes sur la masse salariale (*payroll taxes*). Finalement, le concept de taxation effective du capital et du travail est parfois utilisé pour avoir une idée du taux effectivement payé par une corporation ou un individu.

La redistribution et la progressivité de la taxation sont deux concepts indépendants. La progressivité de la taxation implique que les contribuables plus riches sont taxés à un taux plus élevé que les citoyens disposant d'un plus faible revenu. Un système est régressif quand les moins aisés sont taxés à un taux plus élevé que les plus riches. Il est proportionnel lorsque tous les contribuables paient le même taux. La redistribution peut se calculer à trois moments : après l'effet des taxes, des transferts et des services publics.⁴ Si la redistribution n'était calculée qu'après l'effet des taxes, une taxation plus progressive impliquerait une redistribution plus importante qu'une taxation régressive ou proportionnelle puisqu'elle prend davantage aux riches qu'aux pauvres. Toutefois, puisque la redistribution se calcule généralement après l'effet des taxes et des transferts, une taxation progressive n'implique pas nécessairement plus de redistribution qu'une taxation régressive si les transferts sont plus faibles dans le régime progressif.

La taxation du capital est généralement plus progressive que la taxation du travail, car la taxation du travail comprend l'impôt sur le revenu, les cotisations de sécurité sociale et les

⁴ Généralement, les analyses se concentrent sur la redistribution après taxes et transferts car il est difficile de chiffrer la valeur des services publics, même si certaines organisations comme l'OCDE le font.

taxes à la consommation. Les taxes à la consommation sont régressives parce que leur taux fixe amène les ménages à faibles revenus à y consacrer une plus grande part de leurs revenus. Les cotisations de sécurité sociale sont généralement régressives, car elles n'offrent habituellement pas d'exemptions pour les plus bas salaires, alors qu'elles maintiennent des mécanismes de plafonnement des contributions, réduisant les charges fiscales des plus hauts salariés (Ganghof, 2006a, 44).⁵ D'autre part, l'impôt sur le revenu est habituellement progressif, mais cela dépend du nombre de paliers et des seuils à partir desquels ils sont fixés. Par exemple, un impôt sur le revenu peut être proportionnel si tous paient le même taux (avec une « *flat tax* » de 20% par exemple), mais peut aussi être très progressif s'il existe plusieurs paliers d'imposition permettant aux plus faibles revenus d'être imposés à des taux marginaux beaucoup moins élevés que les plus hauts revenus.

Puisque tant les impôts corporatifs que les taxes sur les gains en capital et les dividendes sont supportés par les individus les plus riches d'une société, la taxation du capital est généralement progressive (Vermaeten et al. 1994). La taxation du capital incorpore aussi les taxes sur la propriété. Celles-ci sont considérées comme progressives dans ce mémoire, mais les taxes sur la propriété incluent tant les taxes foncières⁶ régressives, que l'imposition hautement progressive des héritages (Piketty 2013). Toutefois, puisque les taxes sur la propriété représentent une faible part du total des revenus des États de l'OCDE, les questionnements sur leur progressivité importent peu. En fait, ces postulats sur la progressivité de différentes taxes, particulièrement du capital, peuvent être contestés, mais nous les

⁵ Quoiqu'il existe certains États comme la Suisse ou l'Autriche où les cotisations sociales sont progressives (Kemmerling 2009, 22)

⁶ Les taxes foncières sont régressives car directement transférées dans les loyers et parce qu'elles s'appliquent à la valeur de la maison, non pas au revenu, de sorte qu'une personne sans revenu peut payer de hautes taxes foncières si elle habite une maison à haute valeur. Elles sont donc plus progressives si on évalue la richesse individuelle en ajoutant au revenu les actifs personnels, mais la plupart des analyses d'indices Gini ne considèrent que les revenus.

considérons comme des axiomes en vue de simplifier l'analyse. L'objectif n'est pas de débattre de l'incidence fiscale de différents types de taxes, mais d'adopter ce qui semble relativement consensuel dans la littérature sur la fiscalité.

En effet, cette analyse des régimes fiscaux cherche à mieux comprendre les mécanismes politiques qui différencient les systèmes de redistribution. Elle met de côté une analyse plus proche de la science économique qui évaluerait empiriquement les effets de différents types de taxes sur l'activité économique. Ce mémoire se pose dans une variante plus politique de la sociologie fiscale qui se concentre sur l'effet des institutions politiques et économiques pour expliquer la mise en place de régimes fiscaux. Ainsi, nous nous inscrivons dans le sous-champ de l'économie politique comparée des États-providence.

1.1.2 Méthode et matériel empirique :

Ce mémoire se base principalement sur des sources secondaires, soit des ouvrages scientifiques. Puisque nous n'effectuons pas d'étude de cas, les sources premières utilisées sont les données de l'OCDE, surtout leur base de données sur la taxation. Ces données permettent d'effectuer des régressions linéaires simples qui servent avant tout à illustrer le propos avec des graphiques bivariés et à montrer une tendance empirique allant dans le sens de l'analyse théorique. Il faut donc admettre que l'analyse quantitative de ce mémoire demeure peu robuste d'un point de vue statistique.

Ce mémoire utilise une autre source première : une vingtaine d'entrevues avec des politiciens et conseillers politiques reliées au Nouveau Parti Démocratique et au Parti Libéral du Canada, réalisées par l'auteur dans le cadre du Programme de Stage Parlementaire à la Chambre des Communes du Canada. Ce travail de recherche, intitulé : *Financer l'État, le défi des partis politiques progressistes* (Jacques 2014) sert de source première pour interpréter le

comportement et les perceptions des partis politiques progressistes dans le cadre du gouvernement fédéral canadien. La disponibilité de ce matériel empirique explique en partie pourquoi le cas canadien sert souvent d'exemple.

Ce mémoire se base sur une méthode fondamentalement idéale-typique. Elle vise à présenter trois idéaux-types de régimes fiscaux, dans l'objectif de développer une théorie typologique. La méthode idéale-typique renvoie aux travaux classiques de Max Weber. Elle vise à accentuer certains traits sociaux afin d'obtenir un tableau de pensée homogène (Weber 1904, 2). L'objectif est de créer un outil comparatif fictionnel que l'on utilise *comme si* il reflétait la réalité pour dévoiler certains phénomènes qui autrement seraient invisibles, puisque le monde social est trop complexe pour qu'on puisse le saisir entièrement (McFalls, Simard et Thériault 2007, 5). « *In the weberian sense, ideal types are types with characteristics that are, by and large, shared by most members of a common group.* » (Aspalter 2013, 294) L'idéal type est utilisé comme outil heuristique en vue d'observer comment il se compare avec la réalité (Bruun 2012, 208). Ainsi, il est normal que quelques cas analysés ne cadrent pas dans l'idéal-type et soient des hybrides (Aspalter 2013). C'est ce qui se produit dans cette recherche alors qu'il demeure impossible de prétendre que tous les pays occidentaux s'insèrent parfaitement dans les trois types de régimes fiscaux développés.

Van Kersbergen et Vis (2014) soulignent qu'il importe de ne pas confondre typologie et idéal-type. À leur avis, la typologie est empirique alors que l'idéal type est d'abord théorique. L'objectif de la typologie est de réduire la complexité en cataloguant certains cas comme étant représentatifs d'un type. Il s'agit d'un outil de classification. Pour qu'une typologie soit bonne, il importe que toutes les dimensions théoriquement pertinentes soient

comprises dans le type, et qu'on puisse assigner tous les cas possibles dans un seul des types (Van Kersbergen et Vis 2014, 59). Elle est donc mutuellement exclusive et exhaustive.

Cette exigence n'est pas satisfaite par la typologie d'Esping-Andersen (1990) sur lequel ce mémoire est basé. Pourtant, cet ouvrage classique représente un principe organisateur de la recherche sur l'État-providence (Abrahamsson 1999) et les trois régimes qu'il définit sont encore pertinents aujourd'hui (Van Kersbergen et Vis 2014, 73). Le premier est l'État-providence social-démocrate, caractérisé par l'universalisme de ses prestations sociales, l'égalitarisme et une importante dé-marchandisation⁷ de la vie sociale. La Suède représente l'idéal-type des régimes sociaux-démocrates, présents en Scandinavie. De son côté, le régime libéral, existant dans les pays anglo-saxons et dont l'idéal-type est les États-Unis, se définit par sa faible protection sociale souvent ciblée vers les plus pauvres, par sa diminution minimale des inégalités et par l'importance accordée au marché. Finalement, le régime corporatiste-conservateur, situé en Europe du Nord-ouest et exemplifié par l'Allemagne, se caractérise par la préservation des statuts sociaux associés au marché du travail, la logique assurantielle des transferts et l'importance de la famille comme prestataire de services.

La typologie d'Esping-Andersen (1990) n'est pas mutuellement exclusive, parce que tous les cas sont hybrides et certains semblent placés arbitrairement. Certains pays, comme le Danemark, sont considérés comme « sociaux-démocrates », alors qu'ils affichent presque autant de caractéristiques associées au « libéralisme » que des États-providence libéraux (Van Kersbergen et Vis 2015). En fait, Esping-Andersen (1999, 86) ne fait pas la distinction entre typologies et idéaux-types. Par contre, Van Kersbergen et Vis (2014) sont trop exigeants

⁷ La dé-marchandisation représente en quelque sorte l'objectif de l'État-providence, soit protéger les citoyens des risques du marché grâce à des politiques sociales généreuses et des politiques du marché du travail adéquates (Esping-Andersen 1990).

puisqu'il est extrêmement rare qu'une typologie permette de classer tous les cas dans un seul type et que les types soient mutuellement exclusifs (George et Bennett 2005, 238). Ainsi, ce mémoire adopte la définition de George et Bennett d'une théorie typologique :

a theory that specifies independent variables, delineates them into the categories for which the researcher will measure the cases and their outcomes, and provide not only hypotheses on how these variables operates individually, but also contingent generalizations on how and under what conditions they behave in specified conjunction or configurations to produce effects on specified dependent variables (George et Bennett, 2005, 235).

Un type découle donc d'une configuration spécifique et de l'interaction entre les variables retenues. Il s'agit de minimiser la variation à l'intérieur des types et de maximiser celles entre les types (George et Bennett 2005). Des analyses statistiques de classification (*cluster analysis*) visant exactement à reproduire cette idée sont conduites au chapitre 3.

D'autre part, notons qu'un idéal-type ne doit pas nécessairement être créé à l'aide d'études de cas (Aspalter 2013). Ce mémoire utilise donc des comparaisons internationales pour bâtir ses idéaux-types et délaisse les études de cas. Finalement, cette théorie typologique vise la parcimonie par rapport au nombre de variables retenues, ce qui explique l'élimination d'un grand nombre de variables explicatives au début du chapitre 2.

1.1.3. Structure du mémoire :

Toute analyse de politiques publiques doit tenir compte des pressions fonctionnelles qui contraignent les choix de politiques publiques et les préférences des acteurs (Van Kersbergen et Vis 2014, 27-30). Dans le cas des régimes fiscaux, la mondialisation des capitaux et la compétition fiscale qu'elle implique agissent comme des contraintes fonctionnelles. Elles sont abordées dans le premier chapitre et permettent de poser la problématique. Malgré ces contraintes et la diffusion d'un modèle fiscal néolibéral, le premier

chapitre montre que l'on n'a pas assisté à une convergence des régimes fiscaux. Par contre, cette situation ne relève pas d'une théorie partisane classique qui stipulerait que les différences de régimes fiscaux s'expliquent par la présence plus ou moins forte de partis politiques de gauche au gouvernement. Le chapitre se termine en posant la question de recherche.

Le chapitre deux présente une revue de littérature analytique visant à décortiquer différentes explications de la mise en place et du maintien de différents régimes fiscaux. Contrairement à d'autres revues de littératures qui explorent l'ensemble des facteurs explicatifs potentiels (Martin et Prasad 2014), nous mettons l'accent sur les théories découlant de l'approche néo-institutionnaliste historique qui constituent, avec l'approche néo-institutionnaliste de choix rationnel, l'approche dominante dans la littérature sur les États-providence.⁸ Ainsi, les théories centrées sur des variables telles que les institutions politiques, électorales et de représentation d'intérêts économiques seront privilégiées, tout comme celles qui soulignent l'importance des contraintes fonctionnelles décrites au chapitre 1.

Une compréhension en profondeur de l'économie politique des États-providence passe non seulement par une maîtrise de leurs différentes politiques sociales, mais aussi de la manière dont elles sont financées. Or, trop peu d'auteurs effectuent ce pont entre revenus et dépenses. L'originalité du mémoire est de démontrer que la combinaison des variables institutionnelles retenues mène à trois idéaux-types de régimes fiscaux. C'est ce qu'effectue le

⁸ Le néo-institutionnalisme définit les institutions ainsi : « Globalement, comme les procédures, protocoles, normes et conventions officiels et officieux inhérents à la structure organisationnelle de la communauté politique ou de l'économie politique. » En quoi consiste le néo-institutionnalisme? « En premier lieu, ces théoriciens ont tendance à conceptualiser la relation entre les institutions et le comportement individuel en des termes assez généraux. En deuxième lieu, ils soulignent les asymétries du pouvoir associées au fonctionnement et au développement des institutions. Ensuite, ils ont tendance à former une conception du développement institutionnel qui privilégie les trajectoires, les situations critiques et les conséquences imprévues. Enfin, ils ont le souci de combiner des explications de la contribution des institutions à la détermination de situations politiques et une estimation de la contribution d'autres types de facteurs, tels que les idées, à ces mêmes processus. (...) Une question cruciale pour toute analyse institutionnelle est la suivante: comment les institutions affectent-elles le comportement des individus? » (Hall et Taylor 1997, 471-472)

chapitre 3 en liant ces idéaux-types à la typologie des États-providence décrite dans l'ouvrage classique d'Esping-Andersen *Three Worlds of Welfare Capitalism* (1990). La typologie d'Esping-Andersen peut aisément être appliquée à des types politiques publiques particuliers (Rice 2013) et il sera démontré que les idéaux types de régimes fiscaux permettent de mieux comprendre la logique des régimes d'État-providence. En fait, le régime fiscal est une partie intégrante d'un régime d'État-providence.

Ainsi, les États-providence libéraux ont une taxation assez progressive parce qu'ils limitent les taxes à la consommation et les cotisations de sécurité sociale. Ce régime fiscal prend aux riches avec une taxation relativement progressive pour donner aux pauvres, avec des transferts sociaux souvent ciblés en fonction des moyens des bénéficiaires. Les régimes corporatistes-conservateurs sont caractérisés par la forte utilisation de cotisations de sécurité sociale pour financer des prestations publiques qui fonctionnent dans une logique assurantielle. Ce mécanisme de financement accentue la dualisation entre les travailleurs qui cotisent et bénéficient et les autres, qui n'ont pas accès à ces prestations. Finalement, les États-providence scandinaves sociaux-démocrates financent leurs programmes typiquement universalistes avec une taxation proportionnelle qui représente le corollaire d'une orientation universaliste où tous contribuent et bénéficient.

Les chapitres 2 et 3 analysent les mêmes pays qu'Esping-Andersen (1990),⁹ ce qui implique l'exclusion des États qui n'étaient pas des démocraties capitalistes sur toute la période d'après-guerre, soit les pays d'Europe de l'Est et du Sud (sauf l'Italie), même s'ils sont parfois inclus dans des analyses quantitatives pour augmenter le nombre de cas.

⁹ Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, États-Unis, Finlande, France, Grande-Bretagne, Italie, Irlande, Japon, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pays-Bas, Suisse, Suède. Mentionnons d'ailleurs que les États-Unis sont peut-être le seul État étudié en détail par de multiples études sur la politique de la taxation, ce qui nous entraîne à délaissier une analyse détaillée de ce cas. Le cas libéral type dans ce mémoire est donc le Canada et non les États-Unis.

1.2. Problématique

1.2.1. La thèse de l'efficience : les contraintes posées par la mondialisation des capitaux

La perspective néo-institutionnaliste adoptée implique que les institutions domestiques sont cruciales dans l'analyse pour saisir les différences entre les régimes fiscaux. Par contre, ces institutions doivent être analysées en rapport avec un contexte économique, idéologique et politique plus large qui les façonne nécessairement (Van Kersbergen et Vis 2014). Malgré les divergences actuelles de régimes fiscaux, les systèmes fiscaux occidentaux ont tous évolué dans les mêmes directions à différentes périodes, en fonction de la diffusion de plusieurs facteurs idéologiques, politiques, économiques et technologiques (Steinmo 1993). Cette étude débute ainsi avec une description du contexte contemporain dans lequel évoluent les régimes fiscaux occidentaux.

Au début des années 90, un courant de pensée dominait les analyses sur la mondialisation: la mobilité des capitaux et la compétition qu'elle induit allaient entraîner une convergence des États-providence développés. La libéralisation des échanges, la levée des contrôles de capitaux, ainsi que le développement des moyens de communications et de transport diminueraient les coûts de transaction pour le déplacement international des capitaux, des biens et des services (Genschel et Schwarz 2011). Puisque les menaces de délocalisation ou de déplacement d'actifs des détenteurs de capitaux deviendraient plus crédibles, la compétition internationale pour obtenir ces capitaux s'accroîtrait. Ceci renforcerait la dépendance structurelle de l'État sur le capital voulant que le capitalisme force tous les gouvernements à respecter et protéger les intérêts des détenteurs des moyens de production de la richesse collective (Pzeworski et Wallerstein 1988, 1).

Le modèle de base de la compétition fiscale est attribué à Zodrow et Mieszkowski (1986). Ce modèle implique les pays sont en compétition pour attirer la même source de capital mobile. La réduction des charges fiscales représente la stratégie par excellence pour les attirer. Il se crée donc une course vers le bas et, une fois l'équilibre atteint, chacun des États maintient une assiette fiscale plus petite qu'il ne l'aurait souhaité. De par la taille de leur marché, seuls les plus gros pays peuvent se soustraire à cette compétition fiscale, alors que les plus petits pays seraient davantage incités à réduire leurs charges fiscales (Ganghof 2006a).¹⁰ Certains avancent que la même logique de compétition internationale affecte les plus hauts salariés, qui eux aussi chercheraient à se déplacer vers les régimes fiscaux les plus favorables (Egger et Radulescu 2009). Cette compétition fiscale limiterait la capacité des États-providence à générer des revenus suffisants, puisque les politiques sociales généreuses et les taxes nécessaires pour les soutenir nuiraient à leur compétitivité (Rodrik 1997). Van Kersbergen et Vis (2014) appellent cette hypothèse centrée sur la compétition fiscale la thèse de l'efficience.

La thèse de l'efficience implique non seulement une réduction des charges fiscales, mais aussi une diminution de la progressivité de la fiscalité. Puisque les taxes sur le travail sont beaucoup moins sujettes à la compétition internationale que l'imposition plus progressive du capital et des très hauts salaires, les États cherchant à maintenir les revenus nécessaires à soutenir des dépenses sociales élevées doivent se tourner vers les taxes sur le travail, plus régressives (Ganghof 2008, 83; Kato 2003, 39). Hollenbach et Ganghof (2010) démontrent que tous les pays ont diminué le nombre de paliers de leur imposition du revenu, ce qui

¹⁰ Les plus petits États bénéficient proportionnellement plus d'une diminution de leur imposition corporative que les gros États, car l'attrait et la rétention d'un investissement comptent pour une plus large part de leur PIB. Les plus gros marchés diminuent la crédibilité des menaces de délocalisations, de sorte qu'un État plus grand a moins d'incitatifs à réduire ses charges fiscales sur les corporations (Ganghof 2006; Genschel et Schwartz 2011)

diminue la progressivité du système fiscal. Une analyse des données fiscales de Prasad et Deng (2009) montre que les douze pays qu'elles analysent ont tous augmenté la régressivité de leur taxation depuis les années 80, sauf les Pays-Bas. Depuis les années 70, les pays européens taxent moins le capital que le travail, même si la taxation du travail a toujours représenté la forte majorité de l'assiette fiscale des pays de l'OCDE (Ganghof 2006a, 44; Eurostat 2014).

1.2.2. Les facteurs idéologiques

La transition d'un capitalisme plus territorial à une économie transnationale représente certainement un facteur de changement majeur des régimes fiscaux, mais des changements d'idées de politiques publiques sur ce que constitue une « bonne » politique fiscale sont aussi cruciaux. Dans les années 1930, la majorité des économistes favorisait la progressivité de l'imposition, une taxation plus lourde sur les gains en capitaux que sur les revenus de travail et voyait la fiscalité comme un outil de développement économique et de redistribution (Steinmo 2003, 211). Ceci se reflétait dans le modèle de politique fiscale dominant dans les pays occidentaux des années 1930 aux années 1970. À cette époque, les compagnies et les individus les plus riches étaient forcés de payer de hauts taux marginaux, mais bénéficiaient en même temps de généreuses déductions fiscales pour favoriser l'investissement là où l'État le jugeait productif (Ganghof 2006a, 31).

Dans les années 1980, les décideurs publics considérèrent que ces dépenses fiscales étaient trop importantes, qu'elles compliquaient singulièrement les régimes fiscaux et n'atteignaient pas les objectifs d'équité visés. Les experts en politiques fiscales abandonnèrent progressivement l'idée que la taxation doit servir des objectifs redistributifs ou diriger l'investissement privé, pour plutôt privilégier la neutralité du régime fiscal (Prasad 2006; Steinmo 2003). Un régime fiscal neutre implique que tous les secteurs industriels soient taxés

à des taux semblables. Ceci nécessite une diminution des crédits d'impôt pour « *niveler le terrain de jeu* » (Swank 1998). Aujourd'hui, tant à cause d'un changement idéologique qu'à cause des contraintes induites par la mondialisation, la grande majorité de ces experts proposent de plus bas taux, moins de paliers d'imposition, moins de dépenses fiscales, une imposition plus faible du capital que des revenus de travail et favorise des taxes plus régressives comme les taxes sur la valeur ajoutée (Radaelli 2004, 94; Steinmo 2003). Le régime de haut taux d'imposition contrebalancé par des déductions fiscales ne fonctionne plus dans un contexte de compétition internationale. « *Tax incentives tend to have lock in effects. The emerging mobile corporation does not want to be locked in.* » (Steinmo 1993, 167)

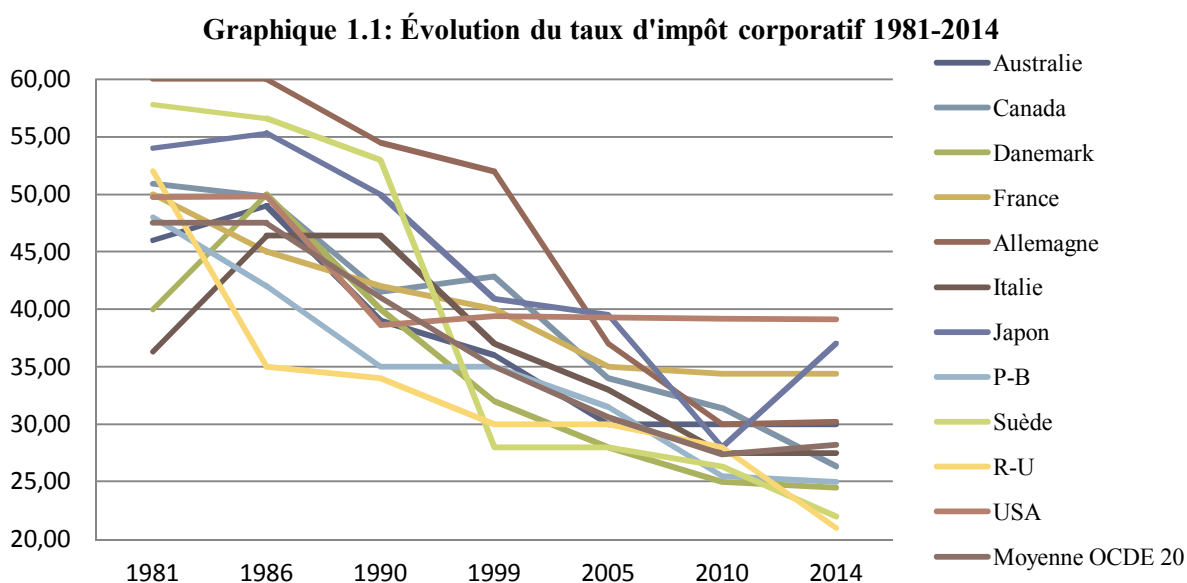
On peut affirmer qu'il y a eu une transition vers une taxation plus neutre du capital, moins redistributive et plus efficace, une diffusion des idées et une convergence vers un modèle fiscal que l'on pourrait qualifier de néolibéral (Leroy 2010; Steinmo 2003). Ce changement de modèle fiscal est certainement lié à la transition du paradigme keynésien au paradigme monétariste ou d'un changement plus global des relations États-société où l'État laisse la place aux intérêts privés (Blyth 2002).¹¹

1.2.3. La thèse de l'efficacité confirmée? La diminution des taux d'imposition.

La réforme fiscale américaine de 1986 symbolise ce nouvel idéal en matière de taxation produit tant par la compétition internationale que par la diffusion d'un nouveau modèle de politiques publiques. Elle aurait créé une onde de choc à travers la planète aussi bien parce qu'elle représente une première réforme fiscale néolibérale majeure que parce qu'elle impose des impératifs compétitifs pour l'ensemble du monde occidental (Swank 2006).

¹¹ Certains avancent que la mondialisation a fourni une sorte d'excuse, un narratif politique commode, pour mettre en place des idées que des économistes et fiscalistes défendaient depuis longtemps (Radaelli 2004, Steinmo 2003). Il faudrait donc distinguer les changements fiscaux produits par les contraintes induites par la compétition internationale de ceux mis en place en vue de diminuer le rôle de l'État en rétrécissant ses revenus (Campbell 2005).

Cette réforme impliquait une diminution du taux fédéral d'imposition corporative de 43% à 34%, des coupes significatives dans les crédits d'impôt à l'investissement, et une baisse du taux marginal d'imposition de 50% à 28% qui était passé de 15 à 2 paliers différents. Puisque les États-Unis étaient, dans les années 1980-1990, non seulement une source indispensable d'investissements directs étrangers, mais aussi le partenaire commercial principal d'une bonne partie des économies occidentales, on pouvait s'attendre à ce que cette réforme déclenche un nivellement par le bas des autres régimes fiscaux (Swank 2006, 885). De fait, le graphique 1.1 montre que les taux d'imposition corporatifs ont grandement diminué depuis 1986, la moyenne passant de 47 à 28%, alors que tous les États occidentaux (sauf le Portugal) les ont coupés.¹²

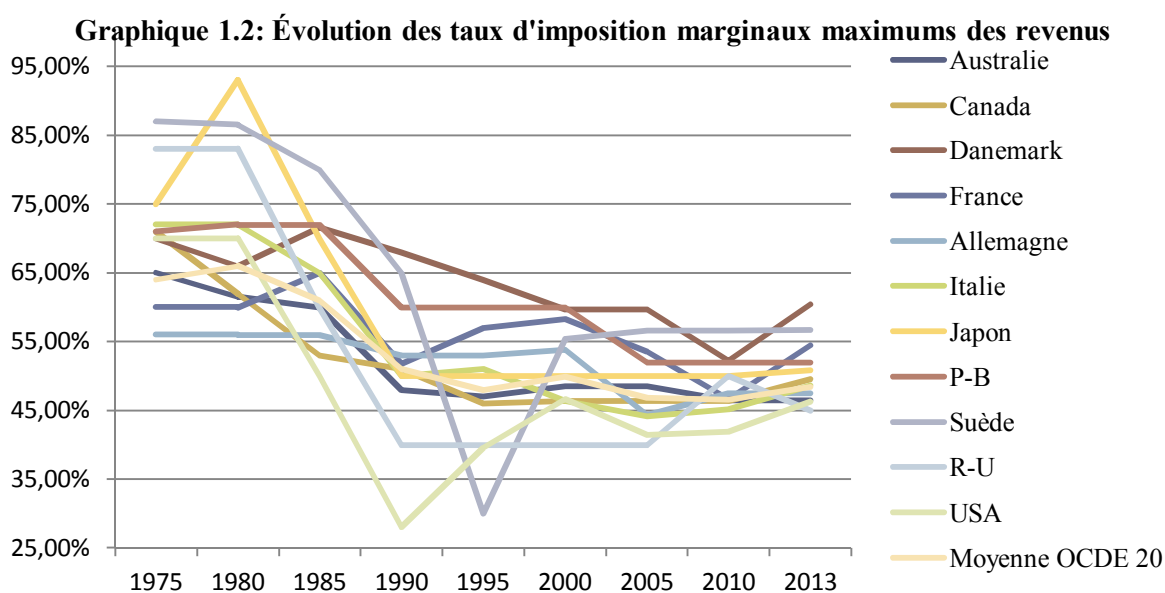


Source : OCDE. 2015. Tax Database. Tableau II.1 et Tableau Historique II.1

L'imposition corporative exerce une fonction de sauvegarde sur le taux d'imposition des individus. Sans imposition corporative, la forme légale de la corporation deviendrait un abri fiscal majeur pour éviter de payer l'impôt sur le revenu. La baisse marquée de

¹² Les graphiques 1.1 à 1.3 sont présentés en tableau complet dans l'annexe

l'imposition corporative aurait donc un impact sur l'imposition des individus (Ganghof 2006a, 38). Alors que l'imposition corporative et du capital diminuent, les plus hauts salariés ont davantage d'incitatifs à s'incorporer ou à transformer une partie de leur rémunération en revenu de capital à travers des options d'achat d'actions. Pour éviter cet effet, l'imposition corporative devrait idéalement demeurer au même niveau que l'imposition des individus. Ainsi, malgré que les taux d'imposition sur le revenu soient beaucoup moins sujets à la compétition internationale que l'imposition des corporations,¹³ la diminution du deuxième effectue une pression à la baisse sur le premier (Ganghof 2008). Le graphique 1.2 montre qu'on a assisté à une forte diminution des taux d'imposition sur le revenu depuis les années 1970, provoquée par la combinaison des pressions effectuées par la baisse de l'imposition corporative et par la diffusion d'un modèle fiscal privilégiant des taux maximums plus bas.



Source : OCDE.2015.Tax database

Cette baisse s'est stabilisée depuis la fin des années 1990, mais des différences encore plus substantielles que dans le cas de l'impôt corporatif persistent entre les démocraties

¹³ En fait, Genschel et Schwarz (2011) concluent que l'imposition des revenus des particuliers n'est presque pas sujette à la compétition internationale.

occidentales. En effet, la différence marquée entre le plus faible (la Nouvelle-Zélande à 33%)¹⁴ et le plus élevé (le Danemark à 60%) semble contredire l'hypothèse de l'efficience.

1.2.4. La thèse de l'efficience contredite : la surprenante constance des régimes fiscaux

Contrairement à ce qu'avancent les théories de la convergence fiscale due à la mondialisation des capitaux et à une diffusion de même modèle fiscal, les régimes fiscaux sont incroyablement constants à travers le temps et ont peu changé depuis les années 1950 (Barnes 2010; Hertel-Fernandez et Martin 2014; Kato 2003; Peters 1991). Le tableau 1.1 dénote cette surprenante continuité.

Tableau 1.1 : Structure fiscale des États de l'OCDE (en pourcentage du total des taxes payées)

	1965	1975	1985	1995	2005	2010	2012
Impôt sur le revenu des particuliers	26	30	30	26	24	24	25
Impôt corporatif	9	8	8	8	10	9	9
Cotisations de sécurité sociale	18	22	22	25	25	26	26
(<i>employés</i>)	(6)	(7)	(7)	(9)	(9)	(9)	(10)
(<i>employeurs</i>)	(10)	(14)	(13)	(14)	(14)	(15)	(15)
Taxes sur la masse salariale	1	1	1	1	1	1	1
Taxe sur les propriétés	8	6	5	5	6	5	5
Taxes à la consommation générales	12	13	16	19	20	20	20
Taxes à la consommation spécifiques	24	18	16	13	11	11	11
Autres taxes	2	2	2	3	3	3	3
Total	100	100	100	100	100	100	100

Source : OCDE 2012. Statistiques des recettes publiques. Tableau C.

Le tableau 1.1 montre que les taxes à la consommation spécifiques ont largement laissé leur place aux taxes à la consommation générales comme les taxes sur la valeur ajoutée (TVA). Ceci s'explique en grande partie par la directive de l'Union Européenne décrétée dès 1967 qui force ses membres à remplacer les taxes à la consommation spécifiques à certains produits et secteurs par des TVA (Union Européenne 1967). En revanche, seuls les pays

¹⁴ Voir en annexe.

scandinaves ont augmenté sensiblement leur taux de taxation effective de la consommation depuis les années 1960, alors qu'il est resté constant dans les autres pays (Beramendi et Rueda 2007, Eurostat 2014). C'est pourquoi les taxes à la consommation diminuent de 36% à 31% du total sur cette période. Ainsi, l'augmentation des taxes régressives prédite par l'hypothèse de l'efficiencia s'est plutôt produite par une augmentation assez marquée des cotisations de sécurité sociale (O'Reilly 2014). D'ailleurs, il est démontré que les cotisations sociales nuisent à la création d'emploi surtout dans le secteur des services requérant de faibles qualifications, particulièrement lorsqu'elles sont appliquées sur les bas salaires (Esping-Andersen 1999; Kemmerling 2009; Kenworthy 2008). Sachant cela, on peut se demander pourquoi les gouvernements ont choisi d'augmenter leurs revenus à l'aide de ce type de taxes beaucoup plus nuisibles à l'emploi que les taxes à la consommation. Nous allons revenir au chapitre deux et trois sur cette question, alors que la dynamique du financement de l'État-providence par des cotisations sociales est cruciale pour comprendre l'évolution du régime fiscal corporatiste-conservateur.

Par ailleurs, la part des impôts corporatifs dans le total des recettes fiscales des pays de l'OCDE n'a pas diminué. Le tableau 1.1. révèle que l'impôt corporatif n'a jamais représenté une part élevée du total des revenus des États de l'OCDE. En fait, la baisse marquée des taux a été compensée par un élargissement de la base fiscale de l'impôt corporatif ce qui a limité les pertes de revenus (Swank et Steinmo 2002). Par contre, d'autres variables telles qu'une hausse de la part des profits corporatifs dans le PIB pourraient expliquer pourquoi la baisse des taux marginaux ne s'est pas traduite par une diminution des revenus générés par l'imposition des profits corporatifs (Ganghof 2008).

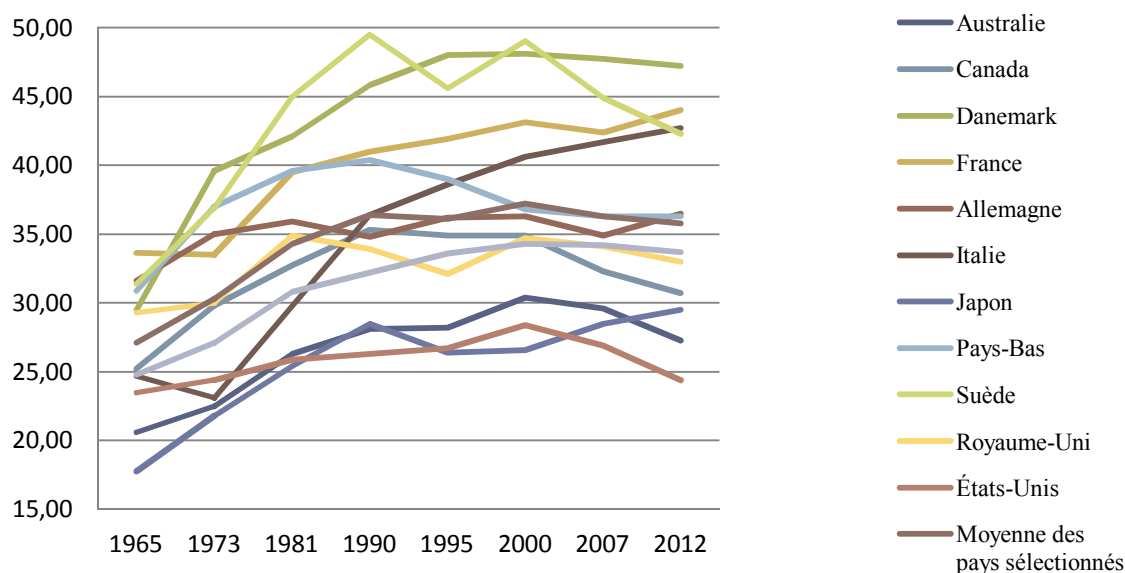
La taxation effective du capital peut représenter une mesure alternative de la contribution des corporations et des détenteurs de capitaux aux revenus généraux de l'État. Swank (2006, 849) montre que la taxation effective du capital est demeurée relativement constante de 1981 à 1997, alors que Dreher (2006) avance que les pays les plus intégrés à l'économie mondiale tendent à maintenir une taxation du capital plus élevée. Pour les pays d'Europe, la taxation du capital a diminué de 2000 à 2012 (passant d'une moyenne de 29% à 26%), pendant que la taxation du travail demeurait constante (Eurostat 2014). En fait, la variance internationale de la taxation effective du capital a tellement diminué que certains parlent d'une convergence vers le milieu (Hays 2003; Hollenbach et Ganghof 2010).

En revanche, l'idéal néolibéral de conformité fiscale au marché n'a jamais été complètement atteint (Ganghof 2006a, 33). En effet, l'augmentation des taux de prélèvements obligatoires décrite par le graphique 1.3 semble contredire l'hypothèse de l'efficacité. Même si les taux stagnent depuis le milieu des années 90, les États sont libres de maintenir des taux très différents (Campbell 2005). En fait les différences entre les taux de prélèvements obligatoires sont plus marquées aujourd'hui qu'en 1965, avant la période de mondialisation, et les trajectoires de croissance de ces taux diffèrent énormément. D'ailleurs, la différence entre le plus bas taux et le plus haut, soit les États-Unis à 24,4% et le Danemark à 47,2%, est presque aussi élevée que le taux de prélèvements obligatoires américain.

Swank et Steinmo (2002) montrent que le degré de libéralisation des échanges d'un pays tend à augmenter le taux de prélèvements obligatoires. L'augmentation et le maintien du taux de prélèvements obligatoires ainsi que la constance de la structure fiscale générale des États de l'OCDE laissent croire à une forme d'inertie en termes de politiques fiscales. Il semblerait en effet que les contraintes budgétaires et une résistance politique limitent la

possibilité des États à converger vers un régime fiscal qui cadrerait dans le modèle prédit par l'hypothèse de l'efficacité (Plumper et al. 2009).

Graphique 1.3: Évolution du taux de prélèvement obligatoire



Source : OCDE. 2015. Tax database

L'hypothèse de la compensation pourrait pallier aux faiblesses empiriques de l'hypothèse de l'efficacité. Selon l'hypothèse de la compensation, la mondialisation des capitaux entraîne de nouveaux risques sociaux et de nouvelles demandes en vue de protéger les travailleurs des risques inhérents à la mondialisation (Van Kersbergen et Vis 2014). Ainsi, la combinaison de ces nouveaux risques sociaux à un accroissement des personnes dépendantes envers l'État expliquerait le maintien ou l'augmentation des taux de prélèvements obligatoires (Kemmerling 2005). Pierson (1998, 550) avance que les pressions fonctionnelles liées à la transition vers une économie postindustrielle sont si fortes sur les finances publiques que les États doivent augmenter leurs revenus, malgré les impératifs compétitifs et les objectifs de désengagement de l'État-providence affichés par les partis de droite qui peinent à réduire substantiellement le taux de prélèvement obligatoire (Pierson 1998).

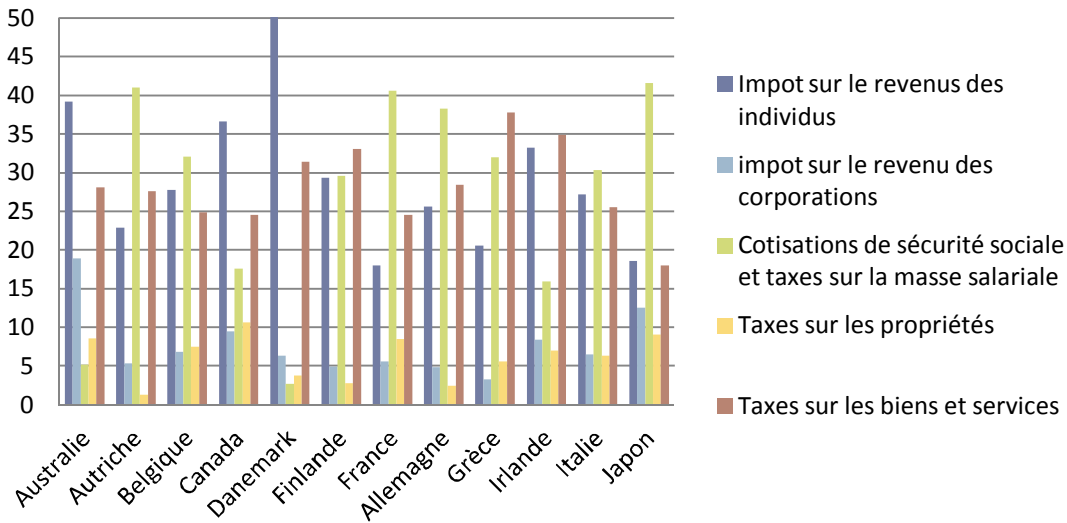
Toutefois, malgré que les études datant de la fin des années 1990 et du début des années 2000 tendent à confirmer l'hypothèse de la compensation, donc de l'effet nul ou même positif de la mondialisation sur le taux de prélèvement obligatoire (Garett 1998; Swank 2002; Swank et Steinmo 2002; Castles 2004), des travaux plus récents confirment l'hypothèse de l'efficience (Busemeyer 2009). « *If scholars employ data that go beyond the mid 1990's which older studies do not do, they are more likely to find a negative effect of globalization. The reason for this is that the negative effect may have needed a longer period to play out.* » (Van Kersbergen et Vis 2014, 128) On ne peut donc ignorer que la compétition internationale crée une pression sur les régimes fiscaux. Ce développement, combiné à la diffusion du modèle fiscal néolibéral, force les États à s'adapter.

Par contre, on observe d'importantes différences dans la structure fiscale des États de l'OCDE, tel que le montrent les graphiques 1.4a et 1.4b.¹⁵ Ainsi, alors que plus de 25% des taxes et impôts norvégiens reposent sur l'imposition du profit des corporations, à peine 5% de la structure fiscale des autres petits États européens est composée d'impôts corporatifs. Les variations entre la part de l'impôt sur le revenu (plus de 50% au Danemark, contre moins de 20% en France), des taxes sur les biens et services (près de 40% au Portugal et en Nouvelle-Zélande contre à peine 17% aux États-Unis) ou des cotisations sociales (près de 40% aux Pays-Bas contre moins de 5% en Australie), sont significatives. L'explication de ces variations dévoilées par les graphiques 1.4a et b est un des objectifs de ce mémoire, alors que le choix de la structure fiscale a d'importantes implications en termes distributifs et économiques (Ganghof 2006a; Kemmerling 2005, 2009; Kenworthy 2008).

¹⁵ Parce qu'elles sont marginales et qu'elles rendaient les tableaux moins clairs, j'ai exclu la catégorie « autres taxes » du total et l'impôt sur le revenu considéré comme « *income taxes innalocable between corporate and individual* ».

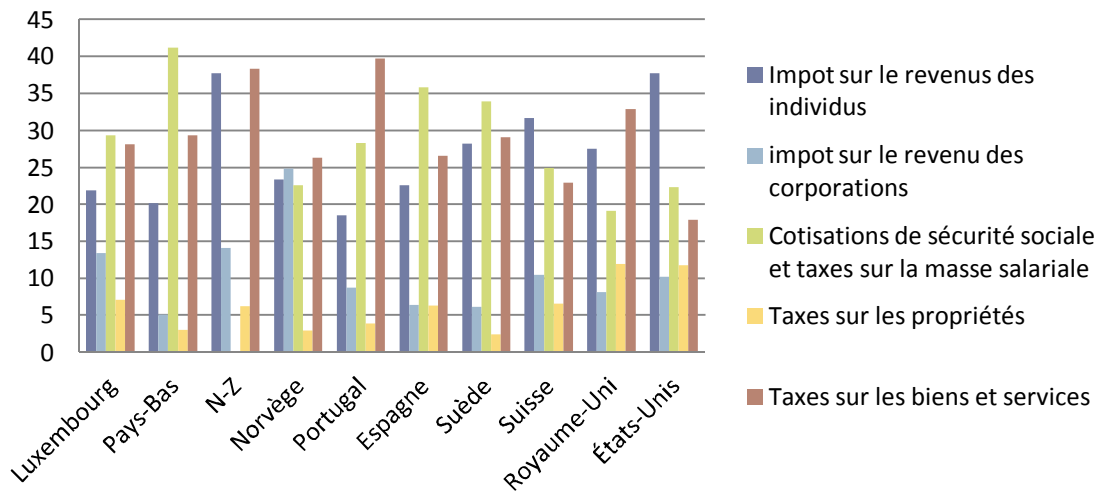
Pourcentage du total

Graphique 1.4a: Structure fiscale des pays de l'OCDE



Pourcentage du total

Graphique 1.4b: Structure fiscale des pays de l'OCDE



Source : OCDE. 2015.

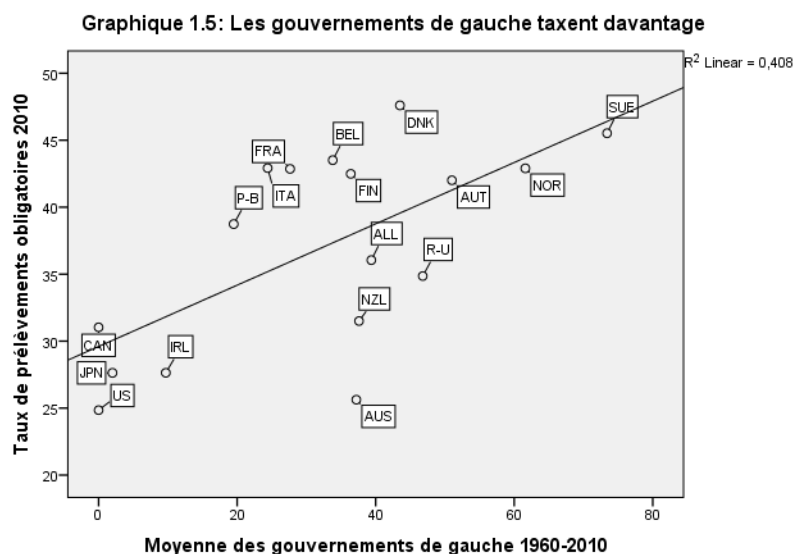
Cette section a démontré qu'à l'échelle internationale, on observe un maintien des taux de prélèvements obligatoires, malgré une diminution des taux d'imposition marginaux des revenus de travail et de capital. En termes de part totale du régime fiscal, les taxes à la consommation ont diminué depuis les années 1960, alors que les cotisations sociales ont augmenté, ce qui contredit aussi la thèse de l'efficacité. Par ailleurs, certains États ont

effectué des réformes beaucoup plus importantes que d'autres en vue de se conformer au modèle néolibéral. Peut-être que la théorie des ressources de puissance, centrale dans la littérature sur les États-providence (Arts et Gelissen 2010; Van Kersbergen et Vis 2014), pourrait offrir une piste de réponse.

1.2.5. La théorie des ressources de puissance parvient-elle à expliquer les différences internationales de régimes fiscaux?

La théorie des ressources de puissance soutient que les capacités de mobilisation de la classe ouvrière, des organisations syndicales et des partis de gauche sont la cause des différences fondamentales de générosité et de types de politiques mises en place dans les régimes distincts d'États-providence (Esping-Andersen 1990; Korpi 1983, 2006). Les auteurs se réclamant de cette tradition avancent que les partis de gauche vont favoriser la redistribution à travers la fiscalité, comme ils cherchent à le faire grâce aux dépenses sociales (Boix 1999; Bradley et al. 2003; Garrett 1998). Il s'agit d'une explication essentiellement matérialiste: puisque les taxes régressives touchent les plus pauvres et les taxes progressives affectent les plus riches, les riches

devraient préférer les taxes régressives, et les pauvres les taxes progressives. Les partis politiques de gauche, portant les intérêts des plus pauvres, devraient donc préférer les taxes progressives, alors que les partis politiques de droite, représentant les plus riches,

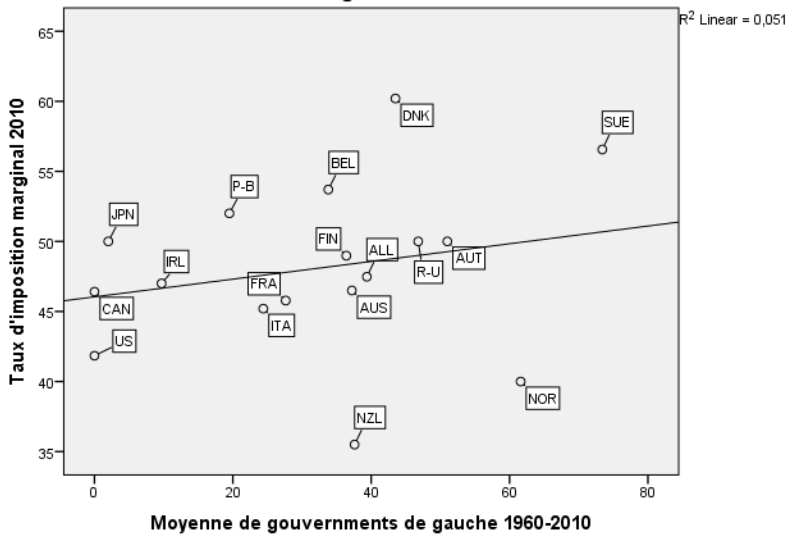


Source: OCDE 2015. Tax Database et Armingeon et al. 2012. Comparative Political Dataset

devraient préférer les taxes régressives.

Empiriquement, la théorie des ressources de puissance fonctionne pour le taux de prélèvements obligatoires. Puisque pour maintenir de généreuses dépenses sociales, il importe de conserver un taux de prélèvements obligatoires élevé (Jacques 2015), on pourrait s'attendre à ce qu'une présence accrue des partis de gauche favorise un taux de prélèvements obligatoires élevé. En effet, le graphique 1.5 montre qu'il existe une relation statistique significative entre le taux de prélèvements obligatoires actuel et la moyenne de la présence de la gauche au gouvernement depuis 1960.¹⁶ Plusieurs auteurs confirment dans des analyses statistiques plus fines l'influence positive des gouvernements de gauche sur le taux de prélèvements obligatoires, telle qu'illustrée par le graphique 1.5 (Brady et Lee 2014; Garrett 1998; Swank 2002, 254; Volkerink et de Haan 1999).

Graphique 1.6: Relation entre les gouvernements de gauche et taux d'imposition marginal maximal

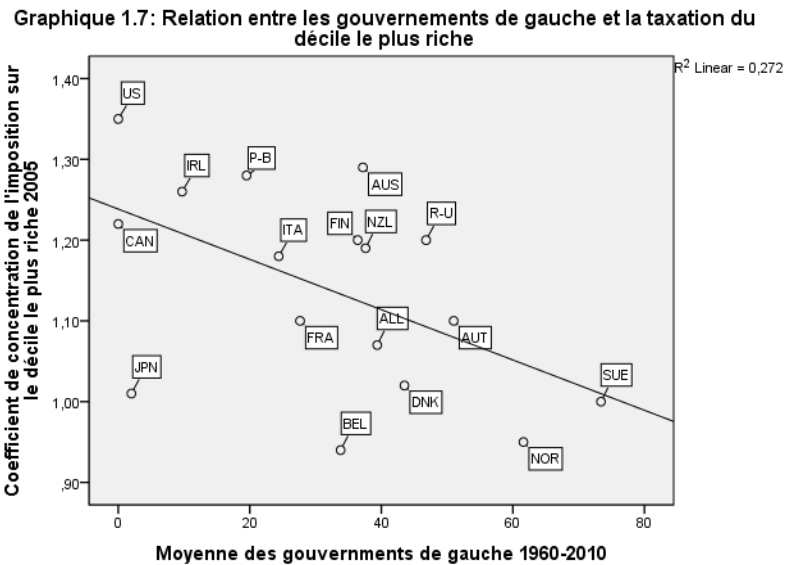


Source: OCDE 2015. Tax Database et Armington et al. 2012. Comparative Political Dataset

Contrairement à ce que la théorie des ressources de puissance prédit (Boix 1999; Bradley et al. 2003; Garrett 1998) il semble clair que les partis de gauche ne taxent pas de manière plus progressive que ceux de droite (Kemmerling 2009). D'abord, le graphique 1.6 montre qu'il existe un très faible lien statistique entre la moyenne de

¹⁶ La moyenne des gouvernements de gauche est simplement la moyenne de 1960 à 2010 de l'indice « gov_left » du *Comparative Political Dataset*, soit le pourcentage du cabinet gouvernemental détenu par les partis sociaux-démocrates ou autres partis de gauche.

gouvernements de gauche depuis 1960 et le taux d'imposition marginal maximal. Ganghof (2006a) souligne toutefois que les hausses de taux d'imposition marginal maximal depuis les années 80 sont toutes survenues sous des gouvernements de gauche. Ganghof (2006a) avance que les sociaux-démocrates maintiennent une forte préférence pour un impôt sur le revenu plus progressif et plus élevé, mais il ne parvient pas à établir un lien entre les gouvernements de gauche et la progressivité de la taxation. Par contre, le taux d'imposition marginal n'est pas une mesure de la progressivité de la taxation, parce qu'il importe de mesurer aussi le seuil à partir duquel il est payé pour observer réellement sa progressivité (Prasad et Deng 2009).



Source: OCDE 2015, Tax Database et Coefficient de concentration, OCDE 2008, Growing Unequal, tableau 4.5

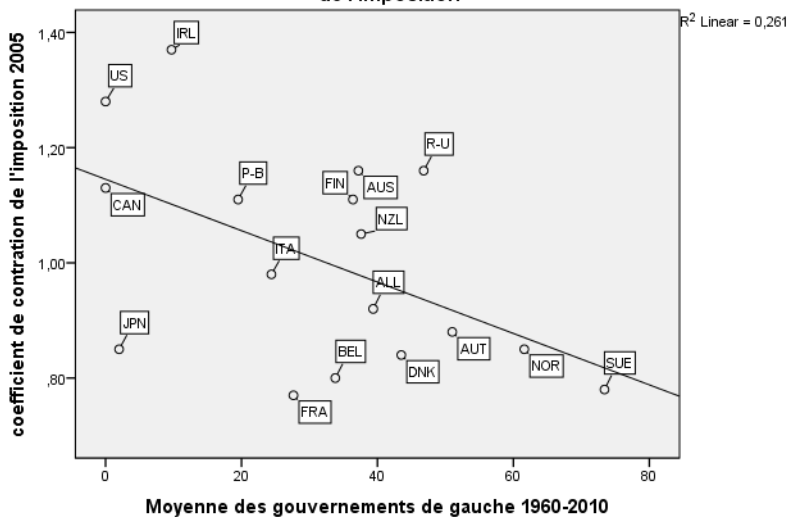
Il existe une relation négative entre la présence de gouvernements de gauche et deux mesures de la progressivité de la taxation. En effet, les graphiques 1.7 et 1.8 montrent que les partis de gauche tendent à diminuer la concentration de l'imposition sur le décile le plus riche (graphique 1.7) et la concentration des taxes sur les ménages en général (graphique 1.8).¹⁷ L'indice de

¹⁷ Les relations des deux graphiques de coefficients de concentrations sont significatives à 95%. Les indices de concentration sont des mesures adéquates de la progressivité s'ils tiennent compte de l'inégalité de revenu (Prasad et Deng 2009, 437). C'est le cas de ceux utilisés ici puisque l'indice brut est divisé par l'inégalité de marché, créant une mesure relative. Selon Prasad et Deng, l'indice de Kakwani, qui représente l'indice Gini après la taxation moins l'indice Gini avant la taxation, est la meilleure mesure de progressivité. Par contre, elles calculent l'indice de Kakwani seulement pour une dizaine de pays et fournissent des données moins récentes que les mesures de concentration. Notons que les relations statistiques bivariées sont presque autant corrélées avec les indices de Kakwani.

concentration permet de savoir qui paie les taxes : si l'indice est plus élevé, les taxes sont plus progressives et payées par les plus riches (Prasad et Deng 2009, 437).

Ainsi, une présence accrue des partis de gauche tend à diminuer la progressivité des taxes et à réduire l'imposition relative du décile le plus riche de la société. Ainsi, les individus les plus riches des pays où la gauche est traditionnellement faible tels que les États-Unis ou le Canada

Graphique 1.8: Relation entre les gouvernements de gauche et la progressivité de l'imposition

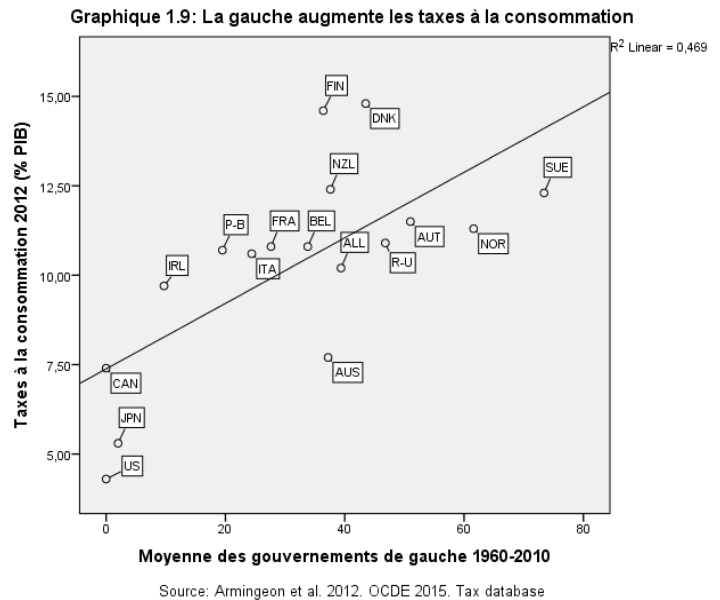


Source: OCDE 2015, Tax Database et Coefficient de concentration, OCDE 2008, Growing Unequal, tableau 4.5

soutiennent une bien plus grande part des revenus gouvernementaux que ceux de pays à forte présence sociale-démocrate tels que la Suède et le Danemark. En fait, la taxation de pays anglo-saxons tels que l'Australie, le Canada et les États-Unis diminue d'elle-même bien davantage les inégalités que celle des pays scandinaves (Kenworthy 2011; Wang et Caminada 2011).¹⁸ O'Reilly (2013) démontre avec une analyse statistique plus complète que l'effet des partis de gauche sur la progressivité est simplement nul. Paradoxalement, les analyses statistiques de Timmons (2010) montrent que les partis politiques tendent à taxer leurs propres partisans : les partis de gauche tendent à maintenir une taxation plus régressive axée sur le travail alors que les partis de droite font reposer le fardeau fiscal sur les détenteurs de capitaux. Nous y reviendrons dans les chapitres suivants.

¹⁸ Certains auteurs avancent même que les régimes fiscaux scandinaves augmentent l'inégalité (Kenworthy 2011, Pontusson 2005).

Le graphique 1.9 illustre l'influence positive des partis de gauche sur les taxes à la consommation (Prasad et Deng 2009). Le graphique 1.9 montre que les États qui ont les plus faibles taxes à la consommation sont des États généralement reconnus pour la faiblesse relative de leurs syndicats face aux employeurs, alors que le contraire est vrai pour les États avec les plus fortes



TVA. Or, des sondages montrent que les employeurs préfèrent les taxes à la consommation à tout autre type de taxes (Morgan et Prasad 2009, 1359).

Le fait que les préférences fiscales des employeurs ne soient pas transposées directement dans les politiques fiscales des États où ils sont les plus dominants montre que les prédictions brutes de la théorie des relations de puissance ne parviennent pas à expliquer les différences de progressivité des régimes fiscaux. En fait, les États ayant une structure fiscale plus progressive tendent à offrir des dépenses sociales moins généreuses et souvent ciblées vers les plus pauvres (Joumard et al. 2012; Kemmerling 2005). De plus, le modèle statistique de Brady et Lee (2014) montre qu'une taxation progressive tend à contraindre la croissance des dépenses gouvernementales.

Pour illustrer ce constat, le graphique 1.10 compare la relation entre un indice qui

représente la dé-marchandisation ¹⁹ et

l'indice de concentration de la taxation.

On voit clairement que les États ayant une

structure fiscale régressive (représentée

par un coefficient de concentration de

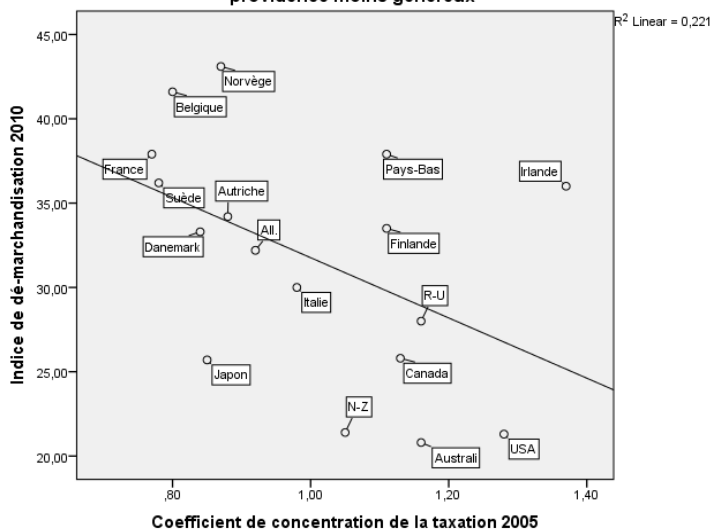
l'imposition plus bas) tendent à dé-

marchandiser davantage, c'est-à-dire à

mieux protéger les citoyens contre les

risques du marché. La dé-marchandisation

Graphique 1.10: Les régimes fiscaux progressifs financent des États-providence moins généreux



Source: OCDE 2008 et Scruggs et al. 2014

est pourtant l'objectif primordial des États-providence d'après-guerre (Esping-Andersen 1990).²⁰ Il semble donc que la taxation progressive n'ait pas été le choix des partis sociaux-démocrates européens pour financer un État-providence plus généreux.

C'est principalement ce paradoxe que ce mémoire tente d'expliquer. Dès 1993, Sven Steinmo avait cherché à comprendre les causes institutionnelles de la plus grande progressivité du système fiscal américain par rapport au régime suédois :

This has probably not been because Americans are more ideologically committed to income and wealth redistribution than Swedes. Rather, Socialists in Sweden have been institutionally stifled and have had to compromise, yielding their demands for confiscatory taxes in favor of broad-based taxes with lower marginal rates on the very wealthy (Steinmo 1993, 196).

Notre compréhension des compromis induits par des contraintes institutionnelles décrits par Steinmo mérite d'être actualisée vingt ans plus tard. La théorie des relations de puissance doit

¹⁹ Cet indice a été créé par Lyle Scruggs alors qu'il cherchait à reproduire l'indice de dé-marchandisation d'Esping-Andersen. Il représente la générosité, l'accessibilité et les taux de remplacement des régimes de retraite, de l'assurance emploi et de l'assurance maladie.

²⁰ Les résultats sont sensiblement les mêmes lorsqu'on utilise une mesure alternative de la progressivité comme l'indice de Kakwani ou même en utilisant la part de la taxation totale supportée par le décile le plus riche et si on prend une moyenne des trente dernières années plutôt qu'une seule année (milieu des années 2000). D'autres variables dépendantes mesurant la générosité de l'État-providence obtiennent une relation aussi significative.

être ajustée aux politiques fiscales en vue d'expliquer pourquoi les États façonnés par les partis de gauche maintiennent une taxation plus régressive. Ces régimes fiscaux sont centrés sur des taxes à la consommation élevées, une structure d'impôt sur le revenu peu progressive et de faibles taxes sur le capital. Les États-providence les moins généreux où la gauche demeure historiquement faible ont des régimes fiscaux plus progressifs avec de faibles taxes à la consommation et d'importantes taxes sur les revenus de capital. Ceci contredit les théories centrées sur l'effet des partis politiques sur les politiques publiques.

1.3. Questions et objectifs de recherche

Les constatations des dernières pages mènent à la question suivante : pourquoi y-a-t-il un maintien d'importantes différences entre les régimes fiscaux des États occidentaux malgré les contraintes induites par la mondialisation qui poussent vers leur convergence? La réponse à cette première question pourra permettre d'expliquer la deuxième : pourquoi les pays anglo-saxons ont-ils maintenu une taxation plus progressive malgré une présence moins forte de la gauche, alors que les régimes fiscaux des États scandinaves sont généralement moins progressifs malgré leur tradition sociale-démocrate?

Ce mémoire vise à démontrer que l'interaction entre l'idéologie des partis politiques au pouvoir, le système électoral et le système de relations de travail sont les variables institutionnelles principales qui définissent la structure des régimes fiscaux. Ces variables endogènes sont complémentées par un facteur exogène : les contraintes induites par la mondialisation des capitaux sur la structure de la taxation. Les acteurs politiques sont influencés dans leurs capacités de réformes par ce facteur exogène. Toutefois, ce sont les institutions nationales qui filtrent l'effet de cette contrainte exogène sur les politiques publiques. Elles sont donc la source des différences internationales de régimes fiscaux. Pour le

démontrer, le chapitre deux effectue une revue de littérature des théories qui expliquent les régimes fiscaux. En combinant les variables décrites dans le chapitre 2, il est possible de créer des idéaux-types de régimes fiscaux. Ces régimes fiscaux correspondent aux régimes d'État-providence décrits par Esping-Andersen (1990). Il y aurait donc des idéaux-type de régime fiscal scandinave, libéral, et conservateur.

Chapitre 2

Les causes institutionnelles des régimes fiscaux

2.1. Choix des variables retenues

Ce chapitre se veut une synthèse des différentes explications proposées dans la littérature de science politique concernant la mise en place et le maintien des régimes fiscaux. L'objectif est de comprendre les contraintes institutionnelles sur ce que nous considérons comme les trois acteurs principaux façonnant le développement des politiques fiscales, soit les syndicats, les employeurs et, surtout, les partis politiques. Pour ce faire, nous nous inspirons largement d'un cadre théorique comparatif qui distingue entre les systèmes consensuels et majoritaires (Lijphart 2012). Nous pouvons ainsi dégager les effets de deux idéaux-types de configurations institutionnelles sur les préférences et possibilités des acteurs politiques.

Notre type majoritaire s'inspire directement du système de Westminster, le modèle majoritaire le plus pur. Celui-ci est fondé sur un système électoral uninominal à un tour (qualifié de majoritaire pour le reste du mémoire) qui sous-tend une forte disproportionnalité entre les sièges obtenus au parlement et le nombre de votes exprimés. Ce système favorise le bipartisme, un cabinet composé d'un seul parti et la concentration du pouvoir de l'exécutif face au législatif. « *By concentrating power in the hands of the majority, the Westminster model of democracy sets up a government versus opposition pattern that is competitive and adversarial.* » (Lijphart 2012, 15)

La dichotomie entre systèmes majoritaires et consensuels se reflète aussi sur le système de représentation des groupes d'intérêts qui sont en compétition entre eux, entraînant ce que Lijphart (2012, 16) qualifie de « *free-for-all pluralism* ». Le contraire se produit dans les systèmes consensuels qui impliquent un système corporatiste de concertation des intérêts où

ont lieu des rencontres régulières entre représentants des travailleurs, des employeurs et de l'État en vue d'atteindre des ententes sur des questions socio-économiques. Le système consensuel est fondé sur un système de vote proportionnel qui crée du multipartisme, des gouvernements de coalition, une balance du pouvoir entre l'exécutif et le législatif et implique plus souvent un « *steady, centrist policy-making*. » (Lijphart 2012, 257) La distinction entre États majoritaires et consensuels perdure dans le temps puisqu'aucun pays occidental n'est passé d'un système majoritaire à consensuel ou l'inverse.²¹

Nous nous concentrons sur deux aspects de la typologie de Lijphart dont les effets sont particulièrement évidents sur les régimes fiscaux. Premièrement, nous analysons les effets des systèmes électoraux sur les régimes fiscaux. Deuxièmement, nous nous penchons les conséquences fiscales du système de représentation des groupes d'intérêts en nous inspirant largement de la littérature sur les variétés de capitalisme, une typologie qui recoupe celle de Lijphart. En combinant ces deux groupes de configurations institutionnelles, nous distinguons deux idéaux-types de régimes fiscaux : le modèle majoritaire et consensuel.

Ensuite, il importe de distinguer entre les pays d'Europe, qui autrement cadreraient presque tous dans le système consensuel. Pourtant, le régime fiscal corporatiste-conservateur fait une place singulièrement plus importante aux cotisations de sécurité sociale que l'autre régime consensuel, le régime social-démocrate. Il faut donc saisir les causes des distinctions entre ces deux régimes. Nous compléterons l'analyse avec deux sections : l'une portant sur l'effet fiscal du marché du travail dualiste des régimes corporatiste-conservateur et l'autre, sur l'influence comparativement faible des ministères des Finances dans ce régime. Le

²¹ L'introduction de la représentation proportionnelle en Nouvelle-Zélande en 1996 a clairement changé la trajectoire de cet État qui devient tranquillement une démocratie consensuelle, mais le changement est trop récent pour avoir radicalement transformé un régime qui représentait auparavant la manifestation la plus pure du système de Westminster (Lijphart 2012, 251).

chapitre se termine par une synthèse des arguments présentés pour prédire comment les régimes fiscaux devraient être façonnés par des contraintes institutionnelles. La synthèse de ces arguments est cruciale, car il importe de saisir les liens entre l'organisation de l'économie et la représentation des employeurs, le système électoral et l'influence des forces progressistes.

2.1.2. Les variables rejetées

Ce mémoire adopte une perspective institutionnelle et exclut les explications individualistes fondées exclusivement sur les préférences des électeurs. Les variations internationales de régimes fiscaux ne s'expliquent pas par les différences d'opinion publique ou de préférence des électeurs (Kemmerling, 2009, 72). En fait, l'électorat est si ignorant des enjeux de politique fiscale qu'il s'avère risqué d'utiliser les modèles qui postulent que les préférences des électeurs sont transférées directement en politiques fiscales (Radaelli 2004). Par ailleurs, des sondages récents (Barnes 2014; Graves 2013) confirment le postulat de Downs (1957) selon lequel les électeurs veulent bénéficier de plus de services, mais cherchent à faire reposer leur financement sur d'autres groupes qu'eux-mêmes : les riches ou les corporations par exemple. Il existe donc une certaine ambivalence dans les préférences des électeurs en matière de politique fiscale, qui implique que leurs préférences ne peuvent être transposées directement en politiques fiscales (Steinmo 1993, 198).

Des études fascinantes montrent l'importance de certains facteurs culturels, tels que la religion, sur les préférences redistributives des électeurs (Scheve et Stasavage 2006). En revanche, la majorité de la littérature sur les États-providence comparés rejette une explication des différences entre les systèmes sociaux fondée sur des facteurs culturels (Migdal 2009), qui sont d'ailleurs difficiles à mesurer. Par exemple, Wagschal (2015, 15) avance que des attitudes « protestantes » ou « catholiques » expliquent les différences entre les structures des régimes

fiscaux, mais l'auteur ne parvient pas à produire une mesure convaincante. Ces problèmes de mesure nous amènent à exclure une perspective culturaliste.

Une branche de la sociologie fiscale s'intéresse au développement de la capacité de collecte de revenus par l'État. Ces études se concentrent sur des facteurs macrohistoriques tels que la guerre, la démocratisation, la formation de l'État et l'industrialisation (Aidt et Jensen 2009; Baldwin 1990; Martin et al. 2009; Morgan et Prasad 2009²²; Scheve et Stasavage 2010, Tilly 1985). Par exemple, Hertel-Fernandez et Martin (2014) et Scheve et Stasavage (2010) avancent que la guerre fut un facteur crucial pour expliquer le développement de la capacité fiscale de l'État dans les économies libérales de marché. Le développement de la taxation pendant une guerre implique une forte progressivité, les impôts reposant sur un petit nombre de contribuables aisés. Les États des économies libérales de marché ont tous implanté un taux marginal maximum d'imposition quasi confiscatoire pendant la Deuxième Guerre mondiale (atteignant plus de 90% dans les pays anglo-saxons), ce qui se reflète encore aujourd'hui sur la progressivité de la taxation (Scheve et Stasavage 2010).

Ces études historiques représentent en fait la branche la mieux développée de l'étude en sociologie ou en science politique sur la taxation. Elles sont toutefois plus pertinentes pour expliquer la croissance des revenus de l'État et le choix originel d'un type de taxe particulier que pour analyser les conditions nécessaires à la perpétuation contemporaine des différences entre les régimes fiscaux (Martin, Mehrotra et Prasad 2009, 11). Ce mémoire revient sur

²² L'article de Morgan et Prasad (2009) se démarque par sa pertinence. Elles avancent que les régimes fiscaux ont pris leur forme au début du 20^e siècle et sont principalement façonnés par deux variables cruciales : la rapidité et l'intensité de l'industrialisation et du développement d'un État centralisé. L'analyse historique détaillée des États-Unis démontre qu'il se crée une réaction sociale face à une industrialisation trop rapide. Elle entraîne une coalition d'intérêts agricoles et ouvriers pour ré-encadrer le capitalisme débridé à l'aide d'un impôt progressif. Le cas de la France sert à démontrer qu'un État fortement centralisé provoque la crainte d'une « inquisition fiscale » qui limite la capacité des réformateurs à mettre en place un impôt sur le revenu progressif. L'État français fut contraint à subvenir à ses besoins de revenus grâce à une taxation indirecte, moins « inquisitrice ».

certaines résultats de ces études pour comprendre les origines des régimes fiscaux, mais s'intéresse principalement à l'époque contemporaine. Par ailleurs, ce type d'études historique ne permet pas de comparer les cas sans une analyse très détaillée de l'histoire de chaque situation. Or, ce mémoire vise une analyse comparative idéale-typique qui délaisse les études de cas, par contrainte d'espace.

Délaisser les études de cas implique aussi de mettre de côté les analyses centrées sur les détenteurs de veto, très présentes dans la science politique de la taxation. Celles-ci sont pertinentes lorsqu'on évalue une situation en détail pour saisir l'influence de certains acteurs sur des réformes fiscales (Ganghof 2006a). En revanche, certains résultats des travaux sur le rôle des détenteurs de veto méritent d'être mentionnés. La présence d'un grand nombre de détenteurs de veto a contraint la croissance des revenus de l'État durant la période d'expansion d'après la Deuxième Guerre Mondiale (Gould et Baker 2002, 102), mais a permis de limiter la diminution du taux marginal d'imposition (Ganghof 2006a, 153) et de l'imposition des gains en capitaux (Basinger et Hallerberg 2004) en période de désengagement de l'État. Toutefois, plus de points de veto rend les augmentations de taxation indirecte plus difficiles, parce qu'impopulaires et sujettes à être bloquées (Beramendi et Rueda 2007, 637).

Les explications des causes des régimes fiscaux débutent avec une section sur les explications qui soulignent l'importance des contraintes fonctionnelles décrite au chapitre un. Puisque les États-providence font face à la compétition fiscale et cherchent à limiter l'effet de distorsion économique de leur taxation, les plus gros États-providence sont forcés de choisir une taxation régressive pour soutenir des dépenses sociales généreuses (Kato 2003). Toutefois, ces théories fonctionnalistes méritent d'être nuancées par les explications institutionnelles mentionnées au début de chapitre.

2.2. L'importance des contraintes fonctionnelles sur les régimes fiscaux

2.2.1. L'argument de Junko Kato : la dépendance de l'État aux taxes régressives

Avec l'ouvrage de Steinmo (1993), le livre de Junko Kato, *Regressive Taxation and the Welfare State* (2003), fait figure de référence dans le sous-champ de l'économie politique comparée des États-providence qui s'intéresse aux régimes fiscaux. L'argument principal de l'auteur se résume ainsi : « *the divergent funding capacity of the welfare state is path dependent upon the institutionalization of regressive taxes.* » (Kato, 2003, 1) Plus les États-providence introduisent des taxes à la valeur ajoutée (TVA) rapidement dans leur période de maturation, plus celles-ci prennent une part importante des revenus totaux. Une structure fiscale où les taxes à la consommation sont très présentes s'avère nécessaire pour maintenir une large assiette fiscale, puisqu'il s'agit du type de taxe avec la base fiscale la plus large, donc avec un potentiel de génération de revenus étatiques inégalé (Kemmerling 2009, 20).²³ Les pays ayant introduit des TVA avant les années 1980, alors que les contraintes de la mondialisation des capitaux et de nouveaux risques sociaux apparaissent, ont simplement pu augmenter les taux de TVA lorsque des revenus supplémentaires étaient nécessaires. Au contraire, les États n'ayant pas mis en place ces taxes à la consommation suffisamment tôt ne sont pas en mesure de profiter de cette machine à revenus lors de crises, ce qui les force à procéder à des coupures. Lorsque les gouvernements introduisent une TVA pour résorber un déficit, celle-ci s'avère particulièrement impopulaire puisque ses revenus ne servent qu'à atteindre l'équilibre budgétaire, forçant les gouvernements à maintenir de plus bas taux face à des protestations anti-taxes (Martin et Gabay 2012).

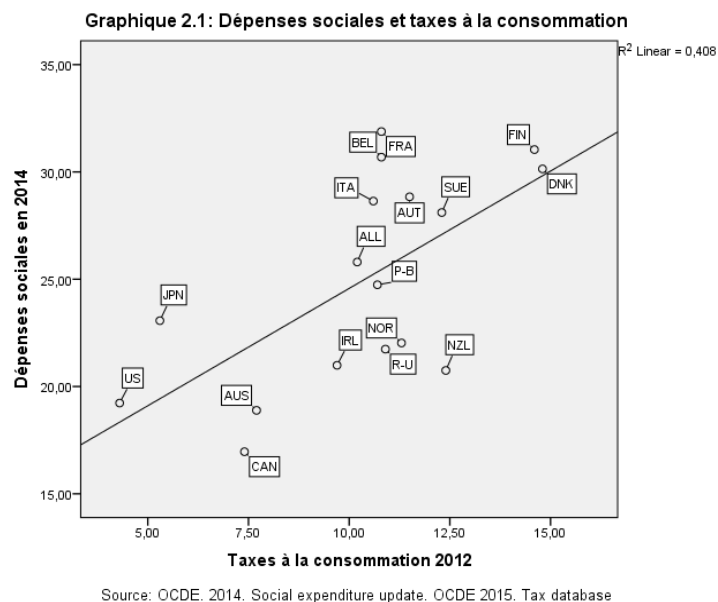
²³ Par exemple, une augmentation d'un seul point de TVQ rapporterait près de 2 milliards annuellement au Trésor québécois (sur des revenus totaux d'environ 100 milliards).

Il se crée donc un rendement croissant : l'apparition rapide de taxes à la consommation entraîne un État-providence plus généreux et inclusif, générant des politiques publiques plus populaires qui, puisqu'elles sont bien financées et appuyées, résistent aux crises (Jordan 2013). « *During financial difficulties, a government with a strong funding base, regardless of its partisanship and the original intentions of policymakers, has resisted welfare retrenchment.* » (Kato, 2003, 40) Au contraire, les États n'ayant pas mis en place rapidement ces taxes régressives ont un État-providence moins développé, donc moins supporté par les citoyens (Jordan 2013). Ils ne sont pas en mesure d'introduire de nouvelles taxes à la consommation en période de crise pour préserver un État-providence mal aimé et doivent donc procéder à un désengagement de l'État (Kato 2003).

Les TVA offrent plusieurs avantages économiques. D'abord, les TVA fluctuent moins en fonction des cycles économiques que les taxes plus progressives qu'est l'impôt sur le revenu de travail et de capital ou sur les profits des corporations. Ensuite, il est plus difficile de pratiquer la fraude ou l'évasion fiscale sur des taxes à la consommation (Kato, 2003, 27). Finalement, si la TVA est utilisée, comme au Danemark, pour se substituer aux cotisations sociales des employeurs, elle diminuera les coûts du travail et rendra les entreprises plus compétitives. De plus, puisqu'elle s'applique aux importations, mais pas aux exportations, une TVA élevée garantit que la consommation de produits importés contribue adéquatement au financement de l'État (Paquin et Godbout 2014, 204).

Kato (2003) avance que la taxation régressive offre aussi des avantages politiques, notamment grâce à sa faible visibilité. Elle rejoint l'argument de Wilensky (2002) sur l'illusion fiscale : puisque le public demande des services publics, mais est réticent à les financer, les États maintenant une taxation moins visible sont mieux en mesure de conserver

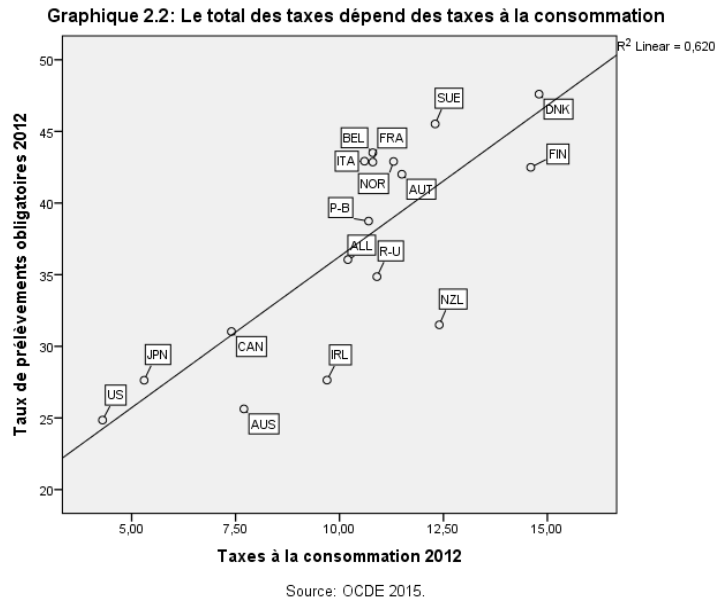
une large assiette fiscale. Les taxes à la consommation, surtout lorsqu'elles sont incluses dans les prix des produits, ainsi que les cotisations sociales des employeurs, sont particulièrement invisibles. D'ailleurs, on peut supposer que la décision du gouvernement fédéral canadien de ne pas inclure la taxe à la consommation dans les prix des produits vise justement à rendre politiquement plus difficiles de potentielles hausses de taux.²⁴ Toutefois, si l'effet de la visibilité des taxes est intuitif, il demeure plutôt subjectif, difficile à mesurer et n'est pas vérifié empiriquement (Cameron 1978; Kemmerling 2009, 69).



L'analyse statistique de Kato (2003, 50) montre que plus un État mise sur une taxation régressive, mesurée par la part de taxes à la consommation dans le PIB, plus il parviendra à maintenir des dépenses sociales élevées. En effet, le niveau de taxes à la consommation est fortement corrélé avec la réduction de l'inégalité par les transferts (Mahler 2015). Le graphique 2.1 montre en effet que les États les plus généreux en termes de dépenses sociales brutes ont des taxes à la consommation plus élevées. Le graphique 2.2. montre un lien encore plus net entre la taxe à la consommation et le taux de prélèvements obligatoires. Cela laisse supposer que la taxe à la consommation est effectivement un instrument privilégié et nécessaire pour maintenir de hauts revenus étatiques. On observe d'ailleurs une relation

²⁴ En effet, les politiciens fédéraux actuels considèrent qu'il est politiquement très difficile, voir impossible, d'augmenter la taxe à la consommation (Jacques 2014).

linéaire directe entre la différence de taux de prélèvements obligatoires et les taxes à la consommation. Par exemple, les différences entre les revenus d'États-Providence aussi différents que les États-Unis, le Japon, le Canada, l'Allemagne et le Danemark peuvent s'expliquer uniquement par les variations dans leurs taxes à la consommation. Ainsi, l'argument de Kato offre une explication cohérente à un phénomène empirique clair.



Plusieurs auteurs présument que les partis de gauche cherchent à augmenter la progressivité de la taxation (Boix, 1998, Garrett 1998, Huber et Stephens 2001). La gauche serait en fait vouée à l'égalité, pas nécessairement à la progressivité de la taxation (Kato 2003). D'ailleurs, des 52 démocraties qui ont mis en place des TVA entre 1965 et 2000, 27 l'ont fait sous des gouvernements de gauche, contre 15 de droite et 10 de centre (Timmons, 2010, 223). Certains contextes institutionnels et fonctionnels peuvent forcer les partis de gauche à opter pour une stratégie égalitariste tout en abandonnant la progressivité de la taxation en favorisant des taxes à la consommation. Si Kato identifie bien le contexte fonctionnel, soit les pressions induites par la mondialisation des capitaux, et souligne l'importance de la dépendance de trajectoire associée à l'introduction rapide des TVA, elle évacue le contexte institutionnel.

En effet, le problème majeur avec l'étude de Kato repose sur une absence d'identification des institutions qui forcent les acteurs à choisir un type de taxe particulier. On ne peut supposer que les partis politiques de gauche ont volontairement choisi une taxation régressive parce qu'ils prévoyaient que cela serait nécessaire pour maintenir un État-providence généreux (Ganghof 2006a; Kemmerling 2009). Par exemple, les acteurs politiques de gauche en Amérique du Nord semblent plutôt concernés par l'effet régressif des taxes à la consommation et les partis de droite les privilégient davantage. Des entrevues avec des politiciens néo-démocrates canadiens dévoilent leur réticence à augmenter les taxes à la consommation pour financer leur programme. Ils préfèrent tabler sur une augmentation des impôts corporatifs, plus rentable politiquement et considérée par ces politiciens progressistes comme plus juste (Jacques 2014). L'argument de Kato mérite d'être présenté pour souligner l'importance des taxes régressives dans le financement de l'État-providence, mais il ne parvient pas à expliquer pourquoi les partis progressistes diffèrent tant dans leur opinion sur les taxes à la consommation.

2.2.2 La recherche de l'efficacité en contexte mondialisé

Ganghof (2006 a,b) et Lindert (2004) proposent un mécanisme causal contraire, mais semblable à celui de Kato. Alors que Kato avance que la taxation régressive est une précondition à un État-providence développé, Ganghof et Lindert croient que les États voulant maintenir un haut taux de prélèvements obligatoires sont en quelque sorte obligés de tabler sur une taxation régressive, principalement axée sur la consommation. Un État-providence développé, couplé aux contraintes induites par la mondialisation des capitaux, implique le développement d'au moins une source de taxation régressive (Ganghof 2006b).

Dans son étude sur la croissance des dépenses sociales depuis le 19^e siècle, Lindert (2004) cherche à comprendre pourquoi la théorie économique classique est contredite par l'absence de lien empirique entre la taille des dépenses sociales et la croissance économique. Il constate que les États-providence les plus généreux peuvent maintenir des dépenses sociales élevées sans nuire à l'économie précisément parce qu'elles sont soutenues par une structure fiscale choisie pour limiter les impacts négatifs de la taxation sur la croissance. Ainsi, les États-providence généreux seraient forcés d'opter pour une structure fiscale régressive qui, par exemple, concentrerait la taxation sur le facteur travail et sur la consommation pour libérer le facteur capital d'un fardeau fiscal trop lourd. Lindert (2004) et Ganghof (2006a) réussissent à expliquer en partie pourquoi les États-providence les plus généreux ont survécu à la mondialisation : parce qu'ils ont plus fréquemment recours aux taxes à la consommation, peu vulnérables à la compétition fiscale.

La majorité des experts s'entendent pour affirmer que certaines taxes sont plus dommageables à la croissance que d'autres, surtout dans un contexte mondialisé. Les taxes à la consommation, notamment à cause des avantages évoqués plus haut, sont de loin les moins dommageables, alors que l'imposition des revenus de capital et des corporations nuirait le plus à la croissance et la création d'emploi (Ganghof 2006a,b). Sachant cela, les gouvernements de gauche tendent à maintenir une taxation des revenus de capital plus basse tout en conservant de hauts revenus (Ganghof 2008). En effet, l'ère contemporaine force les partis sociaux-démocrates à abandonner leur préférence pour une taxation du capital pour la faire reposer plutôt sur le travail. Les sociaux-démocrates, autrefois en défaveur d'une augmentation des taxes à la consommation, sont obligés de choisir leur plan B et de redistribuer uniquement à

travers les dépenses sociales (Beramendi et Rueda 2007; Cusack et Beramendi 2006; Kemmerling 2014).

Par exemple, les systèmes d'imposition duale, voulant que les revenus de capital soient imposés à un taux proportionnel et faible alors que les revenus de travail sont imposés à un taux élevé et progressif, ont été mis en place en Scandinavie, sous des partis sociaux-démocrates (Ganghof 2006a).²⁵ Il s'agit clairement d'un changement fiscal répondant aux contraintes structurelles induites par la mondialisation des capitaux. Les partis progressistes sont forcés de choisir un plan B et de privilégier l'efficacité au détriment de la redistribution fiscale, en vue de maintenir la capacité de l'imposition des revenus de travail de générer de hauts revenus et un minimum de progressivité (Ganghof 2007, 1070).

En effet, si les revenus de capital étaient taxés au même taux que les revenus de travail, les deux taux seraient entraînés vers le bas, puisque la compétition internationale exerce une pression à la baisse sur l'imposition des revenus de capital (Swank 2006). Cette pression se ressentirait sur l'impôt sur le revenu de travail, ce qui limiterait les capacités d'extraction de revenus de l'État (Ganghof 2006a). Or, puisque le facteur travail est beaucoup moins sujet à la compétition internationale que le capital, il apparaît donc nécessaire de le taxer différemment (Genshel et Swartz 2011). C'est pourquoi des partis progressistes, dans un État-providence social-démocrate, ont choisi de mettre en place un système fiscal régressif, favorisant le capital.

Lindert (2004) avance que plus un État a une taille élevée, plus le coût marginal de choisir un design fiscal inefficace augmente. Ainsi, tant les partis politiques que les groupes d'intérêts ont davantage d'incitatifs à combattre de « mauvais » choix fiscaux. Ceci

²⁵ Notons que ces réformes ont souvent été faites à coût nul puisque malgré des taxes autrefois plus élevées sur le capital, de généreuses déductions fiscales existaient dans les régimes fiscaux scandinaves (Ganghof 2007, 1066)

expliquerait pourquoi les pays scandinaves affichent une taxation si efficiente. Hollenbach et Ganghof (2010) abondent dans le même sens en démontrant que les structures fiscales les plus efficaces, c'est-à-dire moins progressives et plus axées sur le travail que le capital, sont associées avec des taux de prélèvements obligatoires plus élevés. Les pays ayant de plus hauts taux de prélèvements obligatoires tendent certes à maintenir des taux marginaux d'imposition plus élevés, mais ils ont aussi des taxes sur le travail plus élevées en général, de sorte que leur structure fiscale demeure moins progressive malgré les taux d'imposition plus élevés (Hollenbach et Ganghof 2010). En fait, la faible progressivité des régimes fiscaux européens s'explique en grande partie par leur utilisation massive des taxes à la consommation (Prasad et Deng 2009)

Cette section, ainsi que la précédente sur l'argument de Junko Kato, vise à rappeler que les États doivent tenir compte de ces questions d'efficacité lorsqu'ils choisissent leur politique fiscale, particulièrement lorsqu'ils cherchent à maintenir de hauts taux de prélèvements obligatoires. Ceci contribue certainement à expliquer la relation paradoxale entre la taxation régressive dans les États-providence les plus développés, façonnés par les partis de gauche. Toutefois, cela n'explique pas pourquoi tous les États n'ont pas convergé vers les taxes les plus efficaces, en instaurant l'imposition duale, en limitant les cotisations de sécurité sociale et en faisant reposer les revenus de l'État sur la consommation. En effet, les États-providence européens continentaux sont très développés, mais font reposer la majeure partie de leur taxation sur des cotisations de sécurité sociale qui nuisent à la création d'emploi (Kenworthy 2011, 85). Leur structure fiscale n'est qu'un exemple parmi d'autres d'absence de convergence vers une structure fiscale plus efficace (Kemmerling 2009). D'ailleurs, la croissance des revenus des États ne s'est généralement pas produite en augmentant la part des

taxes régressives par rapport aux autres taxes (Kenworthy 2011, 79). Il importe donc de saisir, grâce aux idéaux-types de régimes consensuels et majoritaires, ce qui pousse les acteurs politiques à transformer leurs préférences et choisir une politique fiscale particulière.

2.3. Partis politiques et institutions électorales :

Le système électoral demeure une des institutions clés pour expliquer les variations de politiques publiques puisqu'il a un effet prépondérant sur d'autres institutions politiques telles que les relations entre l'exécutif et le législatif, la composition et l'influence du cabinet et le nombre de partis au gouvernement. Il est généralement admis que les systèmes électoraux proportionnels tendent à produire de plus hautes dépenses publiques et une taxation plus élevée que les systèmes majoritaires (Persson et Tabellini 2003; Thames et Edward 2006). Les systèmes proportionnels impliquent que plusieurs partis différents risquent d'être membres de la coalition gouvernementale, alors qu'en système majoritaire, un seul parti gouverne (Lijphart 2012). Des études concluent que le nombre de partis au gouvernement est corrélé positivement avec le niveau de dépenses publiques, puisque les gouvernements de coalition cherchent à satisfaire les intérêts des différents membres de leur alliance en vue de la consolider (Crepaz et Moser 2004, 263; Leroy 2010). Pour expliquer ce phénomène, Crepaz et Moser avancent qu'il n'est pas rationnel pour un parti membre d'une coalition en régime proportionnel de restreindre les dépenses publiques si les autres membres de la coalition décident d'augmenter les dépenses dans les ministères sous leur contrôle. Si l'effet des systèmes électoraux sur les dépenses publiques semble assez clair, leur effet sur la taxation et la structure fiscale d'un État est exploré dans les quatre sections suivantes.

2.3.1. Expliquer les dépenses publiques : l'effet partisan des systèmes électoraux

Iversen et Soskice (2006) tentent d'affiner la compréhension de la relation observée entre un régime proportionnel et des dépenses publiques plus importantes. Ils constatent d'abord que les partis de centre-gauche ont beaucoup plus de succès électoraux en systèmes proportionnels que majoritaires. Ils révèlent que de 1945-1998, 75% des gouvernements en système proportionnel étaient composés de partis de centre-gauche, alors qu'en système majoritaire, les partis de centre-droit gouvernaient dans 75% des cas.

Leur mécanisme causal principal repose sur l'allégeance électorale de la classe moyenne (M) par rapport à l'électorat plus pauvre (L) et plus riche (H).²⁶ En système majoritaire (M) préfère voter pour le parti représentant l'intérêt de (H), plus à droite, que pour le parti de gauche (L). Puisque le système majoritaire implique que le gouvernement au pouvoir a peu de barrières pour mettre en place son programme, (M) craindra de voter pour un gouvernement représentant (L), car celui-ci pourrait décider de taxer conjointement (M) et (H) pour donner à (L). Le risque est comparativement moins grand avec un gouvernement représentant les intérêts des riches (H) puisque dans le pire des scénarios pour (M), ce gouvernement de droite choisira d'offrir peu de services et donc de limiter les obligations fiscales de (M). En contrepartie, le mécanisme de formation de coalition impose aux partis de s'engager formellement sur certains principes. Ainsi, (M) peut s'entendre avec (L) pour taxer (H) et partager les dépenses publiques (Iversen et Soskice, 2006, 166).

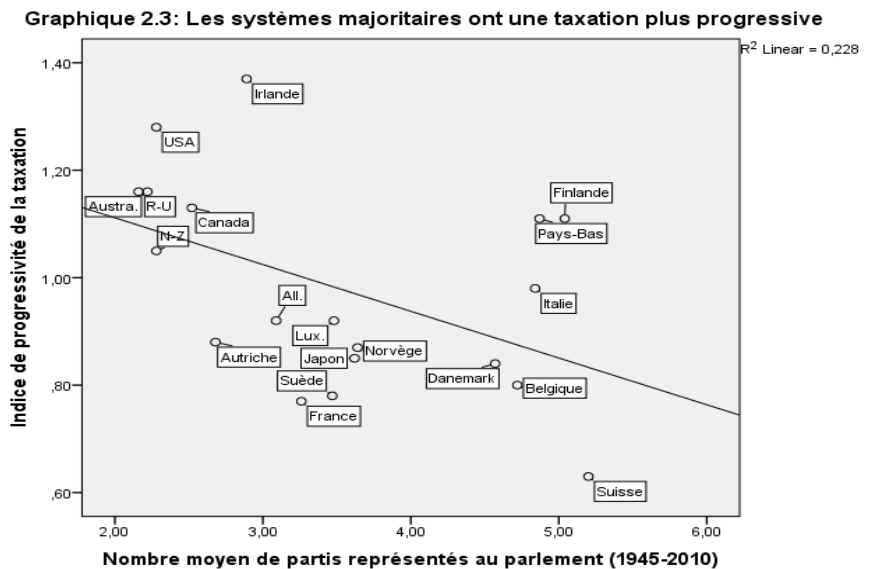
Bien que l'argument d'Iversen et Soskice offre une explication élégante pour comprendre le succès des partis de gauche en système proportionnel, la dynamique redistributive empirique est complètement à l'opposé de celle décrite par leur mécanisme

²⁶ M= medium income, L= low income, H= high income.

causal. Contrairement à leurs hypothèses, il semble les gouvernements en système majoritaires tendent à instaurer une taxation plus progressive où l'électorat le plus riche finance des programmes pour le plus pauvre. En effet, les systèmes majoritaires impliquent un plus grand recours à l'impôt sur le revenu, généralement plus progressif que les taxes à la consommation et les cotisations de sécurité sociale, qui elles, sont plus élevées dans les systèmes proportionnels (Kemmerling 2009, chapitre 4).

Le graphique 2.3 montre que les systèmes politiques bipartites, appuyés sur un système électoral majoritaire, ont une taxation plus progressive que les États des systèmes proportionnels qui eux, affichent tous une progressivité relativement faible. Au lieu d'utiliser une variable dichotomique entre systèmes majoritaire et proportionnel, on mobilise la mesure du nombre moyen de partis

élus au parlement de 1945-2010 (Lijphart 2012).²⁷ Il se crée effectivement une alliance naturelle de centre-droit entre M et H en système majoritaire, mais elle débouche paradoxalement vers une taxation progressive



principalement supportée par (H). De plus, ces pays tendent à préférer des dépenses sociales

²⁷ Selon Lijphart (2012, 60), le nombre de partis élus au parlement demeure la plus importante différence entre un système consensuel et majoritaire, puisqu'il met en contraste le partage du pouvoir du premier régime et la concentration du pouvoir inhérente au deuxième.

ciblées vers les plus pauvres (L) (Joumard et al. 2012). En système majoritaire, il se produit donc une logique Robin des bois, où l'on prend aux riches pour donner aux pauvres. Au contraire, l'alliance de centre-gauche de (L) et (M), qui existe effectivement en régime proportionnel (Manow 2015), débouche plutôt sur un régime fiscal relativement proportionnel où les trois classes sont taxées. Ceci contredit l'argument d'Iversen et Soskice.

2.3.2. L'effet des systèmes électoraux sur la taxation du capital

Cette progressivité contraire au modèle formel de Iversen et Soskice est confirmée par Hays (2003) qui montre que les institutions électorales proportionnelles génèrent une taxation des revenus de travail plus élevée que dans les institutions majoritaires qui elles, entraînent une plus haute taxation des revenus de capital. Crepaz (1996) avance que puisque les institutions consensuelles impliquent une coalition gouvernementale plus représentative de l'ensemble de la population et des secteurs économiques, les partis au pouvoir sont plus sensibles aux distorsions économiques causées par la taxation des revenus de capital. Hays (2003; 2009) explore en détail le mécanisme causal. Il postule que les institutions majoritaires rapprochent les partis politiques de l'électeur médian et des intérêts de la majorité. Or, la taxation du capital touche une minorité d'individus, alors que la taxation du travail touche la majorité. La majorité, ainsi que l'électeur médian, préfère donc taxer le capital ou simplement faire payer les riches pour financer les services publics (Barnes 2014; Graves 2013; Prasad et Deng 2009, 545).

En tant que minorité, les représentants des détenteurs de capitaux sont en mesure d'être directement représentés dans un parti politique en système proportionnel, puisque dans ce type de régime, les partis représentent différents intérêts spécifiques (Iversen et Soskice 2015; Martin et Swank 2012). Donc, malgré leur petite part du vote, il existe davantage de chances

que les petits partis représentant les actionnaires et détenteurs de capitaux soient présents dans les gouvernements de coalition. Ils peuvent potentiellement exercer une influence disproportionnée dans des négociations sur des réformes fiscales. Ce fut effectivement le cas lors des réformes de création d'un impôt dual en Scandinavie où les partis représentant les intérêts des actionnaires ont joué un rôle important (Ganghof 2006a).²⁸ Bref, les intérêts des employeurs sont représentés plus directement dans les partis conservateurs en systèmes proportionnels. Ceux-ci sont moins alignés sur l'électeur médian que les partis conservateurs des systèmes majoritaires qui visent à ratisser un électorat plus large, puisqu'ils représentent habituellement un des deux partis pouvant former le gouvernement (Hertel-Fernandez et Martin 2014).

Puisque leur taxation repose bien davantage sur le facteur travail que sur le facteur capital, les États des régimes proportionnels ont été mieux en mesure de conserver un haut taux de prélèvements obligatoires et d'éviter le nivellement par le bas induit par la mondialisation des capitaux que prédit la théorie de l'efficience (Ganghof 2006a; Hays 2003). La mobilité des capitaux est une plus grande menace pour les finances publiques des États avec institutions électorales majoritaires, puisqu'ils font reposer leur taxation davantage sur les revenus du capital.

Par exemple, le Canada et le Royaume-Uni avaient des taxes sur le capital assez élevés, mais elles furent sensiblement diminuées sous l'influence de gouvernements de droite. La taxation effective du capital passe de 38,9% au Canada en 2005 à 19% en 2014, pendant que celle du Royaume-Uni diminue de 30% à 23,7% sur la même période, ce qui a un impact

²⁸ D'ailleurs, il apparaît impensable dans un système majoritaire d'implanter l'imposition duale puisque les partis courtisent l'électeur médian et que celui-ci croira probablement n'avoir rien à gagner à mettre en place un système qui favorise explicitement les revenus de capital par rapport aux revenus de travail.

budgétaire important (Chen et Mintz 2015). Ce sont effectivement les systèmes majoritaires qui sont plus vulnérables à la mondialisation à cause de l'importance des taxes sur les revenus de capital dans l'ensemble des prélèvements obligatoires (Hays 2009). Toutefois, l'argument de Hays doit être complété par le concept de cycle partisan de politiques publiques, inhérents aux systèmes majoritaires, pour comprendre comment un gouvernement peut changer aussi dramatiquement sa trajectoire fiscale que les exemples britanniques et canadiens ne le suggèrent. Ce concept est abordé à la section suivante.

2.3.3. Trois types de systèmes électoraux

Les institutions électorales ont non seulement un effet important sur la progressivité de la taxation et sur l'imposition relative des revenus de capital, mais aussi sur le niveau total de taxation et la capacité des partis politiques à imposer leurs intérêts. Cherchant à évaluer l'effet des systèmes électoraux sur le taux de prélèvements obligatoires, Steinmo et Tolbert (1998) définissent trois types de gouvernance liée aux systèmes électoraux. Il existe des systèmes majoritaires, des systèmes consensuels à coalitions changeantes (aucun parti n'est dominant, un gouvernement majoritaire n'existe que s'il s'appuie sur une très large coalition) et des systèmes consensuels à coalitions dominantes (un parti emporte entre 44 à 49% des sièges, mais demeure presque toujours minoritaire). Ces types d'institutions électorales génèrent différents degrés d'incitatifs vers le compromis. Les coalitions dominantes sont les systèmes qui amènent le plus de compromis entre les acteurs politiques et économiques. Le système majoritaire produit le plus faible degré de compromis des trois régimes de gouvernance, alors qu'un seul parti peut imposer ses volontés. Plus un système institue une culture du compromis, plus les acteurs s'orientent vers des objectifs de long terme, ce qui entraînerait une taxation

plus élevée. Au contraire, quand les partis ont la possibilité de sortir d'un compromis, il est plus difficile de s'en tenir à des objectifs de long terme (Steinmo et Tolbert 1998).

Par exemple, dans les systèmes majoritaires, un petit changement dans le total des votes, surtout s'il est réparti dans des comtés clés, peut entraîner un effet important sur la représentation parlementaire d'un parti. Ainsi le gouvernement risque de vouloir cibler certaines dépenses pour obtenir l'allégeance d'électeurs clés. Le cas des crédits d'impôt ciblés sur certaines clientèles électoralement rentables pour le parti au pouvoir au Canada, comme le fractionnement de revenu pour familles avec enfants cadre parfaitement dans cette dynamique. Le manque d'incitatif pour le parti au pouvoir ou pour les groupes d'intérêts à viser des objectifs de long terme tend à maintenir des taxes plus basses, notamment à cause de crédits d'impôt distribués de manière plus ou moins électoraliste (Steinmo et Tolbert 1998).

En fait, les systèmes majoritaires créent des cycles partisans de politique publique, avec des décisions rapides et des ajustements fiscaux imprévisibles (Laver et Schofield 1998, 248). Les partis politiques ont une influence plus directe en système majoritaire qu'en système proportionnel (Schmidt 1996), où s'installe une dynamique centriste due à la recherche de compromis inhérents à la gouvernance en coalition (Ganghof 2007). Rhodes (2000) ainsi que Steinmo et Tolbert (1998) confirment que le système majoritaire rend plus facile la transposition directe des préférences des partis puisqu'ils n'ont pas de compromis à faire avec d'autres membres d'une coalition. Dans son analyse comparative des cas néo-zélandais²⁹ et australien, Ganghof (2006a, 148) montre que les préférences des partis sont traduites directement en politiques fiscales, ce qui implique une différence assez grande lorsqu'un changement de gouvernement se produit.

²⁹ Ganghof (2006) note que l'introduction du système proportionnel en Nouvelle-Zélande a changé la donne.

C'est aussi ce que Steinmo (1993) décrit dans son analyse de la Grande-Bretagne. Le système conflictuel majoritaire se reflète dans les différences importantes entre les politiques fiscales des deux principaux partis. Ce cycle partisan de politiques fiscales est aussi renforcé par la domination de l'exécutif sur le législatif qui facilite la transposition directe des préférences du parti au pouvoir en politiques publiques. Les acteurs économiques n'ont donc pas d'incitatifs à réfléchir aux politiques fiscales sur le long terme et à supporter le coût de leurs demandes de politiques publiques, puisqu'un changement de gouvernement risque de transformer le régime fiscal, surtout dans un système assez polarisé comme la Grande-Bretagne où Travailleurs et Conservateurs s'affrontent directement à chaque élection.

Les systèmes proportionnels à coalitions dominantes impliquent une dynamique totalement différente. Un parti y contrôle l'agenda politique, mais doit obtenir le support d'un plus petit parti pour conserver le pouvoir. Les systèmes proportionnels à coalitions dominantes créent généralement des gouvernements assez stables dans lesquels le parti dominant ne peut espérer obtenir le contrôle total de la machine gouvernementale. Il a donc des incitatifs pour créer un compromis visant des objectifs de long terme avec des partenaires économiques et d'autres partis politiques (Steinmo et Tolbert 1998, 175).

Steinmo et Tolbert pensaient certainement à l'exemple de la Suède en développant ce modèle, alors que les sociaux-démocrates suédois ont longtemps été un parti dominant, mais rarement en mesure d'obtenir la majorité. Cette stabilité incite les acteurs économiques à faire des compromis avec le parti social-démocrate, ce qui mène à de hauts revenus étatiques, particulièrement stables, fondés sur des considérations d'efficacité, où les acteurs réfléchissent à l'ensemble des conséquences économiques de leurs décisions fiscales (Steinmo et Tolbert 1998; Steinmo 1993, 2013). Ainsi, dans les années 1950 à 1970, la taxation devient

plutôt dépolitisée, technocratique et rationalisée. Par exemple, dans les années 1950, le parti social-démocrate met en place des taxes à la consommation régressives en vue de financer l'expansion de l'État-providence. Conseillées par des comités d'experts, les élites du parti comprennent que la régressivité de ce type de taxes peut être contrebalancée à l'extérieur du régime fiscal, en mettant en place des politiques sociales généreuses (Kato 2003, 62).

La domination du parti social-démocrate et son isolation des pressions populaires, inhérente au système bicaméral de l'époque qui leur offrait une quasi-hégémonie,³⁰ est importante pour préserver ce système, alors qu'elle incite les partenaires sociaux à coopérer et à s'entendre avec le gouvernement en place (Steinmo 2013, 87). Cependant, dans le cas de la Suède et des pays scandinaves en général, le déclin de la stabilité politique (Dolvik et al. 2015), risque d'entraîner des changements fiscaux importants, impliquant une différenciation plus grande entre les partis politiques et les gouvernements.

Les systèmes proportionnels à coalitions changeantes, où aucun parti n'est dominant, impliquent souvent que les groupes d'intérêts vont tenter d'extraire certains bénéfices avec l'aide de l'un des nombreux partis de la coalition gouvernementale. Contrairement aux situations où un parti semble dominant, les groupes d'intérêts ont moins d'incitatifs à conclure des ententes en vue de promesses de dépenses futures. Par exemple, un syndicat risque de ne pas consentir à une restriction des salaires en échange d'une augmentation des dépenses publiques s'il ne peut raisonnablement croire que la coalition gouvernementale restera intacte

³⁰ Ce système bicaméral avait été mis en place par les partis conservateurs au début du 20e siècle pour s'assurer de garder la main mise sur la deuxième chambre face à un parti social-démocrate en pleine ascension. Un mécanisme électoral particulier limitait la possibilité qu'un changement d'intentions de vote se traduise par une transformation majeure dans la composition de cette deuxième chambre. Ce système s'est toutefois retourné contre ses instigateurs, car c'est le parti social-démocrate, devenu dominant, qui en a profité entre la Deuxième Guerre Mondiale et les années 1970. En effet, même si l'opposition parvenait à battre les sociaux-démocrates (ce qu'elle n'arrivait pas à faire de toute façon), ceux-ci conserveraient le pouvoir dans la deuxième chambre, leur permettant d'obstruer les réformes d'un nouveau parti au pouvoir. Ce mécanisme renforçait les engagements crédibles puisqu'il était presque impossible de dévier sensiblement de la trajectoire des politiques instiguées par le parti social-démocrate. Celui-ci fut contraint à abolir cette deuxième chambre dans les années 1970, par soucis démocratique (Steinmo 1993; 2013).

et pourra respecter ses promesses. Steinmo et Tolbert (1998) avancent que ce type de régime mène à un plus faible niveau de revenus et une plus grande influence de l'idéologie des partis politiques que dans les systèmes à coalitions dominantes. Il représenterait le milieu du spectre d'incitatifs au compromis entre la stabilité du système à coalition dominante et les cycles partisans des systèmes majoritaires.

2.3.4. La crédibilité des engagements

Le mécanisme causal entre la stabilité du système et l'incitatif au compromis demeure relativement vague dans l'étude de Steinmo et Tolbert (1998). L'application à la fiscalité du concept de crédibilité des engagements (*credible commitments*) développé par Timmons (2005; 2010) s'avère un ajout pertinent aux arguments de Steinmo et Tolbert. Rappelons qu'en système majoritaire, un petit changement du support électoral d'un parti peut se traduire en un changement de gouvernement. Il est donc plus difficile de garantir des engagements entre un gouvernement et un acteur économique, puisque le parti au pouvoir peut renier une promesse pour préférer une politique plus payante électoralement. Au contraire, en système proportionnel, alors que le législatif est plus fort vis-à-vis l'exécutif, les partis qui défendent les intérêts de certains acteurs spécifiques peuvent plus facilement punir un gouvernement qui renierait ses engagements (Cusack et Beramendi 2006, 65). Les engagements gouvernementaux seraient donc plus crédibles en systèmes proportionnels que majoritaires. Timmons (2010) nuance cette hypothèse. La crédibilité des engagements tiendrait à la volatilité partisane : un parti est-il dominant et forme-t-il souvent le gouvernement ou la composition du gouvernement change-t-elle souvent?

Timmons (2010, 207) avance que les gouvernements cherchent le « *fiscal path of least resistance* ». Pour ce faire, ils taxent ceux qui bénéficient davantage des services gouvernementaux que ceux qui en profitent moins. Conformément à l'argument de Levi (1988), la taxation implique que les citoyens acceptent volontairement de supporter leur fardeau fiscal. Les citoyens acceptent de payer des taxes s'ils pensent que celles-ci leur profitent sous forme de services gouvernementaux. Ceci implique que les partis de gauche sont mieux en mesure de taxer de manière plus régressive, car ils peuvent s'engager de manière crédible à fournir des dépenses sociales en échange. De leur côté, les gouvernements de droite se tournent vers leur clientèle électorale, les citoyens aisés, pour financer l'État, mais en retour, leur garantissent des politiques publiques favorables (Timmons 2010, 212).

Par exemple, à la fin des années 1980 en Suède, les sociaux-démocrates, minoritaires et appuyés par le parti libéral, instaurèrent une réforme fiscale majeure qui mettait en place l'imposition duale et diminuait les taux d'imposition marginaux en augmentant les taxes à la consommation (Ganghof 2006). Malgré la forte régressivité de la réforme, les syndicats l'ont appuyé (Kato 2003, 68). On peut croire qu'ils ont accepté une telle réforme parce qu'ils étaient convaincus, grâce à la stabilité politique du système, que le parti social-démocrate honorerait ses promesses de maintenir des dépenses sociales et des investissements publics généreux en s'assurant que la réforme se fasse à coût nul. Il s'agit clairement d'une forme d'engagement crédible qui change les préférences des acteurs.

Timmons explique ainsi une constatation empirique surprenante : les partis de gauche tendent à taxer de manière plus régressive que les partis de droite, mais offrent plus de dépenses sociales, alors que les partis de droite taxent les corporations davantage, mais, sous leur influence, la part du PIB détenue par les corporations augmente. Cet effet ne tient que

lorsqu'il existe des mécanismes pour s'assurer que les partis maintiennent leurs engagements crédibles, c'est-à-dire, une faible volatilité partisane.³¹ Une faible volatilité partisane implique une hausse permanente des taxes corporatives si on assiste à une domination de la droite et une hausse permanente des taxes à la consommation si la gauche domine.

À l'échelle internationale, Timmons (2005) montre que les taxes plus progressives sont associées avec une meilleure protection des droits de propriété. De leur côté, les taxes régressives sont fortement corrélées avec un plus haut indice de développement humain produit par davantage de dépenses sociales. L'argument de Timmons implique que les riches acceptent de financer l'État si celui-ci leur offre ce qu'ils recherchent, soit la protection de leur propriété privée. Il existe donc une forme de contrat fiscal implicite : si l'État taxe un groupe, il a de forts incitatifs à lui offrir des services pour maintenir cette source de revenus. En contrepartie, s'il ne le taxe pas, il n'a aucun incitatif à s'occuper d'un groupe particulier (Timmons 2005). La taxation ne serait donc pas redistributive, mais plutôt contractuelle.

Finalement, le concept des engagements crédibles pourrait expliquer la plus grande progressivité fiscale observée en système majoritaire. Dans ce système, même si les partis sociaux-démocrates sont conscients qu'une politique régressive peut être plus efficace et générer davantage de revenus, l'absence d'engagement crédible les incite à préférer la progressivité de la taxation, quitte à ce que la redistribution totale soit plus faible. Ils n'ont aucune garantie qu'une réforme fiscale régressive pourra être compensée par une augmentation de la redistribution par les dépenses publiques. Par exemple, Steinmo (1993, 199) avance que les Démocrates américains s'opposent à l'introduction d'une taxe à la

³¹ Sur les 18 pays analysés par Timmons (2010, 214), seuls l'Australie, le Danemark, la France, l'Allemagne la Norvège et le Royaume-Uni sont codés comme instables.

consommation, car ils doutent que les revenus générés soient investis dans des dépenses sociales.³²

2.3.5 Récapitulations des arguments l'effet des partis politiques et des institutions électorales.

Cette section a montré que les systèmes proportionnels tendent à produire des dépenses sociales plus élevées (Crepaz et Moser 2004), financées par des taxes plus lourdes, mais qui tendent aussi à être plus régressives qu'en système majoritaire. Dans un système majoritaire, il se crée un cycle partisan de politiques fiscales qui sont plus progressives, mais moins élevées (Ganghof 2006a; Laver et Schofield 1998; Rhodes 2000; Steinmo et Tolbert 1998). Dans un système proportionnel à coalition dominante, les taxes sont plus régressives, mais plus élevées (Steinmo et Tolbert 1998). En système majoritaire, la droite a davantage de succès électoral que la gauche (Iversen et Soskice 2006), mais cela entraîne paradoxalement une taxation plus élevée des revenus de capital, des corporations et des plus riches (Hays 2003; Timmons 2010). Hays (2003) avance que cela s'explique par la plus grande proximité entre l'électeur médian et les partis de droite en système majoritaire qu'en système proportionnel. Timmons (2005; 2010) postule que lorsqu'elle est dominante, la droite peut offrir un engagement crédible aux détenteurs de capitaux qui vont supporter une grande proportion de la taxation, mais qui vont recevoir en échange des services publics qui leurs bénéficient. L'inverse est aussi vrai pour les partis de gauche et son électorat.

³² D'ailleurs, ces préoccupations sur la difficulté d'offrir des dépenses sociales en échange de taxes régressives sont partagées par certains auteurs académiques américains. Par exemple, Newman et O'Brien (2011) rejettent l'idée d'augmenter les taxes à la consommation pour financer l'État-providence : « *we don't believe the guarantee of progressive spending as an antidote to new consumption taxes is ironclad enough* (156). »

2.4. Institutions économiques et représentation des groupes d'intérêts

2.4.1. Économies libérales et coordonnées de marché

Avec l'étude des institutions politiques et des systèmes électoraux, l'autre grande famille explicative des régimes d'État-providence repose sur les logiques de coordination de l'économie et d'institutionnalisation des relations entre les groupes représentant le travail (les syndicats), le capital (les employeurs) et l'État. La littérature sur l'économie politique comparée de l'État-providence s'est progressivement détachée des premières versions de la théorie de ressources de puissance qui traitaient les préférences des employeurs et du capital de manière statique et passive, ceux-ci étant universellement réfractaires à toute forme d'interventionnisme et de redistribution (Korpi 1983). Puisque les employeurs ont besoin des politiques sociales pour faciliter l'acquisition par les travailleurs de certaines qualifications, ils ont joué un rôle important dans la construction de l'État-providence (Arts et Gelissen 2010). Les préférences distributives des employeurs varient en fonction de la taille, du secteur de production et du niveau de qualification recherché (Mares, 2003), mais plus généralement des différentes variétés de capitalisme dans lequel ils opèrent (Hall et Soskice 2001).

La recherche sur les causes des régimes fiscaux repose en grande partie sur la littérature sur les variétés de capitalisme, plus particulièrement sur la typologie de Hall et Soskice (2001). L'école des variétés de capitalisme cherche à comprendre comment les firmes et les acteurs politico-économiques se coordonnent pour résoudre leurs problèmes d'action collective. Cette approche distingue entre deux régimes capitalistes, soit les économies coordonnées de marché (CME), englobant les pays d'Europe de l'Ouest³³, de Scandinavie

³³ Excluant les États du sud de l'Europe ainsi que la France qui n'est pas placée explicitement dans la typologie.

ainsi que le Japon³⁴, et les économies libérales de marché (LME), soit les pays anglo-saxons. On peut remarquer que cette typologie entrecoupe celle d’Esping-Andersen, alors que les économies libérales de marché cadrent avec les États-providence libéraux (Pontusson 2005; Schroder 2009). Cette section vise à utiliser la typologie des variétés de capitalisme pour démontrer que la manière dont les syndicats et les employeurs sont organisés conditionne leur perception de leurs intérêts concernant la taxation et le type de politiques fiscales qu’ils vont appuyer (Campbell 2005, 393).

2.4.2. L’effet de la coordination sur les régimes fiscaux consensuels

Dans les CME, la coordination est facilitée par des institutions corporatistes (Pontusson 2005). Le corporatisme implique que les groupes d’intérêts de différents secteurs sont regroupés dans une organisation nationale, monopolistique, centralisée et hiérarchique et qu’ils sont incorporés dans le processus de formulation de politiques publiques (Lijphart, 2012, 158). Ceci mène à une concertation entre les syndicats, le patronat et le gouvernement en vue de mettre en place des accords tripartites liant les trois groupes. Les CME reposent sur un compromis entre le capital, le travail et l’État. Ce compromis implique que les syndicats restreignent leurs demandes salariales, mais qu’en échange, ils s’attendent à ce que l’État utilise une politique fiscale qui les compense pour ces sacrifices grâce à un système d’assurance sociale publique fort développé garantissant des niveaux de revenus élevés en cas de récession (Cusack et Beramendi 2006, 51; Hall et Soskice 2001).³⁵

³⁴ Placer le Japon dans une typologie centrée sur le monde occidental est toujours une tâche ardue. Hall et Soskice (2001) considèrent qu’il fait partie des CME, mais leurs recherches se concentrent surtout sur le rôle des firmes. Pontusson (2005) avance que le Japon ne cadre pas dans les CME à cause de la faiblesse de ses syndicats, de la taille limitée de ses programmes sociaux et de sa faible protection d’emploi. Il représenterait une variété de capitalisme différente (Amable 2005).

³⁵ Lijphart (2012) avance que malgré le déclin de la concertation observé dernièrement, le corporatisme existe toujours et conditionne la mise en place des politiques publiques dans les économies coordonnées de marché.

Conformément à la typologie de Lijphart (2012), les économies coordonnées de marché ont presque toutes des systèmes proportionnels ou semi-proportionnels, donc consensuels. Il existe définitivement une complémentarité institutionnelle entre les deux (Cusack et al. 2007; Estevez-Abe et al. 2001; Martin et Swank 2012; Wilensky 2002). Les économies coordonnées de marché nécessitent un investissement de long terme tant par les employeurs que les employés. Celui-ci est plus facilement garanti par la stabilité et les pressions centripètes offertes par un système proportionnel (Iversen et Soskice 2015). À la fin du 19^e siècle, les partis de droite, qui représentaient directement les employeurs dans les systèmes proportionnels, avaient plus tendance à favoriser la centralisation des employeurs dans une association les représentant tous, une condition nécessaire à la mise en place d'une économie coordonnée de marché (Martin 2015, 8). La représentation proportionnelle risque de créer davantage de coopération entre les acteurs sociaux et d'entraîner une délégation des politiques publiques vers les partenaires sociaux (Martin et Swank 2012, 36).

La typologie de Hall et Soskice se concentre sur les firmes, mais d'autres auteurs ont souligné que les CME se caractérisent par un mécanisme bien institutionnalisé de négociations collectives s'appuyant sur des syndicats vigoureux qui représentent une majorité de travailleurs (Pontusson 2005), une forte protection des emplois et des dépenses publiques plus importantes (Cusack et al. 2007; Estevez Abe et al. 2001; Mares 2006). Les économies coordonnées de marché nécessitent généralement une main-d'œuvre très spécialisée. Une assurance sociale est donc essentielle pour inciter les travailleurs à investir dans l'acquisition des qualifications spécifiques nécessaires au type d'industries présentes dans les CME (Arts et Gelissen 2010, 4).

Lange et Garrett (1985) ont été parmi les premiers à lier la question du corporatisme aux régimes fiscaux. Ils montraient que dans les pays où les associations syndicales et patronales sont fortement organisées et intégrées dans le processus décisionnel gouvernemental, la taxation suit une stratégie bien établie visant à maintenir des revenus élevés en vue de fournir des services gouvernementaux généreux. On peut voir les institutions corporatistes comme garantes de mécanismes d'engagements crédibles entre les syndicats, le patronat et l'État (Timmons 2010). Ceux-ci changent les préférences fiscales des syndicats et du patronat, qui parviennent à dépasser l'intérêt immédiat de leurs membres, c'est-à-dire, faire reposer le financement des dépenses publiques sur les épaules de la partie adverse.³⁶ Des syndicats plus forts, supportés par des institutions corporatistes, peuvent proposer des engagements crédibles pour leurs membres. En étant engagés dans le processus de politiques publiques, employeurs et syndicats peuvent s'entendre sur les conséquences négatives pour la croissance de la taxation des revenus de capital et sur les externalités positives des dépenses publiques (Martin 2015). Ainsi, les syndicats peuvent consentir à une taxation élevée pour leurs propres membres qui servira à payer pour des dépenses publiques leur profitant (Campbell 2005; Timmons 2010, 221).

Le changement de préférence se reflète aussi sur les employeurs qui peuvent s'assurer que le fardeau fiscal repose sur les travailleurs (Hertel-Fernandez et Martin 2014). La participation des employeurs à la création de l'État-providence, les contacts répétés avec l'État et les syndicats et l'éducation constante fournie par les associations d'employeurs à leurs membres changent leurs préférences (Martin 2015). Au lieu de viser leurs intérêts immédiats, ils en viennent à tolérer des taxes élevées, car ils comprennent qu'elles peuvent leur garantir

³⁶ Ou, dans le cas du patronat, diminuer les dépenses publiques non profitables pour les entreprises.

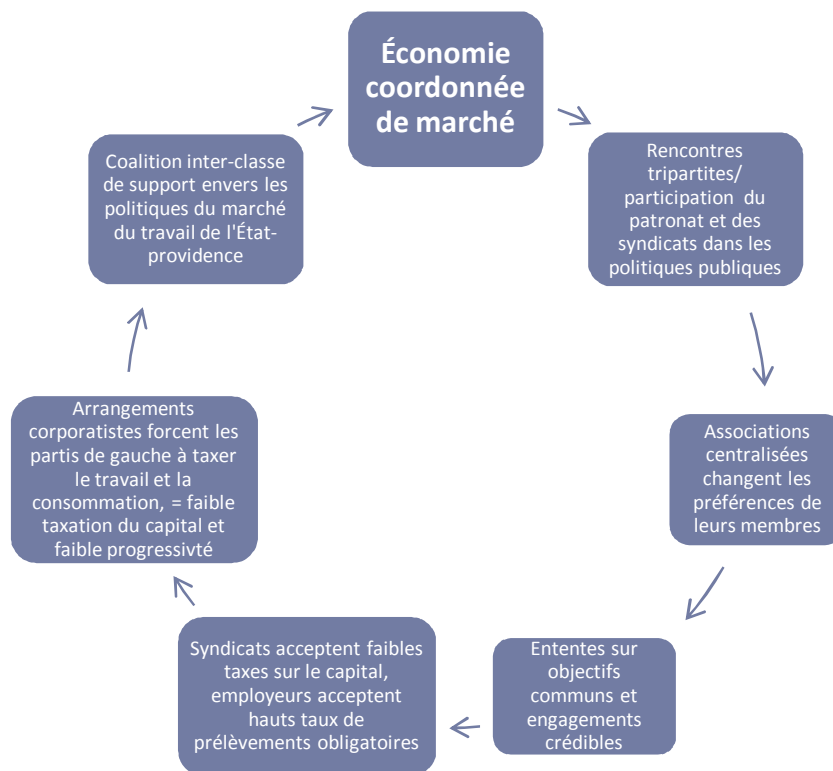
des biens publics qui leur sont utiles (Campbell 2005, 408). Ils deviennent moins méfiants à l'égard de l'État-providence et tolèrent de hauts taux de prélèvements obligatoires puisqu'ils comprennent les avantages que leur offrent les politiques de formation et la protection sociale qui incite les travailleurs à investir dans leurs qualifications spécialisées. Ceci diminue l'intolérance de la droite envers la redistribution (Cusack et al. 2007, 383). Or, l'incorporation politique des partis de droite et des employeurs dans la coalition de support envers l'État-providence est cruciale pour maintenir des dépenses élevées (Martin et Swank 2012). Ainsi, dans les pays avec des organisations patronales fortes et des systèmes électoraux proportionnels, les élites ont été en mesure de créer des coalitions inter-classes en vue de financer un État providence généreux.

De par l'incorporation des employeurs dans l'État-providence, les partis de droite modèrent leurs demandes. De leur côté, les partis de gauche sont contraints par les arrangements corporatistes. Si les partis de gauche des CME décidaient de faire reposer le fardeau fiscal sur les revenus de capital, cela diminuerait les incitatifs du patronat à se conformer aux arrangements corporatistes. À cause de la crédibilité des menaces de mobilité du capital, ainsi que de la dépendance structurelle de l'État envers le capital, l'État-providence n'est viable que si le capital n'est pas trop taxé (Garrett 1998). En fait, les partis de gauche ne peuvent promouvoir les intérêts des travailleurs en faisant reposer la taxation sur les revenus de capital (Cusack et Beramendi 2006). Le corporatisme pose donc une contrainte importante pour les partis sociaux-démocrates. S'ils cherchent à redistribuer via la taxation, notamment en diminuant les taxes à la consommation, ils perdront des revenus et ne pourront équilibrer les budgets. S'ils cherchent à obtenir des revenus par d'autres sources que les taxes sur le travail, en taxant le capital par exemple, ils violeront les arrangements corporatistes. Donc, la seule

option restante pour un parti de gauche d'une CME qui cherche à augmenter les revenus de l'État est d'augmenter l'impôt sur les salaires ou les taxes indirectes.

Par contre, dans les économies coordonnées de marché, les taxes sur le travail ont augmenté considérablement depuis les années 60, bien davantage que dans les économies libérales (Cusack et Beramendi 2006). Une augmentation supplémentaire des taxes sur le travail risque de diminuer la capacité des syndicats à promouvoir une modération des demandes salariales auprès de leurs membres, un pilier des arrangements corporatistes (Beramendi et Rueda 2007, Kemmerling 2009). Donc si les partis de gauche ne veulent pas diminuer les dépenses sociales, ils doivent augmenter les taxes à la consommation. La logique théorique est résumée par le graphique 2.4.

Graphique 2.4 : Le régime fiscal des économies coordonnées



2.4.3. Les économies libérales de marché renforcent le cycle partisan de politiques fiscales

Il existe aussi une forte complémentarité institutionnelle entre les économies libérales de marché le système électoral majoritaire (Lijphart 2012). Les employeurs sont divisés à travers les deux principaux partis en système majoritaire. Ils craignent la régulation gouvernementale, sachant que les partis politiques courtisent l'électeur médian et que le système majoritaire entraîne des cycles partisans de politiques publiques. Puisque les partis politiques peuvent être majoritaires, ils n'ont aucun intérêt à déléguer la mise en place de politiques publiques aux acteurs économiques. Les institutions corporatistes ne sont donc pas mises en place (Martin et Swank 2012, 37).³⁷

Dans les économies libérales de marché, la coordination est atteinte grâce à des mécanismes de marché. Sans la coordination et les engagements crédibles garantis par les institutions des CME, le gouvernement ne parvient pas à inciter les syndicats à modérer leurs demandes salariales puisqu'ils n'ont aucune assurance que l'État et les employeurs vont s'entendre pour développer un système de dépenses sociales généreux (Beramendi et Cusack 2008, 8). Les syndicats n'ont donc aucun incitatif à accepter une modération salariale et à soutenir des taxes sur le travail, donc sur leurs propres membres, en vue de financer un généreux État-providence. Au contraire, les syndicats des LME vont demander une plus grande redistribution fiscale et faire pression pour des hausses salariales (Cusack et Beramendi 2006; Hertel-Fernandez et Martin 2014).

Dans les économies libérales de marché, les employeurs ne sont pas représentés par une seule association et défendent des politiques qui servent leurs intérêts particuliers, non pas

³⁷ Cusack et al. (2007) proposent un argument différent pour expliquer pourquoi les LME ont toutes des systèmes majoritaires. Ils avancent que la fragmentation des groupes économiques crée un antagonisme entre syndicats et patronat qui augmente les intérêts de la droite à conserver un système électoral majoritaire.

les intérêts de la communauté des affaires en général. Ils vont viser des coupures de taxes qui peuvent mener à un déficit et une diminution des investissements publics pourtant nécessaires à leur prospérité. Le régime pluraliste inhérent aux LME empêche les employeurs d'exprimer leur intérêt collectif. Ainsi, cette dynamique pluraliste incite les décideurs à suivre une logique de court terme et chercher à satisfaire les demandes de plusieurs groupes différents non coordonnés. Il en résulte davantage de dépenses fiscales qui satisfont divers secteurs industriels en vue de dégager une rente économique (Martin 2015). Par ailleurs, le système de formation des LME offre des qualifications générales transposables d'une firme à l'autre, rendant un haut niveau de protection sociale moins important pour les firmes (Hall et Soskice 2001). Il devient ainsi plus difficile de bâtir une coalition inter-classes de support envers les programmes de l'État-providence (Hertel-Fernandez et Martin 2014).

Du côté des partis politiques, leurs préférences sont plus nettes dans les économies libérales de marché. Les partis de droite proposent une taxation plus régressive et moins de dépenses sociales (Beramendi et Cusack 2008). Les partis de gauche ne peuvent espérer diminuer les inégalités de revenus grâce à des politiques du marché du travail qui comprimeraient la distribution des salaires. Ils doivent s'en remettre à des instruments fiscaux, notamment en augmentant la progressivité de la taxation (Cusack et Beramendi 2006, 8). Beramendi et Rueda (2007) avancent que les partis au pouvoir sont relativement libres de suivre leurs préférences dans les États avec un faible degré de corporatisme puisqu'ils ne sont pas tenus de respecter les engagements corporatistes. Les partis de gauche peuvent donc choisir d'augmenter les taxes sur les revenus de capital ou sur ceux du travail. Ils ne privilégieront naturellement pas les taxes régressives, renforçant le cycle partisan de politiques fiscales. En faisant reposer la taxation sur le capital, on crée un antagonisme entre le secteur

des affaires et le secteur public, rendant la collaboration inter-classes difficile (Martin 2015).

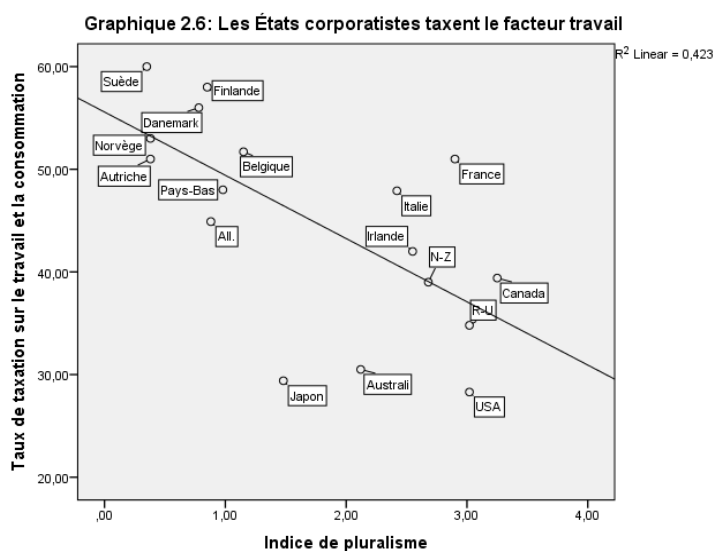
La logique théorique des régimes fiscaux des LME est illustrée par le graphique 2.5.

Graphique 2.5 : Le régime fiscal des économies libérales



2.4.4. Vérification empirique

Le graphique 2.6 montre la forte corrélation entre l'indice de pluralisme (Lijphart 2012, 165) et la taxation effective du travail et de la consommation. Il semble donc que les prédictions des théories sur l'effet du corporatisme sur les régimes fiscaux fonctionnent. Les États ayant un plus



Source: Indice de pluralisme: Lijphart 2012. Taxation du travail et de la consommation. Carey et Rabesona 2012.

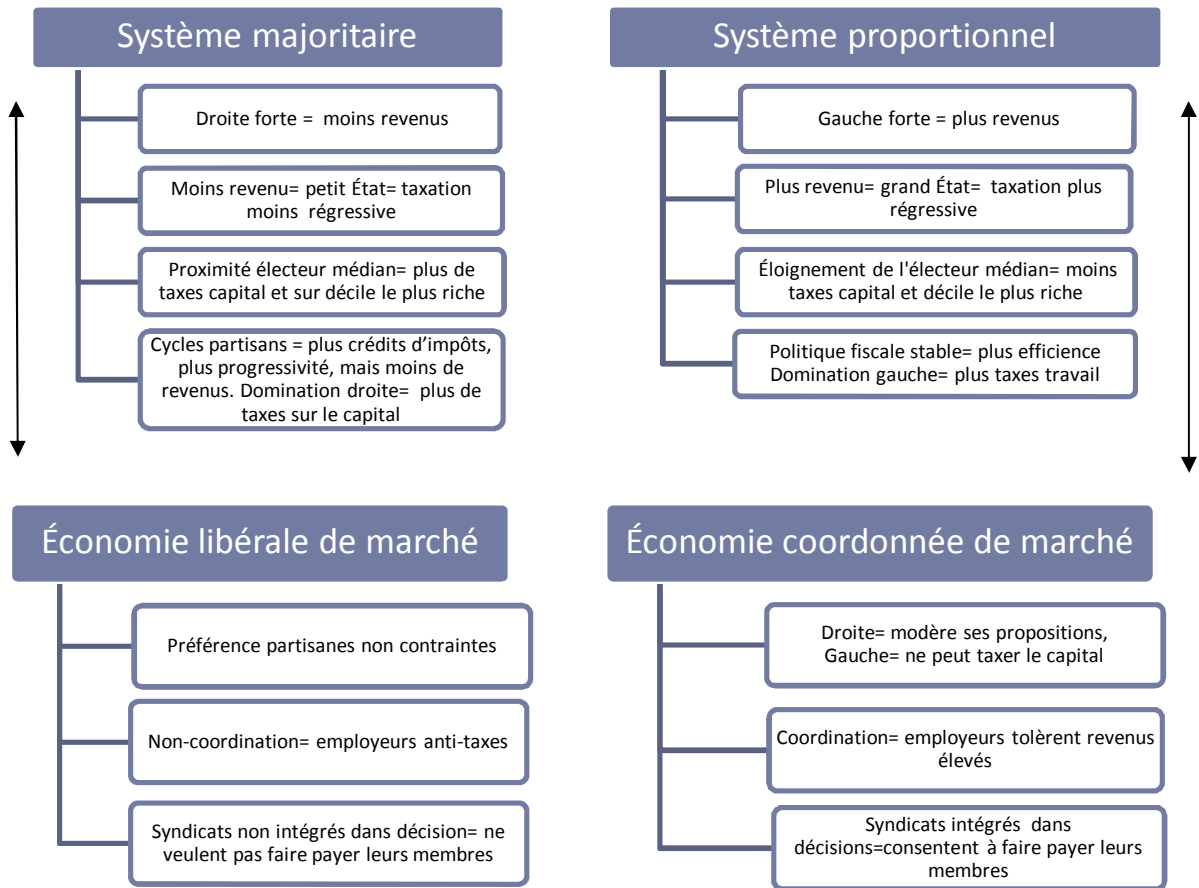
haut degré de corporatisme (représenté par un score plus faible) tendent tous à avoir une taxation du travail plus élevée.³⁸ Par ailleurs, il existe une relation presque aussi nette entre la taxation des revenus de capital en 2005 et l'indice de pluralisme : les États moins corporatistes taxent les revenus de capital davantage. Toutefois, cette relation n'est plus significative en 2014, alors que les baisses significatives de l'imposition des revenus de capital au Royaume-Uni et au Canada ont fait diminuer la relation. Hertel-Fernandez et Martin (2014) montrent que la coordination des employeurs ainsi que la représentation électorale proportionnelle sont fortement associées à un plus faible taux d'imposition marginal et à davantage de taxes à la consommation. Toutefois, ils notent que la relation avec l'impôt est plus forte pour la première moitié du 20^e siècle parce que le néolibéralisme a davantage fait décliner les taux d'imposition marginaux maximaux dans le monde anglo-saxon.

2.5. Distinguer les régimes consensuels

L'analyse ci-dessus brosse le portrait de deux types de régimes : l'un consensuel, reposant sur une économie coordonnée de marché et un système électoral proportionnel et l'autre, avec son économie libérale de marché et son système électoral majoritaire. Le graphique 2.7 synthétise les causes institutionnelles de ces deux types de régimes fiscaux.

³⁸ Notez que sans le Japon, qui représente un cas étrange de corporatisme sans syndicats forts, la relation devient très significative avec un R^2 de .541

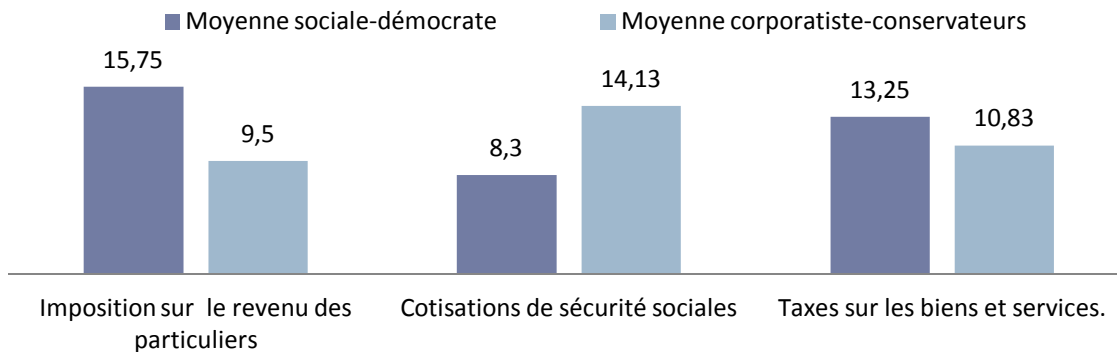
Graphique 2.7 : Deux types de régimes fiscaux



Si les régimes fiscaux libéraux forment un tout relativement cohérent, ce n'est pas le cas des régimes consensuels, qui incluent tant les régimes fiscaux corporatistes-conservateurs que sociaux-démocrates. On voit d'ailleurs une nette différence sur plusieurs points entre les deux régimes, malgré le fait qu'ils affichent tous deux des taxes peu progressives. Le Graphique 2.8 montre que les cotisations de sécurité sociale sont beaucoup plus élevées dans les régimes corporatistes-conservateurs que dans les régimes sociaux-démocrates,³⁹ qui eux, font appel davantage à l'impôt sur le revenu et les taxes sur les biens et services.

³⁹ Il s'agit de la moyenne de l'Autriche, la Belgique, la France, l'Allemagne, l'Italie et les Pays-Bas pour les régimes corporatistes-conservateurs et de la moyenne du Danemark, de la Finlande, de la Norvège et de la Suède.

Graphique 2.8: Deux types de régimes consensuels



Source : OCDE 2015. Tax database. Les données sont en pourcentage du PIB.

Il importe donc de cibler les facteurs qui expliquent la perpétuation de la distinction entre les deux types de régimes consensuels. Nous n’explorerons pas ici le choix originel d’un mécanisme de financement particulier. Plusieurs facteurs historiques, tels que l’industrialisation plus lente en Scandinavie qu’en Europe de l’Ouest ou l’importance des clivages religieux et des partis Chrétiens-démocrates, expliquent la mise en place d’un financement par cotisations sociales dans les États corporatistes-conservateurs (Rice 2013; Van Kersbergen 2003). Les études de Baldwin (1990) et Manow (2009) sur le rôle prépondérant des partis représentant les intérêts des agriculteurs en Scandinavie, qui auraient été mal protégés dans un État-providence fondé sur les cotisations sociales, sont fascinantes et permettent de mieux comprendre le choix initial de différents mécanismes de financement. Analyser en détail ces études est hors du cadre de ce mémoire. L’objectif est plutôt de comprendre la perpétuation contemporaine du financement par cotisations sociales dans les régimes corporatistes-conservateurs. Cette perpétuation s’explique par le manque de représentativité des syndicats dans un marché du travail dualiste et par la faiblesse relative du ministère des Finances dans un État-providence financé par des cotisations sociales.

2.5.1 Le problème de la dualisation du marché du travail.

Avec *Taxing the Working Poor*, Achim Kemmerling (2009) publie un des ouvrages les plus pertinents en économie politique sur la taxation en se basant sur les modèles centrés sur le clivage « insiders-outsiders » (Rueda 2007). Il permet de cibler un des facteurs explicatifs de différenciation des régimes fiscaux européens consensuels en éclaircissant la question des préférences des syndicats par rapport à la progressivité de la taxation. La taxation, comme les institutions politiques, crée sa clientèle : des citoyens dont les intérêts sont fortement liés à la structure en place, ce qui engendre des dépendances de trajectoires importantes (Kemmerling 2009). Kemmerling, ainsi que O'Reilly (2014), bâtit sur l'argument de Pierson (1998, 546) voulant que les défis fiscaux induits par les pressions fonctionnelles forcent les États-providence matures à taxer les plus pauvres, accentuant les lignes de fractures politiques.

Quand les marchés du travail sont fortement règlementés et que le taux d'emploi est relativement faible, il se crée une dichotomie entre les « insiders » qui possèdent de bons emplois et bénéficient d'une protection sociale développée et les « outsiders » avec des emplois précaires mal protégés. Les États-providence corporatistes-conservateurs sont particulièrement prompts à engendrer ce type de dichotomie pour deux raisons : la logique assurantielle de leurs prestations sociales et leur marché du travail plus rigide, offrant une forte sécurité à certains travailleurs qui deviennent des « insiders » prêts à défendre leurs avantages (O'Reilly 2014; Rueda 2007). Ce type d'État-providence propose une forte protection sociale aux employés ayant une carrière plus traditionnelle, car ce sont eux qui paient les cotisations de sécurité sociale. Ces États-providence sont moins bien adaptés aux travailleurs atypiques (les « outsiders ») que ceux qui financent leurs programmes sociaux à travers la fiscalité générale (Hausserman 2010).

Les « insiders », faisant face à un faible risque de sous-emploi, préfèrent les cotisations de sécurité sociale, puisque cela leur permet de contribuer uniquement pour les dépenses sociales qui leur profiteront directement, au lieu de financer des programmes pour tous via l'impôt général (O'Reilly 2014). De leur côté, « *outsiders prefer income taxes because the progressivity and broad base of income taxes allows outsiders' high levels of unemployment to be cross-subsidized by the wealthy and the regularly employed.* » (O'Reilly 2014, 3) Kemmerling (2009) considère les cotisations sociales comme une forme de régulation du marché du travail qui protège les « insiders » au détriment des « outsiders ». Les cotisations sociales participent à un marché du travail plus segmenté; les pays avec une plus grande protection des emplois ont aussi une plus faible présence de l'impôt sur le revenu dans leur structure fiscale par rapport aux cotisations sociales (Kemmerling 2009, 77).

Dans un marché du travail dualiste, le lien entre les partis de gauche, les syndicats et la progressivité de la taxation au bas de l'échelle salariale s'affaiblit, alors que la coalition inter-classes autour de l'État-providence s'effrite. Kemmerling (2009) démontre que moins les syndicats sont représentatifs de l'ensemble des travailleurs, moins la taxation sera progressive, car ils ne représentent pas les « outsiders ». Les syndicats sont peu représentatifs lorsque le taux de syndicalisation est faible, mais que la couverture par conventions collectives est élevée, grâce à des négociations sectorielles qui couvrent aussi des travailleurs non syndiqués. L'exemple type de cette situation est la France où à peine 10% des travailleurs sont syndiqués, mais près de 90% d'entre eux sont couverts par une convention collective négociée par les syndicats (Kemmerling 2009, 79). Or, dans tous les pays qui n'ont pas le système de Ghent,⁴⁰

⁴⁰ Le système de Ghent (Gand) implique qu'il faut être membre d'un syndicat pour avoir droit à la portion assurantielle de l'assurance emploi, l'État n'étant que responsable de fournir un paiement minimum à taux fixe. Ce système a permis

le taux de syndicalisation est à la baisse (Hassel 2015), mais en Europe, la couverture par convention collective se maintient, notamment grâce à une structure de négociation collective qui lie l'ensemble des entreprises d'un même secteur à une convention collective semblable (Kemmerling 2009, 6; Pontusson 2013, 801). Parce qu'il favorise la représentativité des syndicats, la présence ou non du système de Ghent est une des causes majeures de différenciation entre les régimes fiscaux conservateurs et sociaux-démocrates.

Les syndicats moins représentatifs, surtout concentrés dans les régimes corporatistes-conservateurs, ne vont pas défendre une taxation progressive au bas de l'échelle salariale, en diminuant les cotisations sociales par exemple, car cela ne cadre pas avec l'intérêt de leurs membres. En effet, une petite proportion des membres de ces syndicats sont des travailleurs à faibles salaires et qualifications, puisque ceux-ci sont généralement les premiers à quitter les syndicats quand le taux de syndicalisation baisse (Pontusson 2013; Schnabel et Wagner 2003). Ces employés préfèrent la progressivité de la taxation au bas de l'échelle salariale, car leurs emplois dépendent de cotisations sociales faibles (Kemmerling 2009). En fait, les syndicats moins représentatifs risquent simplement de ne pas représenter les « outsiders » du marché du travail (O'Reilly 2014).

Or, les employés à haute qualifications et salaires ne sont pas particulièrement favorables à une forte progressivité de la taxation puisque cela implique qu'ils supportent une plus large part du fardeau fiscal. De leur côté, les travailleurs à salaires et qualifications moyennes ne sont pas non plus favorables à une forte progressivité au bas de l'échelle, car cela risque d'augmenter la compétition entre eux et les travailleurs à bas salaires, qui autrement seraient exclus du marché. « *They will favour payroll taxation or indirect taxation*

aux syndicats de maintenir un fort taux de syndicalisation dans les cinq pays qui conservent ce système soit la Belgique, le Danemark, la Finlande, l'Islande et la Suède (Hassel 2015, 243)

to income taxation, since the former do not exempt low-wage workers from paying taxes. Income taxes do exempt these workers and thereby reduce much of the crowding-out effect in which the median voter is interested. » (Kemmerling 2009, 75) Austen-Smith (2000) ainsi que Lee et Roemer (2005) utilisent des modèles statistiques pour montrer que des taux de taxation plus élevés diminuent le taux d'emploi pour les employés faiblement qualifiés, mais augmentent les salaires et la consommation des travailleurs moyens. Une forte progressivité au bas de l'échelle salariale implique moins de taxation, des couts du travail plus faibles, donc plus de création d'emploi, mais effectue une pression à la baisse sur les salaires.

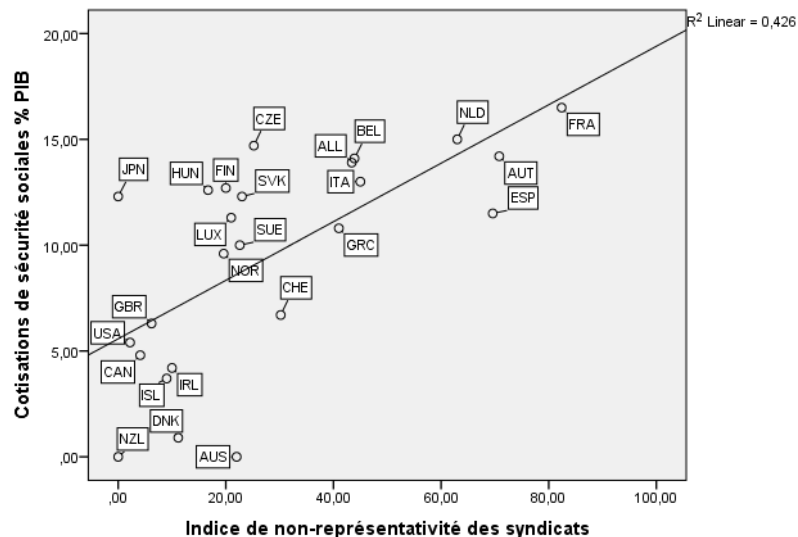
Kemmerling (2009) utilise notamment l'exemple d'une réforme des sociaux-démocrates allemands. Ceux-ci ont augmenté les cotisations de sécurité sociale sur les bas salaires parce qu'une exemption de taxes sur ces emplois peu qualifiés crée une compétition à la baisse sur les salaires. D'ailleurs, les sociaux-démocrates allemands au pouvoir sous Schröder rejetaient l'idée d'augmenter la taxation du capital et cherchaient à augmenter les taxes à la consommation, considérée comme un moyen plus efficace d'augmenter les revenus de l'État. Cela s'est fait au prix d'un conflit au sein du parti et reflète les lignes de fractures politiques entre les clientèles traditionnelles des partis sociaux-démocrates (Kemmerling 2014).

Quand les syndicats sont représentatifs et englobent la majorité des travailleurs, ils considèrent l'ensemble des conséquences de leurs demandes salariales. Ils sont plus intéressés par le niveau total de la taxation que par sa structure (Iversen 1999). Ils devraient donc favoriser l'impôt sur le revenu ou les taxes à la consommation parce qu'ils intériorisent les effets négatifs des cotisations de sécurité sociale sur l'économie (Kemmerling 2009; O'Reilly 2014). Par ailleurs, les syndicats qui représentent un très fort pourcentage de la population

défendent aussi les intérêts des « outsiders » (O'Reilly 2014). Rueda (2007, 29) avance que de par leur influence sur les relations industrielles et sur les partis politiques, les préférences des syndicats se reflètent sur les partis sociaux-démocrates. Les syndicats « pro-insiders » devraient donc influencer les partis de gauche à produire des politiques « pro-insiders ».

Le graphique 2.9 montre très bien que les pays où les syndicats sont moins représentatifs (mesuré par le taux couverture par convention collective moins le taux de syndicalisation)⁴¹ ont de plus hautes cotisations de sécurité sociale. Les pays dont l'indice de non-représentativité des syndicats

Graphique 2.9: Des syndicats moins représentatifs augmentent les cotisations de sécurité sociale



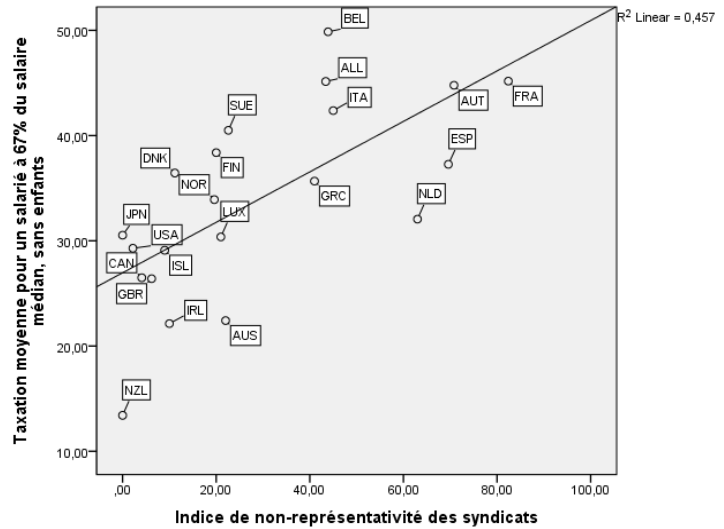
Source: OCDE, 2012. Employment Outlook 2012 et OCDE, 2015.

est bas ont soit de très faibles syndicats ou des taux de couverture par conventions collectives presque aussi élevées que les taux de syndicalisation. Dans les deux cas, ces syndicats préfèrent moins de cotisations sociales que les syndicats peu représentatifs. Kemmerling (2009, 69) montre dans une analyse statistique plus affinée que la relation tient dans le temps. Ces syndicats sont en mesure de bloquer les réformes visant à diminuer les cotisations sociales, surtout que ce mode de financement les lie directement au processus décisionnel puisqu'ils font partie de la gestion des caisses d'assurance sociale (Palier 2012).

⁴¹ Cette mesure est celle utilisée par Kemmerling (2009).

Conformément à la discussion ci-dessus, de plus hautes cotisations sociales tendent à diminuer la progressivité de la taxation au bas de l'échelle salariale. Ceci est illustré par le graphique 2.10 montrant un lien évident entre la non-représentativité des syndicats et le taux moyen de taxation pour un travailleur gagnant 67% du salaire moyen de son pays.⁴² On voit clairement que la taxation moyenne pour un travailleur à faible salaire est plus élevée dans les États ayant des syndicats moins représentatifs, qui sont aussi ceux qui se financent le plus avec des cotisations sociales.⁴³ Cette taxation élevée sur les bas salaires nuit à la création d'emploi, car elle ne peut généralement pas être absorbée par une hausse de la productivité (Kemmerling 2005).⁴⁴

Tableau 2.10: Des syndicats non représentatifs diminuent la progressivité de la taxation au bas de l'échelle



Source OCDE 2015. Tax Database et OCDE 2012. Employment Outlook.

Bref, les syndicats sont plutôt ambivalents par rapport à la progressivité de la taxation s'ils opèrent dans un marché du travail où les intérêts des « insiders » prédominent. L'argument de Kemmerling (2009) et de O'Reilly (2014) permet de distinguer entre deux sortes d'économies coordonnées de marché en fonction du degré de représentativité des syndicats. Dans une économie coordonnée de marché où les syndicats sont peu représentatifs,

⁴² Ce taux moyen de taxation est en fait le *average tax wedge* de l'OCDE. Celui-ci se définit comme : «*Sum of personal income tax and employee plus employer social security contributions together with any payroll tax less cash transfers, expressed as a percentage of labour costs.* » La relation fonctionne aussi, mais demeure un peu moins nette quand on prend le *average tax wedge* pour personne seule à 67% du salaire moyen avec deux enfants.

⁴³ La corrélation entre la taxation moyenne d'un travailleur gagnant 67% du salaire moyen et la part des cotisations sociales et de taxes sur la masse salariale dans le PIB est très forte ($R^2=650$). Elle est même plus forte que la corrélation avec le taux de prélèvements obligatoires ($R^2=570$).

⁴⁴ Les bas salaires représentent souvent les emplois dont la productivité est la plus faible et dont la croissance de la productivité est la moins possible. Par exemple, il est difficile d'augmenter suffisamment la productivité de travailleurs dans la restauration rapide pour contrebalancer une hausse des coûts du travail (Esping-Andersen 1999)

il est difficile de diminuer les cotisations sociales sur lequel son État-providence repose, malgré leurs effets négatifs sur la création d'emploi. En fait, les cotisations de sécurité sociale impliquent une dynamique de financement où les intérêts des plus riches et des classes moyennes s'opposent à ceux des « outsiders » du marché du travail (Kemmerling 2009). On sait que les États-providence devraient se financer le moins possible avec des cotisations de sécurité sociale (Kenworthy 2008; Kemmerling 2005) parce que la création d'emplois dans les secteurs à bas salaires représente une solution pour faire face aux problèmes de chômage des économies post-industrielles (Esping-Andersen 1999). Ainsi, continuer de financer l'État-providence avec des cotisations de sécurité sociale représente un processus de dualisation par non-adaptation volontaire d'une institution à de nouvelles contraintes (Thelen 2012).

2.5.2. Le rôle des ministères des Finances

Peu d'analyses ont mis de l'avant l'argument des relations politiques entre différents ministères pour expliquer les différences entre régimes fiscaux. Tous les pays occidentaux ont procédé à des réformes visant à augmenter la discipline fiscale en concentrant le pouvoir décisionnel dans les ministères des Finances pour augmenter le contrôle des gardiens des deniers publics sur les ministères dépensiers (Hallerberg, Strauch et Von Hagen 2009; Roberts 2011). Puisque les ministères des Finances préfèrent la taxation régressive, ceci devrait façonner les politiques fiscales des États occidentaux (Christensen 2013). Deuxièmement, les exercices de réductions du déficit budgétaire ont davantage misé sur une diminution des dépenses qu'une augmentation des revenus depuis que les pouvoirs ministériels ont été concentrés dans les Finances, ce qui a pour effet de limiter la croissance des taux de prélèvement obligatoires (Mulas-Granados 2006).

En revanche, malgré l'implantation généralisée de ces réformes, le degré d'autonomisation et de contrôle du ministère des Finances par rapport aux autres ministères varie beaucoup entre les pays européens (Hallerberg, Strauch et Von Hagen 2009; Manow 2010). En effet, les ministères des Finances sont les ministères dominants dans les régimes d'État-providence financés par la taxation générale, car les budgets qu'ils contrôlent incluent la majeure partie des revenus de l'État. Par contre, ils tendent à avoir moins de contrôle sur les dépenses lorsque celles-ci sont financées par des cotisations de sécurité sociale. C'est le cas des régimes corporatistes-conservateurs où jusqu'à 40% des revenus de l'État sont générés par des cotisations sociales. Celles-ci ne font généralement pas partie du budget général supervisé par le ministère des Finances : elles reposent dans un budget « parafiscal », géré plutôt par un des ministères responsables des dépenses sociales. Le ministère des Finances a donc moins d'incitatifs à utiliser son rôle de gardien du trésor public et à implanter la taxation la plus efficiente possible (Koreh et Shalev 2009). Les cotisations de sécurité sociale sont encore aujourd'hui placées dans des fonds de sécurité sociale en Europe continentale, alors qu'en Suède et en Norvège, elles sont passées au budget général (OCDE 2015). D'ailleurs, malgré une diminution depuis les années 1990, plus de 60% des dépenses sociales sont toujours financées par des cotisations en Europe continentale (Palier 2012, 250).

En fait, les ministères des Finances et le gouvernement sont tentés, pour favoriser l'équilibre budgétaire, de transférer des dépenses hors du budget général vers les budgets parafiscaux dédiés à la sécurité sociale. Par ailleurs, il est difficile de diminuer les cotisations de sécurité sociale, car elles impliquent des bénéfices définis, dans un mécanisme assurantiel, de sorte qu'elles sont perçues comme des acquis liés aux contributions payées. *«Instead of reducing highly legitimate benefits, it was much easier to raise social contributions, as long as*

this was to preserve the social rights of all workers and families, and the level of their benefits. » (Palier et Martin 2007, 545) Par ailleurs, les cotisations sociales impliquent une forme d'indexation automatique puisque les prestations sont souvent exprimées en pourcentage de salaire, ce qui évite aux politiciens de devoir légiférer avec un projet de loi visant à augmenter les revenus de l'État (Palier et Martin 2007). Ces facteurs bureaucratiques, combinés aux problèmes de dualisation du marché du travail, expliquent pourquoi les États qui financent leurs dépenses sociales par des cotisations de sécurité sociale ont de la difficulté à les diminuer pour passer à un autre mode de financement (Manow, 2010)

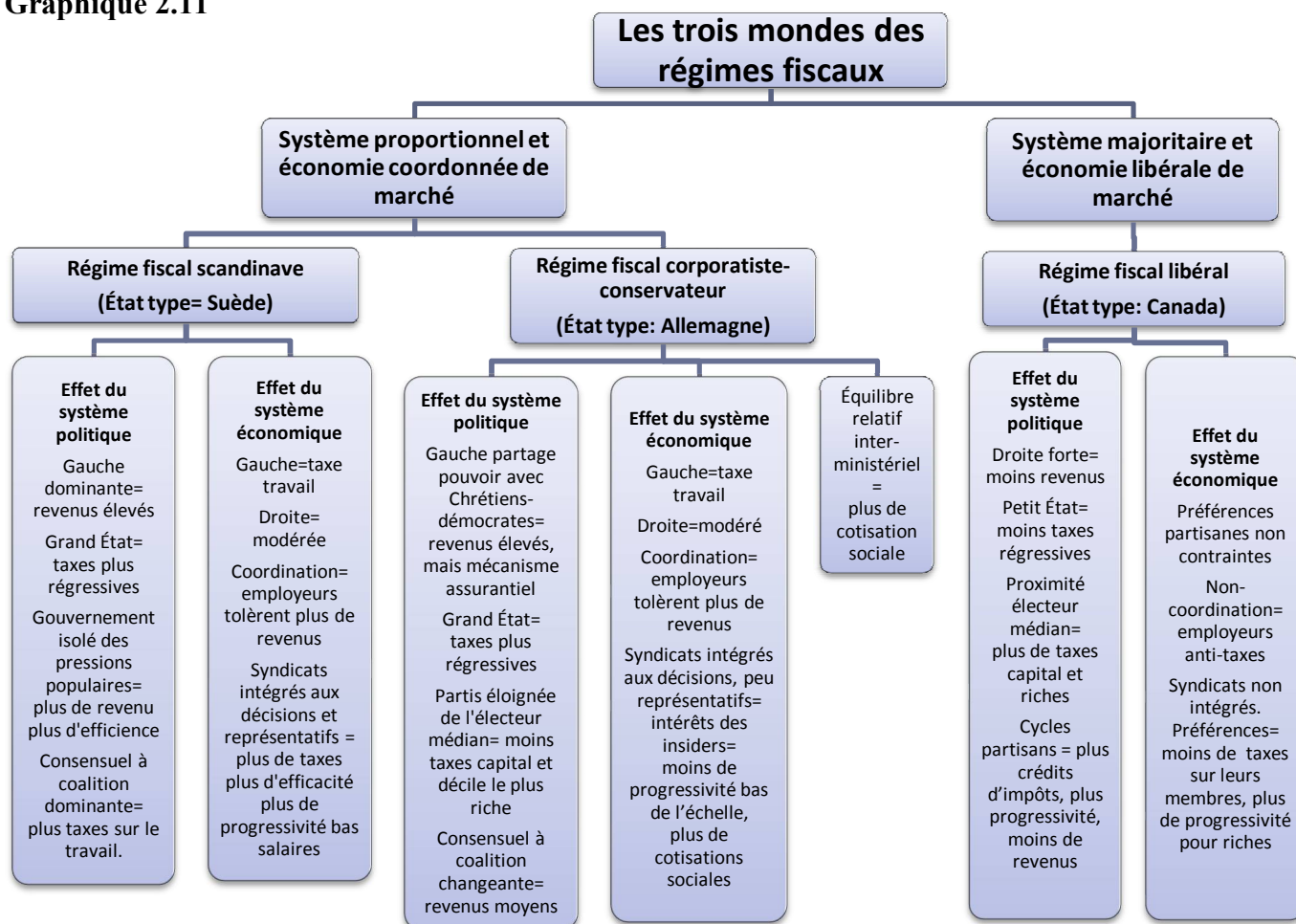
2.6. Synthèse des arguments

Le graphique 2.11 synthétise les arguments développés dans le chapitre deux. On assiste à une combinaison de variables institutionnelles qui laisse entrevoir trois types de régimes fiscaux, symbolisés par trois États-types : le Canada (régime libéral, issu d'un système majoritaire), l'Allemagne (régime corporatiste-conservateur issu d'un régime consensuel avec marché du travail dualiste) et la Suède (régime social-démocrate, issu d'un système consensuel).

Ce chapitre a débuté en rappelant l'effet des contraintes internationales sur la taxation en se basant sur les travaux de Cusack et Beramendi (2006), Kato (2003), Ganghof (2006a) et Lindert (2004). Les contraintes internationales de mobilité des capitaux ainsi que la recherche d'une taxation minimisant les distorsions économiques forcent les États à instaurer la taxation la plus efficiente possible. Plus la taille de l'État par rapport au PIB est élevée, plus il est contraint à se financer par des taxes régressives. Toutefois, ces considérations d'efficience ne peuvent à elles seules expliquer les différences entre les régimes fiscaux, même si la

corrélation entre les taxes à la consommation et le taux de prélèvements obligatoires (graphique 2.2) est particulièrement nette.

Graphique 2.11



L'analyse est ainsi complétée par d'autres variables explicatives. Par souci de parcimonie, nous nous concentrons sur les variables qui entrecoupent la typologie entre régimes majoritaires et consensuels de Lijphart. Nous élaborons sur les effets de deux piliers de sa typologie, soit le système électoral et le système de coordination de l'économie (ou de représentation des groupes d'intérêts). Les systèmes proportionnels tendent à favoriser la mise en place de gouvernements de gauche (Iversen et Soskice 2006) mais ceux-ci font reposer leur taxation davantage sur la consommation et les cotisations sociales que ceux composant avec

des systèmes majoritaires. Les gouvernements des systèmes majoritaires, plus souvent à droite, préfèrent l'impôt sur le revenu (Kemmerling 2009). De plus, les systèmes majoritaires avaient traditionnellement une taxation du capital plus élevée (Hays 2003). En revanche, de par la concentration du pouvoir vers l'exécutif qu'il instaure, le système majoritaire crée un cycle partisan de politiques publiques, de sorte qu'un changement de gouvernement peut impliquer une modification importante de la structure fiscale (Steinmo 1993). Les systèmes proportionnels où les coalitions gouvernementales sont assez stables tendent à rendre la politique fiscale moins changeante, plus lourde, mais plus efficace.

Les systèmes électoraux ont un effet important sur la crédibilité des engagements. Ainsi, la gauche en système proportionnel peut taxer ses propres électeurs, car ceux-ci peuvent légitimement s'attendre à recevoir des services en retour (Timmons 2010). L'absence de crédibilité des engagements implique que la gauche préfère la progressivité de la taxation en système majoritaire. Conséquemment, les systèmes proportionnels devraient entraîner une taxation moins progressive que les systèmes majoritaires.

La typologie entre les économies libérales et coordonnées de marché est cruciale pour comprendre les régimes fiscaux. Alors que l'absence de coordination dans économies libérales de marché renforce le cycle partisan de politiques publiques des systèmes majoritaires, les économies coordonnées devraient taxer le travail et la consommation davantage (Beramendi et Rueda 2007). Dans ce type d'économie, les syndicats et les partis de gauche consentent à ne pas faire reposer la taxation sur le capital en échange d'un État-providence généreux, ce qui contraint leurs choix fiscaux (Cusack et Beramendi 2006). De leur côté, les employeurs en économie coordonnée de marché acceptent une taxation élevée, notamment parce que leur économie nécessite des investissements publics importants en capital humain (Martin 2015).

L'institutionnalisation de rencontres tripartites entre syndicats, patronat et gouvernement change les préférences des acteurs en mettant de l'avant leurs points communs pour privilégier le financement des dépenses sociales de la manière la plus efficace possible.

Ensuite, il importe de distinguer les deux régimes consensuels. Tout d'abord, nous incorporons les résultats d'études historiques, sans les analyser en détail, pour rappeler que les trois régimes ont des racines historiques profondes. Des contraintes historiques expliquent pourquoi les régimes corporatistes-conservateurs se financent d'abord avec des cotisations sociales, les libéraux avec l'impôt sur le revenu et les sociaux-démocrates avec la taxation indirecte (Baldwin 1990; Manow 2009; Morgan et Prasad 2009). Toutefois, les régimes corporatistes-conservateurs perpétuent un marché du travail dualiste. Ceci divise les travailleurs, incitant syndicats et partis de gauche à limiter la progressivité de la taxation sur les travailleurs à bas salaires, notamment en conservant des cotisations sociales élevées, malgré leurs effets négatifs sur l'emploi (Kemmerling 2009; O'Reilly 2014; Rueda 2007). Finalement, le financement par cotisations sociales change la dynamique budgétaire en diminuant l'emprise du ministère des Finances qui ne peut imposer la discipline fiscale nécessaire pour transformer les cotisations sociales en un autre type de taxes plus efficaces (Manow 2010). À cause de ces variations institutionnelles, le monde occidental peut se diviser en trois types de régimes fiscaux. Ceux-ci sont présentés dans le chapitre 3.

Chapitre 3. Les trois mondes des régimes fiscaux.

Ce troisième chapitre débute par une revue des typologies des régimes fiscaux en science politique pour ensuite présenter celle retenue ici qui distingue trois types de régimes fiscaux cadrant avec les régimes d'État-providence d'Esping-Andersen (1990). Notre typologie se base sur une méthode de d'analyse de classification présentée dans la section 3.2. Puis, nous analysons en détail le lien entre régimes fiscaux et régimes d'État-providence dans les trois idéaux-types : les régimes libéraux, sociaux-démocrates et corporatistes-conservateurs.

3.1. Revue des typologies des régimes fiscaux

Plusieurs auteurs ont proposé des typologies des régimes fiscaux. Guy Peters (1991) effectue une analyse de classification de la structure fiscale des États de l'OCDE. Peters montre qu'elle ressemblait étrangement en 1965 à la structure actuelle des régimes fiscaux. Le tableau 3.1 résume les quatre régimes fiscaux de 1965 décrits par Peters. Les groupes sont définis selon le pourcentage du PIB accaparé par chacun des onze types de taxes définis par l'auteur.

Tableau 3.1 : Les régimes fiscaux en 1965, selon Peters (1991, 60-63)

	Scandinave	Latin ⁴⁵	« Broad based ⁴⁶ »	Anglo ⁴⁷
Types de taxes	+ Cotisations sociales, + Taxes à la consommation + Impôt	+ Taxation indirecte + Cotisations sociales des employeurs	Taxes situées à la moyenne de l'OCDE	+ Taxes sur les propriétés, + sur le revenu et + sur les corporations. - Taxes de vente
Causes	Parti social-démocrate au pouvoir régulièrement	Évasion fiscale élevée nécessite taxation indirecte	Structures corporatistes accommodent les groupes d'intérêts.	La droite peut facilement taxer corporations et riches.

⁴⁵ France et Europe du Sud sauf l'Espagne qui est remplacée par l'Irlande

⁴⁶ Europe continentale et Espagne

⁴⁷ Pays anglophones sans l'Irlande plus Japon et Suisse

Peters montre qu'en 1987, peu de choses ont changé, sauf la pour France qui passe au régime « broad-based », ce qui laisse croire que les régimes fiscaux sont assez fixes dans le temps (Barnes 2010; Hertel-Fernandez et Martin 2014; Rose 1985). Toutefois, Peters n'effectue aucune analyse empirique des causes de ces régimes fiscaux.

Si la comparaison des régimes fiscaux avec la typologie d'Esping Andersen est évoquée par certains auteurs comme Leroy (2010) elle n'est pas clairement définie. Par exemple, Martin (2015) mentionne l'existence de trois régimes fiscaux cadrant avec les régimes d'Esping-Andersen. Cependant, elle ne présente que onze pays et ne se contente d'effectuer une analyse sur le rôle des employeurs sur la taxation que dans deux idéaux-types. De leur côté, Prasad et Deng (2009) soulignent une forme de convergence inversée avec les typologies d'Esping-Andersen, où les États sociaux-démocrates ont les régimes fiscaux les plus régressifs et les États-providence libéraux les plus progressifs. Elles se limitent à proposer des pistes de réponses sur les facteurs causals et ne délimitent pas clairement leur typologie en plaçant chaque pays dans un type défini.

O'Reilly (2014, 30) place les pays de l'OCDE dans quatre régimes fiscaux (incluant le régime post-communiste) en utilisant deux variables, soit la part des cotisations sociales et l'impôt sur le revenu des individus dans le PIB. Les régimes corporatistes-conservateurs se caractérisent par une part relativement faible de l'impôt sur le revenu par rapport aux cotisations sociales, les États libéraux par leurs faibles impôts et cotisations sociales et les États scandinaves par la part importante de l'impôt sur le revenu dans le total. Toutefois, O'Reilly (2014) s'intéresse principalement à l'évolution des cotisations sociales et à leurs effets économiques, il n'élabore donc pas sur les causes de ces régimes fiscaux.

Kemmerling (2009, 17) effectue des analyses statistiques pour vérifier la concordance entre les régimes fiscaux et les régimes d'État-providence. Il montre qu'en utilisant uniquement les trois principaux types de taxes (revenu, cotisation et consommation) on n'arrive pas à une différenciation statistique claire entre trois régimes. En revanche, il avance que les trois régimes affichent des traits distinctifs évidents, les mêmes que ceux décrits par O'Reilly (2014). De son côté, Campbell (2005) place lui aussi les régimes fiscaux en trois groupes, avançant que les régimes scandinaves se distinguent par leur forte proportion de taxes à la consommation. Wagschal (2015) parvient à un résultat semblable pour les trois principaux régimes en effectuant une analyse de classification, mais il dévoile une quatrième « famille de la taxation »⁴⁸ composée des États d'Europe du Sud, de l'Irlande et de la Norvège.

Bien que ce mémoire reprenne l'idée générale de placer les régimes fiscaux en trois groupes, il va plus loin que les contributions précédentes en faisant un parallèle explicite entre les régimes fiscaux et les politiques sociales qu'ils financent. Une des seules études à effectuer ce parallèle est celle de Joumard et al. (2012) qui trouve trois⁴⁹ régimes de taxes et transferts en effectuant une analyse de classification qui combine des politiques sociales et fiscales. Nous nous inspirons de leur contribution dans la section 3.3.

3.2. Placer les trois mondes des régimes fiscaux

3.2.1. Méthodes et résultats empiriques

Cette section utilise une méthode d'analyse de classification très répandue dans l'étude de l'État-providence (Arts et Gelissen 2010; Powell et Barrientos 2004). Pour simplifier, cette méthode vise à trouver des corrélations entre les rangées d'une base de données (dans ce cas-

⁴⁸ Il utilise la part de chaque taxe dans le total comme mesure.

⁴⁹ Plus un pour les pays de l'OCDE à plus faibles revenus avec un État-providence peu développé comme le Chili, la Turquie et le Mexique.

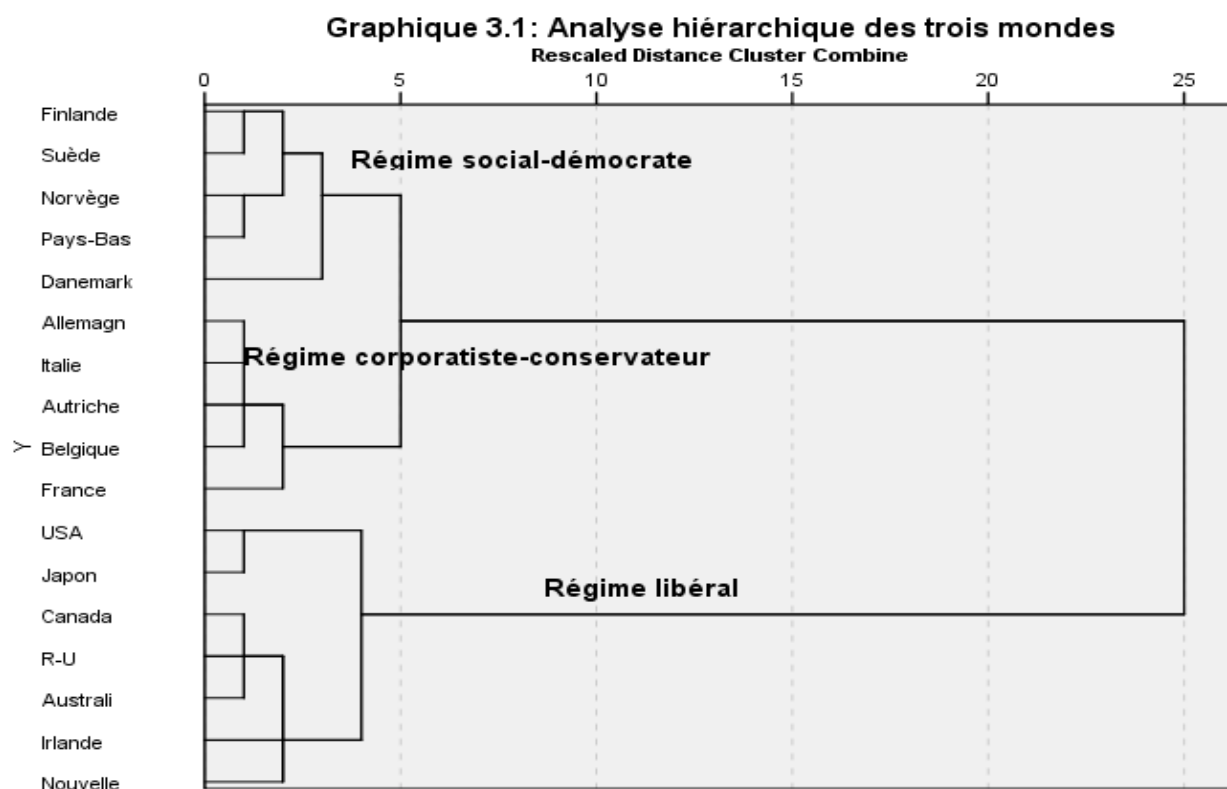
ci, entre les pays) plutôt qu'entre les colonnes (les variables) (Smith 2002). Cette section combine deux techniques spécifiques : l'analyse de classification hiérarchique (*hierarchical cluster analysis*) et le « *k-means clustering* » (KMC). La classification hiérarchique représente une des techniques les plus utilisées pour vérifier si des dimensions de politiques publiques cadrent avec des régimes. Elle ne nécessite pas d'avoir beaucoup de cas (N) pour produire des résultats pertinents (Wagschal 2015). Cette technique exploratoire est donc très prisée dans l'étude de l'État-providence (Danforth 2014; Saint Arnaud et Bernard 2003). Cette technique a l'avantage de ne pas forcer le chercheur à déterminer lui-même le nombre de groupes puisqu'un algorithme crée les groupes à partir des données empiriques (Danforth 2014).

La classification hiérarchique vise à créer les groupes les plus homogènes possibles, en regroupant les pays en fonction de la similarité de leurs caractéristiques. Cette technique permet de déterminer quels pays cadrent le mieux dans un groupe particulier et de former des types empiriques homogènes (Saint-Arnaud et Bernard 2003; Castles et Obinger 2008; Kuitto 2011). La classification est dite hiérarchique parce qu'elle commence avec autant de groupes différents qu'il y a de cas, puis, elle regroupe graduellement ceux qui ont une plus petite distance entre eux, jusqu'à ce qu'ils cadrent tous dans un seul grand groupe (Powell et Barrientos 2004).⁵⁰ « *Each object is initially assigned to its own cluster and these clusters are then successively merged together to form increasingly larger clusters. At each step in this iterative process, the decision to fuse clusters together is based on a predefined linkage*

⁵⁰ La distance euclidienne au carré et la méthode de Ward sont normalement utilisées pour déterminer la distance entre les cas d'un groupe (Castles et Obinger 2008; Powell et Barrientos 2004; Saint-Arnaud et Bernard 2003). La distance euclidienne au carré représente: « *the sum of the squared differences between the scores for any pair of cases on all variables.* » (Castles et Obinger 2008, 328) De son côté, la méthode de Ward sert à déterminer quels pays appartiennent à quel groupe en minimisant les erreurs au carré de la distance entre les groupes (Powell et Barrientos 2004).

criterion tied to distance. » (Danforth 2014, 172) Le graphique 3.1 qui dépeint notre classification hiérarchique illustre ce processus d'agrégation.

Le problème de cette méthode est que les résultats demeurent très sensibles aux variables utilisées, la rendant peu fiable statistiquement si elle est utilisée sans une technique confirmatoire, comme le KMC (Castles et Obinger 2008; Danforth 2014), que l'on va utiliser dans un deuxième temps. Pour éviter un biais de sélection, nous utilisons l'ensemble des variables fiscales théoriquement pertinentes décrites dans le chapitre deux. Le graphique 3.1 présente les résultats de l'analyse de classification hiérarchique.



"cluster analysis" hiérarchique utilisant toutes les variables fiscales des tableaux 3.3 et 3.4. Basé sur la méthode de Ward. Mesure de distance: "squared Euclidean."

La classification hiérarchique illustré par le graphique 3.1 montre qu'il existe effectivement trois mondes des régimes fiscaux et permet d'observer quels États cadrent le

mieux dans les groupes. En fait, il semble que plus un État s'éloigne des caractéristiques institutionnelles idéales-typiques décrites au chapitre deux, plus sa taxation s'écarte du régime fiscal auquel il appartient. Par exemple, la France, qui a des caractéristique institutionnelles distinctes, est le pays le plus différent du groupe corporatiste-conservateurs, dont les autres membres affichent des caractéristiques assez proches.

Les Pays-Bas rejoignent le groupe social-démocrate, malgré qu'ils affichent des caractéristiques institutionnelles plus proches des régimes corporatistes. Le Danemark est l'État le plus éloigné du reste du régime scandinave, de par son utilisation inégalée de l'impôt sur le revenu et parce qu'il demeure le seul État à maintenir un très haut taux de prélèvements obligatoires élevés sans cotisations sociales. Toutefois, si on enlève l'impôt sur le revenu de l'analyse, le Danemark rejoint la Finlande et la Suède au cœur du régime scandinave, laissant supposer que ses caractéristiques institutionnelles le font bien cadrer dans ce régime.

Conformément à l'analyse théorique du chapitre 2, le graphique 3.1 montre que les deux types de régimes consensuels, soit le régime social-démocrate et corporatiste-conservateur, sont plus proches entre eux qu'ils ne le sont du régime libéral, de par leurs caractéristiques institutionnelles plus semblables. Dans le cas du régime libéral, les deux États-providence les plus résiduels, les États-Unis et le Japon, ont des régimes fiscaux similaires. Les États les systèmes de Westminster les plus purs; le Canada, l'Australie, et le Royaume-Uni, sont très proches. L'Irlande, le plus consensuel des régimes majoritaires (Lijphart 2012), maintient les caractéristiques différentes des autres États libéraux, alors que la Nouvelle-Zélande est le membre le plus éloigné.

Ensuite, nous effectuons un «*k-means clustering*». Cette technique cherche à minimiser la variance entre les données d'un groupe et à maximiser celle avec un autre

groupe, ce qui représente en quelque sorte l'expression statistique d'une théorie typologique (Aspalter 2013). «*With this technique, cases are assigned to the nearest centre, but then the centres are recalculated and the cases reallocated. This iteration continues until there is no change in the computed centres.* » (Powell et Barrientos 2004, 91)

Il est fréquent de combiner la classification hiérarchique et le KMC dans les études sur les régimes d'État-providence, puisque les avantages et inconvénients des deux méthodes sont complémentaires (Castles et Obinger 2008; Kuitto 2011; Powell et Barrientos 2004; Wagschal 2015). La classification hiérarchique permet de préciser le nombre de groupes pertinents et comment se placent les pays dans ces groupes, alors que le KMC confirme la pertinence statistique de ces groupes et montre quelles variables sont significatives (Kuitto 2011; Powell et Barrientos 2004). En effet, le KMC⁵¹ permet de déterminer quelles variables sont les plus importantes pour façonner un régime fiscal, ce que la classification hiérarchique, une technique purement exploratoire, ne parvient à faire. Le KMC vise la validation d'une théorie, ce qui implique que le chercheur choisit le nombre précis de groupes qu'il cherche à reproduire. Il s'agit du principal désavantage de cette technique (Danforth 2014). Toutefois, la classification hiérarchique du graphique 3.1 a permis de confirmer l'existence de trois groupes. Il est donc pertinent d'utiliser ces deux techniques ensemble : l'une pour déterminer le nombre de groupe, l'autre pour prouver leur pertinence.

Pour effectuer ce KMC, nous avons décidé ne pas utiliser toutes les variables comme pour la classification hiérarchique. Notre objectif est plutôt de savoir lesquelles sont les plus importantes pour distinguer les régimes fiscaux. Nous avons donc limité les répétitions dans nos variables en éliminant celles qui sont déjà incorporées dans les autres et qui ne changent

⁵¹ S'il est combiné avec un « *F test ANOVA* ».

rien aux résultats (comme la taxe d'accise et la concentration de la taxation sur les plus riches). Les variables utilisées désignent principalement des taux par rapport aux PIB : le taux de prélèvements obligatoires, de taxes à la consommation, de cotisations de sécurité sociale,⁵² de taxes sur les propriétés, d'imposition corporative et d'imposition des prestations sociales. Ces mesures représentent l'ensemble des différents types de taxes, sauf l'impôt sur le revenu.

Malheureusement, utiliser la même mesure pour l'impôt sur le revenu fausse l'analyse statistique, parce que le Danemark est un cas éloigné. Son impôt sur le revenu représente 27% de son PIB, soit deux fois plus que celui de n'importe quel autre État. Pour faire face à cette situation et incorporer la valeur de l'impôt sur le revenu à l'analyse, on utilise le taux d'imposition marginal maximal ainsi que le seuil à partir duquel il est imposé par rapport au salaire moyen.⁵³ Le taux d'imposition marginal est une variable cruciale dans l'analyse des régimes fiscaux (Ganghof 2006), mais il importe d'incorporer le seuil à partir duquel il est imposé, car cela détermine tant sa progressivité que sa capacité de générer des revenus élevés. Le coefficient de concentration des taxes sur les ménages est utilisé pour mesurer la progressivité. Finalement, la taxation effective du travail et de la consommation est incorporée pour compléter l'analyse. Le tableau 3.2 présente les trois mondes des régimes fiscaux résultant du « *k-means clustering* ».

⁵² Le résultat est le même si on ajoute les taxes sur la masse salariale aux cotisations sociales en vue d'avoir vraiment l'ensemble des caractéristiques fiscales d'un État, mais les taxes sur la masse salariale représentent une part plutôt insignifiante du total.

⁵³ Si on fait un *k-means* en enlevant le Danemark et en remplaçant le seuil et le taux marginal par la part de l'impôt sur le revenu par rapport au PIB, la Belgique remplace le Danemark dans le groupe social-démocrate et l'impôt est significatif à 95%. Il devient non significatif si on conserve le taux marginal et le seuil dans l'analyse, alors que le taux marginal devient significatif à 90%. La présence de la Belgique dans le groupe scandinave avait aussi été observée par Joumard et al. (2012).

Tableau 3.2 : Les composantes des trois régimes

	Moyennes de chaque régimes		
	Libéral	Corporatiste-conservateur	Social-démocrate
Taux de prélèvements obli.***	29,00	41,28	44,05
Seuil	3,87	5,86	1,70
Taux marginal maximal	47,55	51,04	51,02
Taxes Propriétés*	2,93	2,12	1,35
Taxes Corporations	3,13	2,45	4,20
Imposition prestations sociales ***	-1,66	-4,30	-6,40
Taxes de ventes***	7,55	10,77	13,25
Progressivité (concentration) ***	1,16	,91	,90
Cotisations sociales**	5,38	14,45	8,30
Taxes sur travail et conso.***	34,07	49,08	56,75
Pays et (distance à la moyenne) ⁵⁴	Australie (7,272)	Allemagne (7,384)	
***= significatif à 99%	Canada (6,235)	Autriche (5,036)	Danemark (10,655)
**= significatif à 95%	Japon (9,017)	Belgique (7,144)	Finlande (5,178)
*=significatif à 90%	Irlande (8,913)	France (11,102)	Norvège (13,158)
	R-U (6,137)	Italie (5,488)	Suède (7,181)
	USA (8,981)	Pays-Bas (7,133)	

Le tableau 3.3. illustre les données empiriques utilisées pour le KMC du tableau 3.2. Les résultats des tableaux 3.2 diffèrent de ceux du graphique 3.1: les Pays-Bas reprennent leur place dans le régime corporatiste, alors que la Nouvelle-Zélande est exclue, car le KMC crée un régime distinct pour ce pays. En fait, le régime libéral est beaucoup moins cohérent lorsque la Nouvelle-Zélande est incluse, celle-ci se distinguant par son faible taux d'imposition et ses taxes à la consommation élevées. Par contre, les moyennes libérales des tableaux 3.3 et 3.4 incluent toutefois la Nouvelle-Zélande, car elle est presque toujours classée dans ce modèle en politique comparée (Schroder 2009).

⁵⁴ Une plus faible distance signifie que le pays est plus proche de la moyenne combinée de son groupe.

Tableau 3.3 : Les trois mondes des régimes fiscaux

	Taux de prélevement obligatoire	Taux marginaux d'impôt et seuil	Cotisations sociale	Impôt corpo.	Imposition nette des prestations sociales	TVA	Taxation effective du travail et de la conso.	Taxes sur les proprié-tés	Coefficient de concentra-tion
Australie	27,30	46,5 (2,32)	0,00	5,20	-1,20	7,7	20,5	2,4	1,16
Canada	30,60	49,53(2,8)	4,90	2,70	-1,30	7,4	39,4	3,3	1,13
Irlande	28,30	48 (1,01)	4,40	2,40	-2,37	9,7	42	1,9	1,37
Japon	29,5	50 (4,7)	12,3	3,7	-1,2	5,3	29,4	2,7	0,85
N-Z	32,10	33 (1,31)	0,00	4,40	-2,39	12,4	39	2,1	1,05
R-U	32,90	45 (4,22)	6,20	2,50	-2,88	10,9	34,8	3,9	1,16
USA	25,40	46,25 (8,46)	6,20	2,30	-1,04	4,3	28,3	2,9	1,28
Moyenne libéral	29,44	45,46	4,61	3,30	-1,77	8,24	34,77	2,75	1,14
Danemark	48,60	56,2 (1,16)	0,80	3,30	-9,03	14,8	56	1,8	0,84
Finlande	44,00	51,13 (2,53)	12,70	2,40	-6,12	14,6	58	1,3	1,11
Norvège	40,80	40 (1,58)	9,70	8,50	-4,62	11,3	53	1,2	0,87
Suède	42,80	56,73 (1,54)	9,80	2,60	-5,83	12,3	60	1,1	0,78
Moyenne scandinave	44,05	51,02	8,25	4,20	-6,40	13,3	56,75	1,4	0,90
Autriche	42,50	50 (1,96)	14,60	2,30	-5,45	11,5	51	0,7	0,88
Belgique	44,60	53,7 (1)	14,20	3,10	-4,08	10,8	51,7	3,5	0,80
France	45,00	54,5 (15,12)	16,80	2,60	-3,36	10,8	51	3,8	0,77
Allemagne	36,70	47,48 (5,75)	14,00	1,80	-3,40	10,2	44,9	0,9	0,92
Italie	42,60	48,55 (10,1)	13,00	3,00	-4,40	10,6	47,9	2,7	0,98
Pays-Bas	36,30	52 (1,21)	15,00	1,90	-5,12	10,7	48	1,1	1,11
Moyenne continental	41,00	49,08	14,13	2,80	-4,40	10,8	49	2,12	0,91

Source : OCDE, 2015. *Tax database*, données les plus récentes. Sauf pour les coefficients de concentration (OCDE, 2008. *Growing Unequal*. Figure 4.5, données de 2005), l'imposition nette des prestations sociales (OCDE 2014b, figure 7), la taxation effective du travail et de la consommation (Carey et Rabesona, données de 2000).

Finalement, le tableau 3.4 complète la présentation de trois régimes fiscaux en ajoutant d'autres variables pertinentes, mais exclues du tableau 3.3 et du KMC pour plusieurs raisons : elles représentent des mesures semblables ou incorporées dans celles du premier tableau, parce

qu'elles changent les résultats du KMC (comme la taxation du capital⁵⁵ et la taxation moyenne à 67%⁵⁶) ou parce que des données sont manquantes (pour les crédits d'impôt à vocation sociale).

Tableau 3.4 : Mesures alternatives des régimes fiscaux

	Imposition sur le revenu des particuliers (% PIB)	Concentration de la taxation sur le décile le plus riche	Taxation effective du capital	Taxe d'accise	Taxation moyenne à 67% du salaire moyen	Crédits d'impôt à vocation sociale (% du PIB) ⁵⁷
Australie	10,7	1,29	26	1,70	22,42	3,6
Canada	11,8	1,22	19	1,30	26,49	3,5
Irlande	9	1,26	10	2,90	22,13	1,6
Japon	5,5	1,1	29	1,8	30,53	1,2
N-Z	13,9	1,19	21,6	0,80	13,41	?
R-U	9,3	1,20	23,7	2,70	26,40	?
USA	9,4	1,35	25	0,90	29,39	2,7
Moyenne	9,94	1,23	24,22	1,73	24,39	2,52
Danemark	27	1,02	18,6	4,00	36,44	0
Finlande	12,3	1,20	14	3,70	38,38	0,1
Norvège	11,9	0,95	23,5	2,60	33,91	0,6
Suède	11,9	0,89	16,1	2,30	40,50	0
Moyenne	15,75	1,02	18⁵⁸	3,15	34,8	0,18
Autriche	9,9	1,10	26	2,30	44,78	0,1
Belgique	12,1	0,94	18,5	2,00	49,86	0,7
France	7,6	1,10	36	2,50	45,17	1,1
Allemagne	9,3	1,07	24,4	2,30	45,14	2,5
Italie	11	1,18	24,5	2,20	42,37	0,5
Pays-Bas	7,3	1,28	17	2,60	32,06	2,7
Moyenne	9,5	1,12	24,4	2,46	43,23	1,23

Source : OCDE 2015. Tax database, sauf pour la taxation effective du capital (Chen et Mintz 2015, tableau 2) et les crédits d'impôt à vocation sociale (Adema et al. 2011).

Les pays présentés sont les mêmes que ceux analysés par Esping-Andersen (1990), sauf la Suisse, qui ne cadre pas très bien ni dans sa typologie, ni dans nos régimes fiscaux. Elle

⁵⁵ La section suivante explore plus en détail cette question, il semblerait que la taxation du capital ne cadre tout simplement pas avec les régimes.

⁵⁶ L'inclusion de celle-ci dans le KMC fait passer les Pays-Bas au régime scandinave, ce qui confirme les résultats de la classification hiérarchique.

⁵⁷ Adema, Fron et Ladaïque (2011), 83. Ces crédits d'impôt se définissent comme : «*those reductions, exemptions, deductions or postponements of taxes, which: a) perform the same policy function as transfer payments which, if they existed, would be classified as social expenditures; or b) are aimed at stimulating private provision of benefits* (29). » Ces données incluent les crédits d'impôts pour les pensions. Notons que les données excluent les crédits offerts par les gouvernements subnationaux, de que les données sont artificiellement basses pour les fédérations, (plus de 50% de ces crédits d'impôt sont offerts par les provinces au Canada, Adema et al. 2011, 111).

⁵⁸ Ils ont tous un système d'imposition duale

est donc simplement exclue de l'analyse.⁵⁹ Toutefois, les tableaux 3.2 à 3.4 montrent qu'il existe des différences majeures entre les régimes fiscaux et que leurs caractéristiques distinctes cadrent avec la typologie des États-providence d'Esping-Andersen (1990). Nous analysons nos résultats empiriques dans les trois prochaines sous-sections.

3.2.2. Trois structures fiscales fondamentalement différentes

Tout d'abord, on observe une différence majeure de taux de prélèvements obligatoires entre les régimes majoritaires et consensuels, reflétant les différences dans la taille de l'État entre « l'Europe sociale » et « l'Amérique libérale », pour reprendre les termes de Pontusson (2005). C'est donc par la structure de la taxation qu'on peut faire une distinction entre les deux types de régimes consensuels européens. Les pays ayant les plus hauts taux de prélèvements obligatoires, soit les régimes scandinaves, tendent à maintenir des taux marginaux d'imposition plus élevés (Hollenbach et Ganghof 2010). Par contre, au Danemark et en Suède, les taux d'imposition sont certes élevés et progressifs, mais se rapprochent d'un taux proportionnel puisqu'il n'existe que deux paliers (Prasad et Deng 2009). En effet, le seuil du palier d'imposition maximale ne représente que 1.1 et 1.5 fois le salaire moyen respectivement au Danemark et en Suède. Le tableau 3.3 montre que non seulement les taux d'imposition marginaux en Suède et au Danemark sont les plus élevés au monde, mais qu'une grande partie de la population affiche des revenus assez élevés pour être imposé dans la tranche la plus haute, ce qui augmente la valeur du taux moyen et rend l'impôt moins progressif. Les seuils sont plus élevés dans les autres régimes, mais le KMC montre que ni les seuils ni les taux marginaux ne sont des caractéristiques déterminantes des régimes.

⁵⁹ La Suisse présente un cas très particulier et certaines données sont manquantes. De plus, la Suisse affiche des caractéristiques fiscales proches de celles de pays libéraux, puisque la plupart de ses taxes sont faibles, mais a en même temps la taxation la moins progressive de tous les pays analysés. La Suisse a toujours été un cas difficile à analyser dans les études comparées de l'État-providence à cause de son système politique et économique particulier.

Le faible seuil danois explique comment ils parviennent à générer plus de 27% de leur PIB en impôt sur le revenu des particuliers, une situation inégalée. Si on exclut le Danemark, le tableau 3.3 montre que l'impôt sur le revenu est légèrement plus élevé dans le régime scandinave que dans les deux autres régimes, alors que l'impôt sur le revenu représente une part relativement faible des taux de prélèvements obligatoires plus élevés des régimes corporatistes-conservateurs. En revanche, l'impôt sur le revenu prend définitivement une part plus grande de la taxation totale dans les États-providence libéraux, conformément aux théories discutées dans le chapitre 2.

Par ailleurs, les taxes à la consommation, caractéristique déterminante des régimes, sont nettement plus élevées dans le régime fiscal scandinave, mais demeurent importantes dans le régime corporatiste-conservateur. Elles sont aussi plus régressives en Scandinavie, parce qu'elles offrent moins d'exemptions pour les produits de base et parce que leurs taxes d'accise, visant à décourager la consommation de produits nocifs, sont particulièrement élevées (Lindert 2004, 243)⁶⁰ Il s'agit d'une caractéristique évidente du régime, alors que celui-ci cherche à décourager certains comportements (consommer) pour en favoriser d'autres (investir) (Steinmo 1993). Mentionnons que le niveau quasi-scandinave des taxes à la consommation de la Nouvelle-Zélande explique pourquoi ce pays ne cadre pas dans notre analyse statistique. D'autre part, comme prévu, les cotisations sociales sont particulièrement élevées en régime corporatiste-conservateur et sont une caractéristique significative des régimes fiscaux, alors qu'elles sont les plus faibles en régimes libéraux.

⁶⁰ Les taxes d'accise sont particulièrement régressives parce les plus pauvres, s'ils sont fumeurs ou consommateurs d'alcool, vont être taxés sur une proportion bien plus grande de leurs revenus que les plus riches, la demande de ces produits étant assez inélastique.

Finalement, les tableaux 3.3 et 3.4 soulignent la différence entre les niveaux de crédits d'impôt à vocation sociale et de l'imposition nette des prestations sociales, une des caractéristiques les plus statistiquement significatives pour définir un régime fiscal. Les États libéraux s'appuient beaucoup sur des crédits d'impôt à vocations sociales, alors qu'ils sont presque inexistantes en Scandinavie, et demeurent plus faibles dans les régimes corporatistes-conservateurs. Il s'agit de composantes fiscales cruciales qui symbolisent deux stratégies de politiques sociales opposées (Kemmerling 2009). Nous y reviendrons dans les sections 3.3.

3.2.3. Taxer le capital ou le travail.

Les analyses statistiques ci-dessus ne reflètent pas vraiment le modèle de Hays (2003) voulant que les régimes majoritaires affichent une taxation du capital plus élevée. Il semble que la taille d'un pays soit une variable plus fortement corrélée avec les taxes sur les revenus de capital que son système électoral (Ganghof 2006). En fait, il n'existe pas de différence majeure entre les régimes par rapport à la taxation des revenus de capital. Certes, de par leur imposition duale, les pays scandinaves affichent une taxation très faible des revenus de capital, sauf en Norvège. Il demeure toutefois difficile de définir si ce phénomène est causé par la petite taille de leur État ou par des caractéristiques institutionnelles. D'ailleurs, l'inclusion de la taxe sur le capital dans le modèle de KMC change complètement les résultats, laissant présager qu'il n'existe pas de lien entre les régimes fiscaux et la taxation du capital, d'où son exclusion des tableaux 3.2 et 3.3.

Il semble en effet que les régimes fiscaux ne se distinguent plus par la taxation des revenus de capital, probablement à cause des contraintes induites par la mondialisation des capitaux. Cette diminution de l'importance de la taxation du capital comme facteur définissant les régimes fiscaux cadre avec les prédictions de Hays (2009) : de par leur taxe sur le capital

traditionnellement importante, les systèmes majoritaires demeurent vulnérables à une baisse de la taxation du capital, alors que des gouvernements de droite ont été en mesure de la diminuer énormément depuis les années 1980 (Garrett 1998). Par ailleurs, il ne semble pas se dégager une tendance claire par rapport à l'impôt corporatif, celui-ci représentant partout une faible part du PIB. D'autre part, les taxes sur les propriétés sont un peu plus élevées dans le régime libéral, mais ne représentent pas une fraction importante du total.

Si la taxation des revenus de capital ne correspond à aucun régime particulier, la taxation du travail et de la consommation est directement liée aux régimes et au taux de prélèvements obligatoires. En effet, de toutes les variables fiscales analysées, la taxation effective du travail et de la consommation est, sans surprise, la plus fortement corrélée avec le taux de prélèvements obligatoires ($R^2=811$). Ceci est parfaitement cohérent avec l'argument de Beramendi et Rueda (2007) et de Cusack et Beramendi (2006) voulant que la taxation du travail et de la consommation soit nécessaire pour financer un État-providence très développé. En bref, la taxation des revenus de travail et de consommation définit les régimes fiscaux.

3.2.4 Trois régimes de progressivité

L'analyse statistique ci-dessus montre que la progressivité est une caractéristique significative des régimes. Les régimes fiscaux scandinaves se distinguent par leur très faible progressivité, telle qu'illustrée par les bas coefficients de concentration. Le tableau 3.4 montre d'ailleurs que le décile le plus riche de la population supporte une bien plus grande part du fardeau fiscal dans les régimes libéraux que dans les régimes sociaux-démocrates, et ce, même en tenant compte d'une inégalité de marché plus élevée chez les premiers. Les plus riches Suédois sont en fait les moins taxés relativement à leurs concitoyens parmi les pays présentés. C'est tout le contraire pour les 10% des Américains les plus riches qui demeurent les plus

taxés relativement à leurs concitoyens.⁶¹ On observe aussi une nette différence entre les coefficients de concentration entre les régimes consensuels et majoritaires, alors que les premiers ont une taxation beaucoup plus régressive. Par contre, la taxation est encore moins concentrée sur le décile le plus riche en Scandinavie qu'en Europe continentale.

En revanche, on observe une différence très nette entre les trois régimes par rapport à la taxation effective⁶² moyenne d'un salarié gagnant 67% du salaire moyen, donc un revenu relativement faible. C'est ici qu'on voit se produire les effets de la dualisation du marché du travail des régimes corporatistes-conservateurs sur les choix de politiques publiques des partis progressistes et des syndicats. En effet, les régimes corporatistes-conservateurs ne parviennent pas à maintenir une taxation effective plus basse pour les travailleurs à faibles salaires. D'ailleurs, leur moyenne élevée de 43% est tirée vers le bas par les Pays-Bas (32%), qui affichent une taxation des faibles salaires très semblable à celle de la Scandinavie.

Pendant que les États libéraux taxent les riches proportionnellement davantage que les autres régimes, ils taxent le moins les plus faibles salariés. Les régimes scandinaves se situent au milieu, leur taxation de 34,8% étant relativement faible compte tenu de leur taux de prélèvements obligatoires élevé. En fait, le régime fiscal social-démocrate répartit un fardeau fiscal élevé sur l'ensemble de la population plutôt que de se concentrer à faire payer les riches pour financer l'État-providence. De leur côté, les régimes fiscaux libéraux sont assez progressifs, alors que les régimes corporatistes-conservateurs sont un peu moins cohérents, en taxant fortement les faibles salaires, mais aussi les plus riches, alors que ce sont vraiment les

⁶¹ À noter que ce n'est pas une mesure du fardeau fiscal des plus riches, qui est évidemment plus élevé en Suède.

⁶² Tel que mentionné plus haut, ce « *tax wedge* » représente les cotisations sociales, plus l'impôt moins les prestations en argent.

« insiders » de la classe moyenne qui ont un fardeau fiscal faible par rapport aux prestations publiques qu'ils reçoivent.

3.3. La logique des trois régimes

Les trois prochaines sous-sections examinent les relations entre les trois régimes fiscaux et régimes d'État-providence en soulignant le lien causal entre la manière dont une politique sociale est financée et ses résultats. Pour illustrer le lien entre type de taxation et État-providence, chaque sous-section montre une relation bivariée nette entre une ou plusieurs caractéristiques identifiées par Esping-Andersen comme étant représentatives du régime d'État-providence et une ou des caractéristiques fiscales cruciales. L'analyse reprend deux concepts clés d'Esping-Andersen (1990), soit la manière dont la classe moyenne est incorporée dans l'État-providence et la stratification sociale que les politiques sociales renforcent ou diminuent. Cette section montre que la taxation est une partie intégrale de ces dynamiques de stratification (Kemmerling 2009). La structure de la taxation, comme celle de l'État-providence, a un effet crucial sur la participation de la classe moyenne à l'État-providence. Or, le soutien de la classe moyenne envers l'État-providence représente le mécanisme causal principal expliquant la perpétuation des différences entre les régimes (Van Kersbergen et Vis 2014). Les trois sous-sections débutent en faisant le pont avec le chapitre deux en rappelant quelles structures institutionnelles façonnent le régime fiscal analysé.

3.3.1. Le régime libéral

L'idéal type du régime libéral est une économie libérale de marché appuyée sur un système électoral majoritaire. En pratique, tous les pays du régime libéral cadrent dans le modèle majoritaire de Lijphart (2012), sauf l'Irlande qui se situe à la frontière entre les

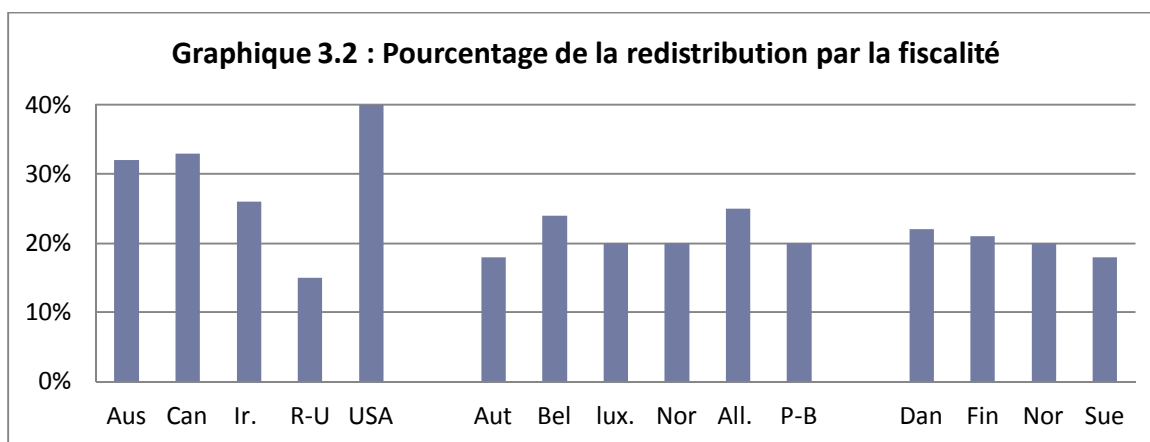
systemes majoritaires et consensuels, alors qu'elle affiche un degre de corporatisme relativement eleve et un systeme electoral proportionnel. Par contre, l'Irlande a toujours ete classée dans les États-providence liberaux, son systeme social cadrant avec ceux-ci (Esping-Andersen 1990; 1999; Schroder 2009; Stahlberg 2008, 212) et dans les economies liberales de marche (Estevez Abe. et al. 2001; Hall et Soskice 2001). De son cote, meme si le Japon est une economie coordonnee de marche, ce pays a toutes les caracteristiques d'un État liberal, sauf pour les cotisations de securite sociale elevees et la faible progressivite de sa taxation, qui trahissent son type d'economie.

Le systeme majoritaire cree une dynamique de coalition ou la classe moyenne n'a pas tendance a s'allier avec les moins riches. Cette dynamique defavorable a l'État-providence ainsi que la faiblesse des syndicats et de la gauche en general dans les economies liberales de marche sont les causes de la mise en place d'un regime liberal (Esping-Andersen 1999). Du cote des depenses publiques, les États-providence liberaux se caracterisent par le ciblage des programmes sociaux, ce qui se reflète dans la part importante que prend l'assistance sociale dans les programmes publics. L'État-providence est donc residuel et vise a couvrir uniquement les risques qui emergent suite a des defaillances du marche (Powell et Barrientos 2004, 86). Conformement aux analyses de la section 2.1, la petite taille de leur État-providence permet aux États liberaux de ne pas avoir a maximiser leurs revenus via une taxation regressive.

Le regime liberal est base sur une redistribution entre les citoyens, en opposition aux regimes europeens qui impliquent plutot une redistribution au cours du cycle de vie d'un meme individu : la taxation payee lors des periodes ou le salaire d'un contribuable est plus eleve sert a financer les investissements publics lorsqu'il est plus jeune, plus vieux, ou en

chômage. Stahlberg (2008) montre qu'entre 48% et 62% des taxes payées par les Australiens sont redistribuées vers d'autres citoyens, contre 29% à 38% pour les Britanniques. Il s'agit d'une proportion redistributive beaucoup plus élevée que dans les autres régimes où une plus grande part des taxes payées par un citoyen sert à financer des transferts qu'il recevra lui-même à un autre moment de sa vie. Ainsi, le modèle libéral se caractérise par une redistribution fiscale importante.

Le graphique 3.2 montre que dans les régimes fiscaux libéraux, sauf au Royaume-Uni⁶³, la taxation prend une part beaucoup plus large de la redistribution totale que dans les autres régimes. Ainsi, aux États-Unis, la taxation compte pour près de 40% de la redistribution totale, contre environ 20% dans les autres régimes. Ceci s'explique par la taxation plus concentrée sur des ménages aisés dans les régimes libéraux, conformément à la proximité des partis politiques de l'électeur médian qui préfère taxer les riches (Barnes 2014; Hays 2003).



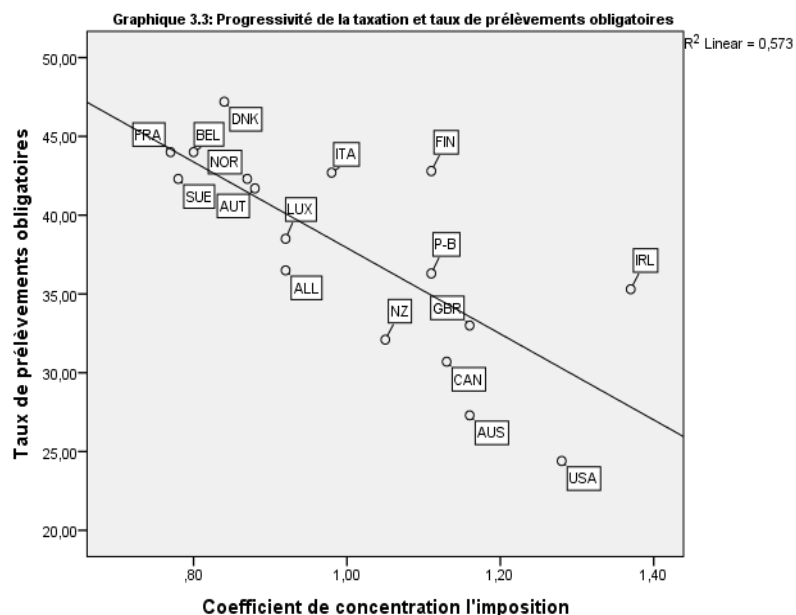
Source : Wang et Caminada 2011⁶⁴

⁶³ Le Royaume-Uni demeure un bel exemple de préférences politiques non contraintes par le système majoritaire, alors que la domination de la droite pendant 18 ans a radicalement transformé leur taxation en diminuant extrêmement sa progressivité (Rhodes 2000).

⁶⁴ Les données de Wang et Caminada sont les plus récentes disponibles, mais affichent des résultats différents de celles de Kenworthy (2011), Mahler et Jesuit (2006) et Pontusson (2005) qui montrent que les régimes fiscaux scandinaves, pris en isolation, augmentent les inégalités. Ceci illustre le problème avec des données comparatives sur l'effet redistributif de la taxation qui utilisent souvent des sources et des méthodes différentes, parvenant à des résultats, qui, s'ils affichent souvent la même tendance, demeurent distincts.

Faire reposer une si grande part de la redistribution sur la fiscalité peut poser problème. Cela rend les États libéraux vulnérables à une augmentation des inégalités déclenchée par une diminution de la progressivité. En effet, Atkinson et Leigh (2013) montrent que la diminution de l'imposition marginale maximale est fortement corrélée avec la hausse des revenus du 1% dans les pays anglo-saxons. De plus, tel que mentionné dans l'introduction, les États qui redistribuent le plus y parviennent

grâce aux transferts et services, non pas par la progressivité de leur taxation (Doerrenberg et Peichl 2014; Joumard et al. 2012; Kenworthy 2011; Lindert 2004; Mahler et Jesuit 2006). Le graphique 3.3 montre clairement que les États ayant une taxation plus progressive tendent à maintenir un taux de



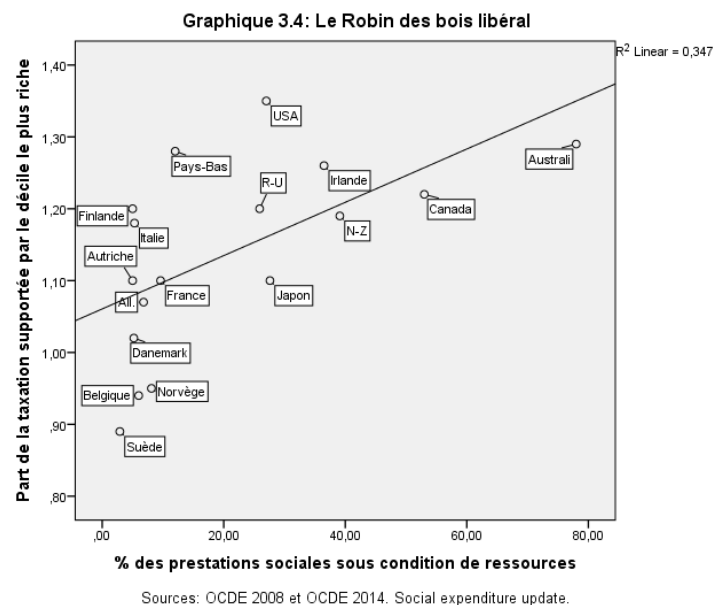
Source: OCDE.2015. tax database, coefficient de concentration, OCDE 2008, Growing Unequal, figure 4.5

tendent à maintenir un taux de prélèvements obligatoires moins élevé. Hollenbach et Ganghof (2010) démontrent avec des analyses statistiques plus poussées la corrélation fortement positive entre l'absence de progressivité de la taxation et le taux de prélèvements obligatoires. Bref, les pays libéraux ont une taxation plus progressive, redistribuant davantage par elle-même, mais celle-ci génère moins de revenus, donc entraîne moins de dépenses publiques redistributives.

En effet, un plus faible taux de prélèvements obligatoires implique des dépenses sociales moins généreuses qui ne parviennent pas à offrir à la classe moyenne des taux de remplacement de revenu suffisamment élevés. La classe moyenne est donc incitée à financer

ses dépenses sociales en recourant au privé, ce qui les désolidarise de l'État-providence (Esping-Andersen 1999; Hacker 2002; Korpi et Palme 1998, 668; Scharpf et Schmidt 2000, 325). Même si la combinaison des dépenses sociales publiques et privées représente un coût total semblable pour un contribuable occidental, peut importe l'État dans lequel il vit (Adema et al. 2011), la forte proportion de dépenses privées dans les États libéraux implique une redistribution beaucoup plus faible (Goudswaad et Caminada 2010; Hacker 2002), malgré la taxation redistributive et les dépenses ciblées sur les plus pauvres.

Ainsi, les États libéraux sont caractérisés par une concentration élevée de la taxation sur le décile le plus riche, mais se distinguent aussi par un fardeau fiscal faible pour les moins aisés et des dépenses ciblées sur les plus pauvres. En effet, le graphique 3.4 montre que les



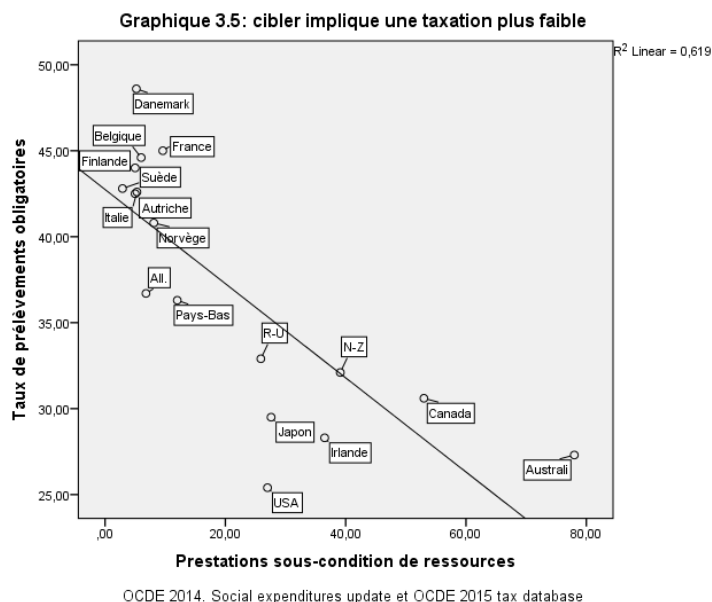
États qui ciblent leurs programmes sociaux davantage affichent aussi la taxation du décile le plus riche la plus élevée. Cette logique fiscale rappelle l'idée d'un Robin des bois, qui prend aux riches avec une taxation progressive et donne aux pauvres avec des programmes ciblés.

Cette logique fiscale a certainement des effets politiques qui perpétuent la petite taille des États-providence libéraux.

«*Regressive taxation keeps the wealthy on the side of the welfare state in Europe, allowing a kind of redistribution that is politically tolerated by all classes, namely, within-class redistribution.* » (Prasad et Deng, 2009, 432) Au contraire, la taxation progressive, couplée à

des programmes ciblés sur les plus pauvres, tend à créer un conflit politique opposant les intérêts des pauvres et ceux du reste de la population. La classe moyenne finance l'État-providence, mais ne recevra pas de transferts ciblant les plus pauvres et, conséquemment, risque de ne pas consentir à payer les programmes sociaux (Korpi et Palme 1998; Campbell et Morgan 2005). Beramendi et Rehm (2013) démontrent qu'une plus grande progressivité, tant des taxes que des transferts, augmente l'importance du revenu comme facteur déterminant des attitudes par rapport à la redistribution: les plus riches sont moins en faveur de la redistribution dans les régimes plus progressifs. Or, si on croit les études montrant que les préférences des riches ont un effet prépondérant sur les politiques publiques (Gilens 2012), il est préférable, d'un point de vue égalitariste, qu'ils ne soient pas opposés aux politiques redistributives.

En fait, les pays qui se concentrent sur une redistribution du riche vers le pauvre tendent à dépenser et taxer moins (Joumard et al. 2012). C'est ce que montre le graphique 3.5 qui dévoile une relation très nette entre la principale caractéristique de l'État providence libéral, les programmes sociaux ciblés vers les plus pauvres (Esping-Andersen 1990),⁶⁵ et le trait distinctif de leur régime fiscal: leur faible taux de prélèvements obligatoires.



⁶⁵ Esping-Andersen mentionnait aussi la part des dépenses privées comme caractéristique primordiale. Le lien avec le taux de prélèvements obligatoires et aussi très fortement négatif.

L'objectif de cibler les programmes sociaux vers les plus pauvres se reflète dans leurs faibles taux de taxation. En effet, la taxation effective des travailleurs gagnant 67% du salaire moyen est très basse, surtout pour les familles. Par exemple, dans tous les régimes fiscaux libéraux, les familles monoparentales gagnant un salaire à 67% de la moyenne ont une taxation effective négative, alors qu'elle demeure assez élevée dans les pays européens. Cette taxation négative s'explique par la haute progressivité au bas de l'échelle salariale, tant pour les taxes que pour les transferts, mais aussi par le recours aux crédits d'impôt à vocation sociale.

En effet, les pays anglo-saxons utilisent beaucoup les crédits d'impôt pour réduire la pauvreté (Castles 2004, 24), ce qui cadre avec leur système électoral majoritaire qui favorise la mise en place de ce type de dépenses (Steinmo et Tolbert 1998). En fait, les États libéraux utilisent bien davantage toutes sortes de crédits d'impôts que les autres régimes, des dépenses fiscales qui profitent souvent bien davantage aux plus aisés (Hacker 2002, 37; Sinfield 2013).⁶⁶ Contrairement aux dépenses prestations sociales publiques, l'utilisation massive de crédits d'impôt entraîne les citoyens à ne pas se considérer comme des bénéficiaires de l'État-providence, même si les crédits d'impôt représentent en fait des dépenses sociales onéreuses (Hacker 2002).

Toutefois, les crédits d'impôt à vocation sociale cadrent avec le concept de « workfare » visant à rendre le travail payant (Sinfield 2013). L'objectif est de réduire la pauvreté de la seule manière politiquement acceptable dans des sociétés où la classe moyenne n'a aucun intérêt matériel à défendre des programmes sociaux qui ne lui profitent pas directement. « *The willingness to pay for altruistic redistribution to the "deserving poor" is*

⁶⁶ Par exemple, les crédits d'impôt pour les dépenses de santé privées, des régimes de retraites privés ou les paiements hypothécaires, etc.

thus predicated on the reciprocal notion that recipients should be obliged to do all they can to help themselves. » (Scharpf et Schmidt 2000, 332) Ces crédits d'impôt à vocation sociale, ainsi que la faible taxation des bas salaires, cadrent aussi avec le régime de production des États libéraux : une économie dont la croissance des emplois repose en grande partie sur le maintien de faibles salaires (une *low-wage economy* selon Esping-Andersen (1999) et Pontusson (2005)). La progressivité au bas de l'échelle permet de conserver ces petits salaires (Scharpf et Schmidt 2000, 99), alors que les crédits d'impôt bonifient leurs revenus, sans augmenter les coûts du travail pour les entreprises (Kenworthy 2011, 50).

Bref, la taxation des régimes libéraux crée des coalitions peu favorables à l'État-providence, et renforce la stratification sociale malgré ses politiques à la Robin des bois, notamment à cause d'une distinction institutionnalisée entre les contribuables et les bénéficiaires, limitant l'incorporation de la classe moyenne dans l'État-providence.

3.3.2. Le régime social démocrate :

Les États du régime social-démocrate ont tous des systèmes électoraux proportionnels et des économies coordonnées dont le marché du travail est relativement peu dualiste. Cette faible dualisation reflète les succès passés de la social-démocratie pour créer une coalition entre les secteurs économiques et les classes sociales (Beramendi 2015, 341), notamment grâce à un régime fiscal inclusif. La domination de la gauche en Scandinavie a entraîné des taux de prélèvements obligatoires élevés, mais les préférences des progressistes étaient contraintes par plusieurs facteurs : la compétition internationale (Steinmo 2002), les impératifs d'efficacité de la structure fiscale inhérente à des taux de prélèvements obligatoires élevés (Lindert 2004) et par les engagements corporatistes (Martin 2015). Ainsi, la taxation du capital et la progressivité de la taxation y sont faibles. Pour augmenter les revenus, les partis sociaux-

démocrates et des syndicats représentatifs, donc conscients des conséquences économiques de leurs choix politiques, ont préféré les taxes à la consommation aux cotisations sociales, alors que l'impôt sur le revenu était déjà comparativement très élevé (Beramendi et Rueda 2007).

L'État-providence social-démocrate maintient une orientation universaliste, basée sur la notion de citoyenneté sociale et vise à dé-marchandiser la vie sociale. Ceci implique que tous les citoyens sont éligibles à un système d'assurance étatique, même si le niveau de bénéfices peut être gradué (Esping-Andersen 1990). La taxation scandinave reflète directement cet idéal-type. La faible progressivité de l'impôt sur le revenu et les hautes taxes à la consommation impliquent que tous les citoyens, riches comme pauvres, sont appelés à contribuer à des services et transferts publics universels dont tous bénéficient. Il s'agit d'un puissant mécanisme d'incorporation de la classe moyenne dans l'État-providence : le salarié moyen paie, mais bénéficie tout autant.

Puisque cette taxation ne repose pas de manière disproportionnée sur les épaules des riches et des détenteurs de capitaux, ceux-ci risquent de supporter davantage les programmes universalistes, dont ils sont aussi des usagers. En fait, la sociale-démocratie scandinave suppose que les riches sont incorporés dans l'État-providence et que tous évoluent dans les mêmes structures institutionnelles (Rothstein et Steinmo 2014). De plus, la faible progressivité des taxes et transferts implique que les plus hauts salariés bénéficient directement de l'État-providence et peuvent donc être mobilisés dans les coalitions pro-État-providence (Beramendi 2015). Les sociaux-démocrates auraient consciemment décidé de créer ces coalitions inter-classes et surtout, d'obtenir le support de la classe moyenne en finançant l'augmentation des dépenses sociales par une taxation proportionnelle (Kato 2003, 57).

Le modèle universaliste typique donne à tous les citoyens des services et transferts ayant une valeur nominale qui sont financés par la taxation générale. Ceux-ci sont complétés par un mécanisme assurantiel qui offre des prestations publiques liées aux contributions et aux revenus d'emploi (Korpi et Palme 1998, 669; Scharpf et Schmidt 2000, 11).⁶⁷ Ces prestations liées aux salaires sont financées par des cotisations sociales, ce qui explique pourquoi celles-ci subsistent dans le modèle scandinave. Ainsi, on garantit l'incorporation de la classe moyenne dans l'État-providence en réduisant leur demande pour une assurance privée et en lui offrant des taux de remplacement plus élevés, qui seraient d'ailleurs trop faibles s'ils étaient uniquement assurés par des transferts nominaux universels. Ainsi, la demande de dépenses privées par la classe moyenne demeure faible (Esping-Andersen 1990; Korpi et Palme 1998).

D'autre part, la taxation des régimes sociaux-démocrates contribue à un modèle qui vise la maximisation de la participation au marché du travail et de la performance économique (Esping-Andersen 1999; Kleven 2014; Lindert 2004). Le financement de l'État-providence social-démocrate est particulièrement efficace alors qu'il repose sur les taxes à la consommation et un impôt sur le revenu peu progressif, pendant que les gains en capitaux et profits des corporations sont faiblement taxés. De plus, ils maintiennent les cotisations sociales à un taux raisonnable, alors que les faibles salaires ne sont pas imposés à un niveau qui nuirait sensiblement à la création d'emploi. Cette taxation efficace permet de générer un haut niveau de revenu, sans nuire à l'économie (Paquin et Godbout 2014).

La performance économique des États-providence sociaux-démocrates est aussi assurée par la place importante qu'ils donnent aux services publics directement offerts par les

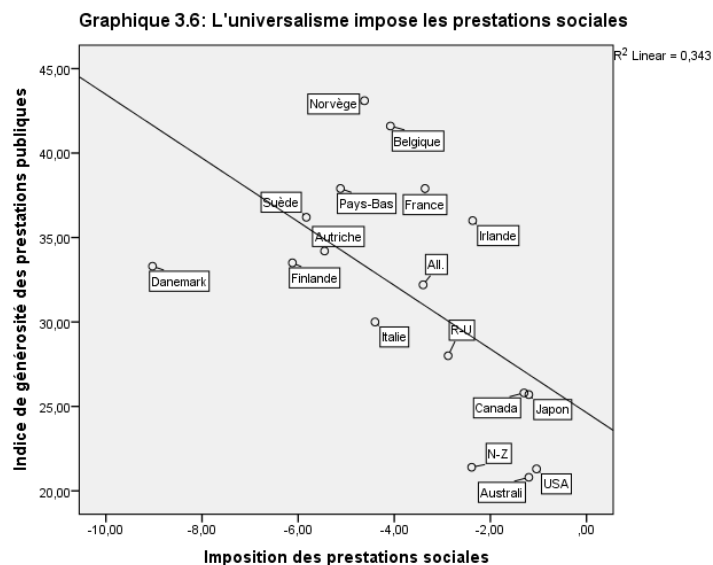
⁶⁷ D'ailleurs l'absence de cotisations sociales explique pourquoi Korpi et Palme ne placent pas le Danemark dans ce type d'État-providence. Celui-ci offre plutôt un modèle universaliste ciblé.

agences de l'État et financés par une taxation générale élevée (Pontusson 2005, 27). Ces services publics ont un effet positif sur l'offre de travail et la participation au marché du travail (Esping-Andersen et Myles 2009, 664; Kleven 2014).⁶⁸ En effet, la hausse de l'emploi dans les services gouvernementaux a été un moyen de créer des emplois dans une période d'expansion de la participation des femmes au marché du travail et de déclin des secteurs manufacturiers traditionnels dans une économie post-industrielle (Esping-Andersen 1999).

Alors que le régime libéral offre des prestations ciblées, complémentées par des crédits d'impôt, le régime social-démocrate n'offre presque aucun crédit d'impôt à vocation sociale (Adema et al. 2014, 11). Il propose plutôt des prestations universelles et bien financées, mais taxe ces prestations sociales en vue de diminuer leurs coûts (Adema et al. 2011). En effet, dans le régime social-démocrate et, dans une moindre mesure, le régime corporatiste-conservateur, les prestations sociales comptent dans le revenu de l'individu et sont imposées ainsi (Steinmo 2010). Il s'agit d'une tactique choisie volontairement par les sociaux-démocrates pour augmenter la taille des prestations publiques et de la redistribution en offrant des prestations universelles et plus visibles à tous, mais en taxant celles des plus aisés en vue de diminuer leurs coûts (Jacques 2015). Ce système rend les prestations nominales plus progressives sans nuire à leur universalité (Castles et Obinger 2007). Dans leur étude, Castles et Obinger démontrent que de toutes les mesures de dépenses publiques considérées, le taux d'imposition des prestations sociales est la variable la plus fortement corrélée avec de faibles taux de pauvreté et d'inégalité. Conformément à leur étude, l'imposition nette des prestations sociales est, de toutes les variables des tableaux 3.3 et 3.4, la deuxième variable la mieux corrélée avec le taux de prélèvements obligatoires ($R^2=731$).

⁶⁸ Les services de garde publics ou les généreuses politiques actives du marché du travail sont des exemples évidents.

L'imposition des prestations sociales cadre directement avec l'universalisme. Le graphique 3.6 présente la corrélation entre l'indice de générosité de l'État-providence et l'imposition nette des prestations sociales. Cet indice de générosité représente la dé-marchandisation de la vie sociale offerte par les politiques publiques. Il s'agit de la mesure par excellence de l'objectif des États-providence sociaux-démocrates (Scruggs et Allan 2008). En fait, taxer les bénéficiaires est un corolaire d'une orientation universaliste, car tous les électeurs reçoivent d'abord, pour contribuer ensuite en fonction de leurs moyens, ce qui évite de créer une division politique entre ceux qui reçoivent des prestations publiques et les autres citoyens qui les financent (Kemmerling 2009,12).



Source: Scruggs et al 2014. Imposition nette des prestations: OCDE 2014, figure 7

En fait, l'État-providence scandinave effectue d'abord et avant tout une redistribution intra-personnelle, au cours du cycle de la vie d'un même citoyen, au lieu d'une redistribution d'une personne à l'autre. En Suède par exemple, la redistribution d'une personne à l'autre ne représente que 18% du total des dépenses publiques, alors que 82% des transferts sont financés par le contribuable qui les reçoit lui-même au cours de sa vie. Même si cette redistribution demeure intra-personnelle, elle diminue sensiblement les inégalités parce qu'elle a pour effet d'augmenter les revenus d'un contribuable lors de périodes où son salaire est moins important (Stahlberg 2008). La proportionnalité de la taxation, l'universalisme des prestations sociales et les taux de remplacement de revenus élevés sont certainement

responsables de ce phénomène. Bref, dans le régime social-démocrate: «*All benefit; all are dependent; and all will presumably feel obliged to pay.* » (Esping-Andersen 1990, 27)

3.3.3. Le régime corporatiste conservateur

Comme chez les sociaux-démocrates, les États du régime corporatiste-conservateur ont un système électoral proportionnel et une économie coordonnée de marché.⁶⁹ Ainsi, leur taux de prélèvements obligatoires est assez élevé⁷⁰, leur taxation plutôt régressive pour soutenir un État-providence assez généreux et leur taxation du capital et des corporations demeure très basse (sauf en France). C'est donc sensiblement la même stratégie adoptée par les États du régime social-démocrate qui vise à maximiser l'investissement privé grâce à des politiques fiscales favorables, malgré un État-providence fort développé (Beramendi 2015). De plus, l'imposition nette des prestations sociales dans les régimes corporatistes conservateurs demeure assez élevée, contribuant au même objectif de fournir des prestations élevées pour tous en vue de favoriser l'incorporation de la classe moyenne dans l'État-providence, tout en diminuant leur coût net.

Contrairement à l'État-providence social-démocrate, le régime corporatiste-conservateur fut construit en grande partie par des partis chrétiens-démocrates. Ces partis ont beaucoup insisté sur l'importance des fonds d'assurance liés au statut d'emploi qui reproduisent les inégalités de marché (Beramendi 2015; Esping-Andersen 1999) et sur le

⁶⁹ Sauf dans le cas de la France qui a un système majoritaire (Lijphart 2012) et dont l'économie est difficile à situer dans la typologie des variétés de capitalisme. Hall et Soskice (2001) ne la placent pas explicitement dans leur typologie. Par contre, Estevez-Abe et al. (2001) situent la France dans les économies coordonnées de marché, notamment à cause de leur forte protection d'emploi. Martin et Swank (2012) placent la France dans les économies libérales de marché à cause de la faiblesse des organisations d'employeurs et de la faible coordination. Par contre, dans les typologies d'État-providence, la France est constamment placée avec les États corporatistes-conservateurs, puisqu'elle affiche parmi les plus hauts degrés de corporatisme (Esping-Andersen 1990, Van Kersbergen et Vis 2014; Scruggs et Allan 2008). D'ailleurs, son régime fiscal cadre très bien avec les autres États corporatistes-conservateurs.

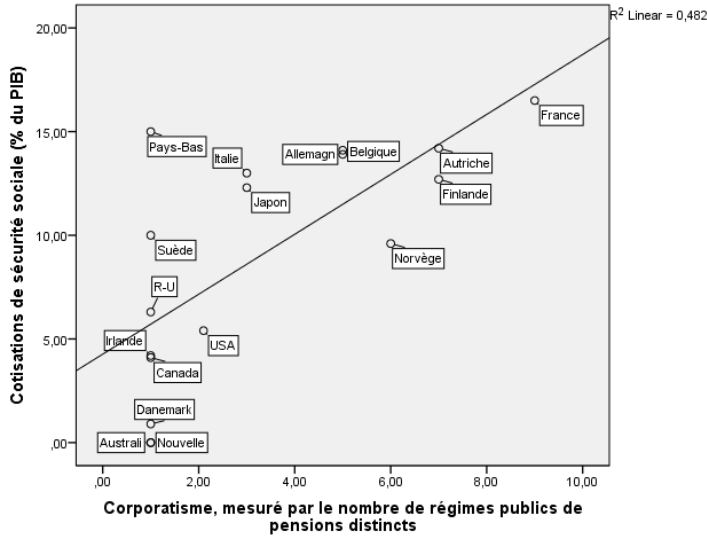
⁷⁰ Par exemple, La France et la Belgique ont des taux de prélèvements obligatoires et des dépenses sociales à des niveaux scandinaves.

principe du bénéficiaire-payeur (Wagschal 2015). Ce principe veut que seul le bénéficiaire du programme gouvernemental doive le financer, créant ainsi un lien étroit entre la cotisation et la prestation sociale. Ainsi, les cotisations sociales sont le principal instrument de financement des prestations publiques et représentent la caractéristique fiscale prépondérante des États corporatistes-conservateurs (Manow 2010, 282). Elles influencent tant le niveau de prestations sociales que l'éligibilité à celles-ci et leur mode de gouvernance.

Ainsi, dans ces régimes, « *contributory social insurance schemes account for the vast bulk of social spending and these schemes are commonly organized (stratified) on an occupational basis.* » (Pontusson, 2005, 27) Alors que l'accès aux prestations sociales dépend de la citoyenneté en régime social-démocrate ou du besoin en régime libéral, il repose sur le statut d'emploi en régime corporatiste-conservateur (Palier et Martin 2007). Les cotisations sociales visent d'abord à assurer la sécurité du revenu aux employés ayant contribué, grâce à un bon niveau de remplacement de salaire. Ainsi, ces régimes sont davantage préoccupés par la proportionnalité des prestations par rapport aux salaires que par la réduction de la pauvreté et des inégalités (Palier et Martin 2007, 536).

Comme les régimes scandinaves, les régimes corporatistes-conservateurs effectuent eux aussi une redistribution intra-personnelle, sur le cycle de vie d'un contribuable. La taxation est peu redistributive, alors que les cotisations sociales servent principalement à financer des retraites généreuses (Joumard et al. 2012). Le graphique 3.7 montre un lien très net entre la mesure utilisée par Esping-Andersen (1990) pour qualifier les régimes corporatistes-conservateurs, soit le nombre de régimes de retraite publics distincts, et le financement par cotisations sociales. La relation fonctionne aussi avec l'autre mesure du corporatisme utilisée par Esping-Andersen soit l'étatisme : la part des retraites allant aux

Graphique 3.7: Le lien étroit entre le corporatisme et les cotisations sociales



Source: Scruggs et Allan. 2008 et OCDE 2015.

employés du secteur public qui reflète le traitement privilégié que les employés des États corporatistes-conservateurs reçoivent.⁷¹

Il s'agit donc d'un État-providence axé sur les dépenses de régimes de retraite, dépenses qui ont peu d'impacts positifs sur l'augmentation de l'égalité des chances et la performance

du marché du travail (Esping-Andersen et Palier 2008). Certes, les transferts généreux permettent aussi de bonifier les revenus des citoyens, mais contrairement aux États-providence axés sur la prestation de services, ils créent peu d'emplois gouvernementaux (Scharpf et Schmidt 2000, 89). D'ailleurs, les transferts servent principalement à assurer de hauts niveaux de remplacement de revenus aux puissants « insiders », de sorte qu'une plus petite part du budget est consacrée aux investissements qui pourraient augmenter la productivité du capital humain et physique sur le long terme (Beramendi 2015).

Par ailleurs, la faiblesse relative de l'emploi gouvernemental diminue le taux d'emploi des femmes. En effet, l'accroissement de la prestation de services gouvernementaux tend à augmenter le taux d'emploi féminin, car l'État se substitue à la famille comme prestataire de diverses formes de soins (Esping-Andersen 1999; Van Kersbergen et Vis 2014). La faiblesse du taux d'emploi des femmes en régime corporatiste-conservateur s'accroît aussi à cause de son financement par cotisations sociales et de la faible progressivité qu'il implique sur les bas

⁷¹ Significative à 95%, $R^2=0,3$

salaires. Ces politiques fiscales contribuent à un faible taux d'emploi des femmes qui occupent malheureusement plus souvent des emplois mal payés (Scharpf et Schmidt 2000). Ainsi, le financement de l'État-providence corporatiste-conservateur renforce la stratification entre les genres tout en participant à la nature « familialiste »⁷² de ce type d'État-providence.

À partir des années 1990, conscients des effets délétères des cotisations sociales sur l'emploi et la croissance, les États corporatistes-conservateurs ont tenté de faire évoluer leur système fiscal en cherchant d'autres modes de financement (Palier 2012). En 1992, les cotisations sociales représentaient 80% du budget de la sécurité sociale française, 70% en Allemagne, entre 60% et 70% en Belgique, en Italie aux Pays-Bas et dans l'Europe du Sud. Ceci contraste avec les dépenses sociales financées au même moment à 90% par la taxation générale au Danemark, 65% en Irlande et 60% en Angleterre (Manow 2010, 293). Par contre, trois principaux types de pressions politiques forcent le maintien des cotisations sociales élevées. Tout d'abord, tel qu'expliqué en détail dans la section 2.5.1, la dualisation du marché du travail et l'influence sur les partis sociaux-démocrates de syndicats représentant uniquement des « insiders », limitent la capacité des gouvernements à augmenter la progressivité au bas de l'échelle salariale en diminuant les cotisations sociales (Kemmerling 2009).

Ensuite, les structures administratives des caisses d'assurance sociale sont parapubliques, alors que les partenaires sociaux, soit les syndicats et les employeurs, participent à la gestion des fonds d'assurance sociale, les rendant plus ou moins indépendants de l'État (Palier, 2010, 24). Cette indépendance est justifiée par le fait que les partenaires sociaux représentent ceux qui paient pour les cotisations sociales (Manow 2010). Tel

⁷² Où la famille doit remplacer l'État-providence dans la prestation de services, alors que les transferts sont faits pour soutenir le modèle du « *male bread-winner model* » (Esping-Andersen 1999).

qu'évoqué dans la section 5.2.2, cela contribue à la faiblesse relative des ministères des Finances face aux autres ministères et aux partenaires sociaux, limitant l'instauration d'une discipline fiscale qui diminuerait les cotisations sociales par considérations d'efficacité.

Finalement, les cotisations d'assurance sociale impliquent une logique politique distincte, illustrée par cette citation de Franklin Delano Roosevelt :

« I guess you're right on the economics, but those taxes were never a problem of economics. They are politics all the way through. We put those payroll contributions there so as to give the contributors a legal, moral and political right to collect their pensions. With those taxes in there, no damn politician can ever scrap my social security (F.D. Roosevelt, cité dans Steinmo 1993, 99). »

En effet, les politiciens progressistes apprécient les cotisations sociales, car il s'agit d'une manière de lier l'augmentation du fardeau fiscal d'un individu à une politique sociale qui profitera directement au contribuable (Jacques 2014). Ces cotisations liées aux prestations permettent aussi d'incorporer la classe moyenne dans l'État-providence en créant de puissants « insiders » capables de s'opposer au désengagement de l'État-providence (Pierson 1998). Elles sont aussi généralement en mesure de soutenir des coalitions inter-classes de support pour l'État-providence (Kitschelt et Rehm 2015). En revanche, ces cotisations renforcent la dualisation du marché du travail, et entraînent une discordance entre les intérêts des « outsiders » et des « insiders », pourtant deux clientèles traditionnelles des partis sociaux-démocrates, dont les actions perdent de la cohérence (Kemmerling 2014; Rueda 2007).

Conclusion

La conclusion répond aux deux questions de recherche posées dans le chapitre un. Ensuite, la conclusion rappelle les contributions apportées par ce mémoire et termine en proposant des pistes de recherches futures basées sur les limites de cette étude. Rappelons les deux questions de recherche : pourquoi assiste-t-on à un maintien d'importantes différences entre les régimes fiscaux des États occidentaux malgré les contraintes induites par la mondialisation qui poussent vers leur convergence? Pourquoi les pays anglo-saxons ont-ils maintenu une taxation plus progressive malgré une présence moins forte de la gauche, alors que les régimes fiscaux des États scandinaves sont généralement moins progressifs malgré leur tradition sociale-démocrate?

Tout d'abord, le fait que l'on n'assiste pas à une convergence des régimes fiscaux est très intéressant. Alors que la compétition fiscale est le mécanisme causal principal de la théorie de la convergence entre les États (ou de la thèse de l'efficience), la taxation devrait être la politique publique qui converge le plus, ou du moins, davantage que les structures des États-providence. Or, comme pour les régimes d'État-providence, des institutions politiques nationales plutôt inamovibles conditionnent la mise en place et surtout, le maintien des régimes fiscaux distincts. En effet, les institutions principalement retenues dans ce mémoire, soit le système électoral et la coordination économique, évoluent lentement et leurs effets sur les stratégies et préférences des acteurs perdurent. Ainsi, les contextes politiques originels, certes peu explorés dans ce mémoire, qui ont façonné la mise en place d'une taxation visant à financer un État en constante croissance, sont renforcés par ces institutions politiques.

En revanche, les analyses statistiques du chapitre trois ont démontré que la taxation du capital n'est plus un facteur de distinction des régimes fiscaux, alors qu'il l'était avant la période de mondialisation (Hays 2003). Le fait que la taille d'un État, plutôt que les

institutions politiques nationales, conditionne taxation des revenus de capital donne raison à la théorie de la convergence sur ce point. C'est donc du côté de la taxation du travail et de la consommation que les régimes fiscaux divergent.

Pour répondre à la deuxième question, ce mémoire bâtit sur l'argument voulant que les États-providence les plus généreux soient forcés, par les contraintes induites par la mondialisation des capitaux, à s'appuyer sur une taxation plus régressive, moins sujette à la compétition internationale. Les partis politiques progressistes sont en quelque sorte obligés d'abandonner leur préférence pour une forte redistribution fiscale s'ils composent avec un État-providence fort développé. Ainsi, les États-providence les moins développés, façonnés par des partis de droite plus souvent au pouvoir, n'ont pas à se financer par une taxation aussi régressive que les États-providence plus développés, construits par les partis de gauche. En revanche, cet argument doit être complété par une analyse des causes institutionnelles des régimes fiscaux, ceux-ci n'étant pas uniquement produits par des contraintes exogènes, car si c'était le cas, ils auraient convergé davantage.

Le concept des engagements crédibles demeure crucial pour comprendre les régimes fiscaux. Il permet certainement de répondre à notre question de recherche et de comprendre pourquoi on observe une plus grande progressivité fiscale en système majoritaire. En système majoritaire, il se crée un cycle partisan de politique fiscale parce que les institutions politiques, telles que le bipartisme et la domination de l'exécutif sur le législatif, permettent à un nouveau gouvernement de transformer radicalement la taxation. Ainsi, même si les partis sociaux-démocrates sont conscients qu'une taxation régressive est plus efficace et génère davantage de revenus, l'absence d'engagement crédible renforcé par le cycle partisan de politiques publiques les incite à préférer la progressivité de la taxation, quitte à ce que la redistribution

totale soit plus faible. Il s'agit d'une réaction parfaitement rationnelle puisqu'ils n'ont aucune garantie qu'une réforme fiscale régressive pourra être compensée par une augmentation de la redistribution par les dépenses publiques, surtout que la droite gagne plus souvent en système majoritaire. Au contraire, le système proportionnel renforce les engagements crédibles, car un parti qui dévierait de ses engagements peut plus facilement se faire punir par les autres membres de la coalition gouvernementale ou par le législatif. Les partis, même dans l'opposition, peuvent influencer davantage le gouvernement et s'assurer que les dépenses sociales (pour la gauche) et la faible progressivité de la taxation (pour la droite), seront maintenues, malgré un changement de gouvernement.

Les deux variétés de capitalisme impliquent aussi une dynamique d'engagements crédibles complètement différente. Les économies coordonnées de marché entraînent un compromis entre les acteurs économiques, compromis dont les partis politiques doivent tenir compte. En effet, ces ententes corporatistes limitent les options des partis sociaux-démocrates et permettent d'expliquer pourquoi ceux-ci vont augmenter les revenus de l'État à l'aide d'une taxation plus régressive. Si les partis progressistes visent à redistribuer à travers la taxation, ils diminueront les revenus de l'État et ne pourront équilibrer les budgets, puisqu'ils ne pourront compenser la diminution de la taxation régressive par une taxation accrue du capital. Cela briserait les arrangements corporatistes. En effet, les engagements tripartites font que les employeurs consentent à un haut niveau de taxation, qui exempte toutefois le capital d'obligations fiscales nuisibles à la croissance, pour fournir des programmes sociaux généreux qui bénéficient tant aux employeurs qu'aux syndicats. Donc, la seule option restante pour un parti social-démocrate en économie coordonnée de marché, s'il cherche à accroître les investissements publics ou les dépenses sociales, est d'augmenter la taxation des salaires ou de

la consommation. Ainsi, le niveau plus élevé des taxes à la consommation ou des cotisations sociales explique pourquoi les régimes fiscaux issus des économies coordonnées de marché sont plus régressifs. Par ailleurs, la promesse que les politiques publiques seront financées de manière efficace et combleront les besoins des industries diminue l'opposition de la droite à l'État-providence.

Au contraire, dans les économies libérales de marché, les partis de gauche ne peuvent espérer diminuer les inégalités de revenus grâce à des politiques du marché du travail qui comprimeraient la distribution des salaires. Le cycle partisan de politiques publiques est donc renforcé parce que les partis ne peuvent supposer un engagement crédible entre syndicats et patronat qui garantirait leur support envers un État-providence généreux financé par des taxes efficaces. En effet, les syndicats, comme les employeurs et les partis politiques, ne changent pas leurs préférences et visent la maximisation de l'intérêt de leurs membres (ou électeurs). Pour redistribuer, les partis progressistes s'en remettent donc à des instruments fiscaux, notamment en augmentant la progressivité de la taxation. Cette progressivité des taxes et transferts rend la droite plus réfractaire à l'État-providence.

Finalement, le chapitre trois a démontré que les régimes fiscaux distincts créés par les configurations institutionnelles décrits dans le chapitre 2 amplifient la logique des régimes d'États-providence, ce qui permet aussi de comprendre la surprenante régressivité des régimes sociaux-démocrates. Ainsi, la taxation proportionnelle des régimes sociaux-démocrates cadrent avec leur logique universaliste : tous les contribuables paient pour obtenir des services publics qui profitent à tous puisqu'ils sont universels.

La dynamique des régimes libéraux contraste avec les coalitions inter-classes de support envers l'État-providence générées par les régimes sociaux-démocrates. Dans le régime

fiscal libéral, la taxation relativement progressive repose sur un petit nombre de contribuables aisés, ce qui contribue à la logique résiduelle de leur État-providence puisque cette taxation génère peu de revenus. Celle-ci, combinée à des programmes surtout ciblés vers les plus pauvres crée un antagonisme entre ceux qui paient et ceux qui reçoivent les programmes sociaux, de sorte que l'État-providence devient un terrain de contestation politique aigüe.

Contrairement à plusieurs analyses qui comparent uniquement ces deux types de régimes opposés, ce mémoire intègre trois types de régimes fiscaux en soulignant les particularités et les causes de la mise en place d'un troisième régime : le régime fiscal corporatiste-conservateur. Celui-ci, financé en bonne partie par des cotisations de sécurité sociale, offre une logique assurantielle et semble préoccupé davantage par le maintien du statut social lié à l'emploi que par la réduction des inégalités. Le financement par cotisations sociales maintient et renforce la dualisation du marché du travail. Ainsi, les syndicats représentent davantage les « insiders », et n'ont aucun intérêt à diminuer les cotisations sociales, car les programmes qu'ils financent profitent à leurs membres tout en limitant la compétition salariale au bas de l'échelle. Toutefois, puisque les cotisations sont liées directement aux prestations publiques qu'elles financent, elles sont difficiles à couper et demeurent populaires chez la classe moyenne, contribuant à un régime d'État-providence qui résiste somme toute assez bien au désengagement de l'État.

Outre la comparaison de trois régimes, ce mémoire apporte principalement deux contributions à la littérature sur la science politique de la taxation. D'abord, il s'agit d'une revue de la littérature récente qui analyse en détail les théories retenues pour les combiner. Cette revue de la littérature permet de dégager un tableau de pensée homogène basé sur des

idéaux-types. Il semble qu'une perspective idéale-typique et parcimonieuse permette de bien saisir les causes principales des régimes fiscaux.

Ensuite, l'utilisation de deux méthodes statistiques complémentaires renforce les fondations empiriques d'une typologie à trois régimes fiscaux dans le troisième chapitre. Celle-ci effectue un pont entre revenus et dépenses de l'État en adoptant un cadre d'analyse fortement inspiré de la littérature comparée sur l'État-providence. Or, cette littérature se concentre surtout sur les dépenses publiques et se penche assez peu sur la manière dont elles sont financées. Pourtant, le financement des dépenses publiques a un impact tout aussi important en termes de stratification sociale, d'effets économiques et de formation de coalitions politiques que les dépenses elles-mêmes. Le régime fiscal représente en fait une partie intégrante d'un régime d'État-providence. Pour paraphraser Schumpeter, les finances publiques représentent le meilleur point de départ pour comprendre et comparer des sociétés et des systèmes politiques (Campbell 2005).

4.1. Les limites de l'étude et pistes de recherches futures

La pertinence empirique d'une analyse comparative dépend de la qualité des données et bien que l'OCDE fasse des efforts louables pour les standardiser, les données fiscales demeurent complexes à comparer. Par exemple, il est très difficile de bien incorporer la valeur de tous les crédits d'impôts, surtout dans une analyse comparative de la progressivité. Il demeure possible qu'une forme de d'État-providence sous-terrain, qui utiliserait massivement les crédits d'impôt, rend les régimes fiscaux, surtout libéraux, moins progressifs que nos mesures ne le laissent croire (Sinfield 2013).

Ensuite, il faut admettre que la causalité n'est pas établie par ce mémoire. Bien que l'on ait cité des auteurs qui démontrent empiriquement les principales théories sur lesquelles

se base notre analyse, il est évident que les régressions linéaires simples que l'on effectue pour vérifier notre théorie ne montrent qu'au mieux une corrélation entre les variables. Il importe donc de poursuivre les recherches à l'aide de méthodes quantitatives avancées pour tester les liens appréhendés entre les variables suite à notre analyse théorique.

Toutefois, il est clair que ce type de recherche se prête bien à des méthodes mixtes. Des études de cas comparatives détaillées s'avèrent nécessaires pour démontrer les mécanismes causaux entre institutions politiques et types de régimes fiscaux. La méthode de *Qualitative Comparative Analysis* semble bien outillée pour poursuivre ces recherches. D'ailleurs, analyser plus en détail les cas hybrides, comme les Pays-Bas, la Norvège et la Nouvelle-Zélande permettrait certainement d'affiner les mécanismes causaux en saisissant quelles institutions impliquent que ces cas cadrent moins bien dans les typologies.

De plus, des études de cas permettraient d'éclaircir la question des préférences des partis progressistes, qui demeure assez floue et mérite d'être vérifiée. Alors qu'il est établi que les États-providence les plus généreux sont financés par des taxes régressives et ont été façonnés par des partis de gauche, ce mémoire ne clarifie pas comment les partis de gauche abordent les augmentations de taxes régressives. Font-ils explicitement référence aux programmes sociaux qu'une taxation régressive permettra de financer? Est-ce que la gauche préfère la redistribution par la fiscalité ou cherche-t-elle à maximiser les revenus de l'État en vue de redistribuer ensuite par les dépenses sociales? Différents partis de gauche maintiennent certainement des idées distinctes sur la question. Des études de terrain basées sur des entrevues avec des acteurs politiques, ainsi qu'une analyse approfondie des débats parlementaires permettrait d'éclaircir cette question et de vérifier si les configurations

institutionnelles décrites dans cette étude sont véritablement les causes de différentes préférences de la gauche.

Dans la même veine, les préférences des partis de droite demeurent un peu nébuleuses. Pourquoi ne diminuent-ils pas davantage la progressivité de la taxation dans les régimes majoritaires? Certes, les années 1980-1990 ont été ponctuées de réformes fiscales réduisant la progressivité des régimes libéraux, mais les régimes majoritaires conservent une progressivité plus élevée, malgré la présence toujours forte de gouvernements de droite. Par exemple, le Directeur Parlementaire du Budget (2014) démontre que les réformes fiscales du gouvernement Harper ont *augmenté* la progressivité du régime fiscal canadien, notamment grâce à la baisse de la taxe de vente et à l'augmentation du montant personnel de base de l'impôt sur le revenu. Ces deux mesures diminuent sensiblement le fardeau fiscal des moins fortunés, mais ont la conséquence de réduire dramatiquement les revenus de l'État.⁷³

En fait, la droite est probablement davantage concernée par la taille des revenus de l'État que par la progressivité de la taxation. D'ailleurs, la progressivité demeure très populaire (Barnes 2014) et il semble difficile pour un politicien de justifier une diminution (supplémentaire) de l'impôt des riches, surtout si cela implique de demander des sacrifices aux populations à cause d'une austérité budgétaire provoquée par ces réformes fiscales. Il est possible que la droite vante ses réformes fiscales en les présentant comme progressives pour masquer les effets négatifs sur l'inégalité et la pauvreté d'une diminution des revenus de l'État. Peut être même que la droite augmente volontairement la progressivité en vue de provoquer un conflit politique et diminuer le support envers la redistribution (Prasad 2006), mais cela impliquerait une (trop) forte rationalité des acteurs. Davantage de recherches

⁷³ L'étude du Directeur Parlementaire du Budget exclut les effets des diminutions de l'impôt corporatif sur la progressivité, car ils n'ont pas les données exactes sur les coûts et l'incidence fiscale de cette réforme.

qualitatives sur les motivations et préférences des acteurs politiques en matière de taxation méritent d'être effectuées. En fait, l'idéal serait de combiner nos analyses macro-institutionnelles avec des études sur la perception qu'ont les acteurs de la faisabilité politique de changements de régimes fiscaux.

D'autre part, l'analyse de ce mémoire demeure un peu statique et il sera intéressant d'évaluer les effets de l'évolution des variables importantes. Par exemple, on sait qu'on assiste à une diminution du corporatisme et de l'influence des syndicats depuis plusieurs années (Hassel 2015). Cela risque d'avoir des conséquences majeures sur les deux régimes fiscaux consensuels. Peut-être que cela laissera le champ libre aux partis progressistes pour dépasser les arrangements corporatistes et augmenter sensiblement la progressivité de la taxation, leur permettant de poursuivre des objectifs redistributifs à travers le système fiscal. Si tel est le cas, nous pourrions observer si cette augmentation de la progressivité s'accompagne véritablement d'une diminution des revenus de l'État et donc d'une plus faible capacité redistributive.

Bibliographie

Abrahamson, P. (1999). «The Welfare Modelling Business.» *Social Policy and Administration* 33(4): 394-415.

- Adema, W., et al. (2011). «Is the European Welfare State Really More Expensive.» *OECD Social, Employment and Migration Working Papers*, No. 124, OECD Publishing.
- Adema, W., et al. (2014). «How Much Do OECD Countries Spend on Social Protection and How redistributive Are their Tax/Benefit Systems?» *International Social Security Review* 67(1): 1-25.
- Aidt, T. S. et P. S. Jensen (2009). «Tax Structure, Size of Government, and the Extension of the Voting Franchise in Western Europe, 1860–1938.» *International Tax and Public Finance* 16(3): 362-394.
- Amable, B. (2005). *Les cinq capitalismes*. Seuil
- Armingeon, K. et al. (2012) *Comparative Political Dataset*. Institute of Political Science, University of Berne.
- Arts, W. A. and J. Gelissen (2010). «Models of the Welfare State.» Dans F. Castles et al. (dir.) *The Oxford handbook of the welfare state*. Oxford University Press: 569-583.
- Aspalter, C. «Real-Typical and Ideal-Typical Methods in Comparative Social Policy.» Dans B. Greve (dir.) *The Routledge Handbook of the Welfare State*. Routledge: 293-306
- Atkinson, A. B., et A. Leigh. (2013). «The Distribution of Top Incomes in Five Anglo-Saxon Countries Over the Long Run. » *Economic Record*, 89(S1), 31-47.
- Austen-Smith, D. (2000). «Redistributing Income Under Proportional Representation.» *Journal of Political Economy* 108(6): 1235-1269.
- Baldwin, P. (1990). *The Politics of Social Solidarity: Class Bases of the European Welfare State, 1875-1975*, Cambridge University Press.
- Barnes, L. (2010). *Essays on the Political Economy of Redistribution*. Thèse doctorale présentée à l'Université Harvard. En Ligne:
<http://search.proquest.com/docview/815849009?accountid=12543> (page consultée le 24 avril 2015)
- Barnes, L. (2014). «The Size and Shape of Government: Preferences Over Redistributive Tax Policy.» *Socio-Economic Review* 13 (1): 55-78
- Basinger, S. J., et M. Hallerberg. (2004). «Remodeling the Competition for Capital: How Domestic Politics Erases the Race to the Bottom. » *American Political Science Review*, 98(02), 261-276.
- Beramendi, P. (2015). «Constrained Partisanship and Economic Outcomes. » Dans P. Beramendi et al. *The Politics of Advanced Capitalism*. Cambridge University Press: 333-356

- Beramendi, P. et T. R. Cusack (2008). «Diverse Disparities: The Politics and Economics of Wage, Market, and Disposable Income Inequalities.» *Political Research Quarterly*. 62 (2) : 257-275
- Beramendi, P. et P. Rehm (2013). *Who Gives, Who Gains? Progressivity and Preferences*. En Ligne : http://www2.warwick.ac.uk/fac/soc/economics/research/centres/cage/events/conferences/mayconf/30may/beramendi_rehm_april_2013.pdf (page consultée le 21 avril 2015)
- Beramendi, P. et D. Rueda (2007). «Social Democracy Constrained: Indirect Taxation in Industrialized Democracies.» *British Journal of Political Science* 37(4): 619-641.
- Blyth, M. (2002). *Great transformations: Economic Ideas and Institutional Change in the Twentieth Century*, Cambridge University Press.
- Boix, C. (1998). *Political Parties, Growth and Equality*, Cambridge University Press.
- Bradley, D., et al. (2003). «Distribution and Redistribution in Postindustrial Democracies.» *World Politics* 55(2): 193-228.
- Brady, D. and H. Y. Lee (2014). «The Rise and Fall of Government Spending in Affluent Democracies, 1971–2008.» *Journal of European Social Policy* 24(1): 56-79.
- Bruun, H. H. (2012). *Science, Values and Politics in Max Weber's Methodology: New Extended Edition*, Ashgate Publishing, Ltd.
- Busemeyer, M. R. (2009). «From Myth to Reality: Globalisation and Public Spending in OECD Countries Revisited.» *European Journal of Political Research* 48(4): 455-482.
- Cameron, D. R. (1978). «The Expansion of the Public Economy: A Comparative Analysis.» *American Political Science Review* 72(04): 1243-1261.
- Campbell, A. L. et K. J. Morgan (2005). «Financing the Welfare State: Elite Politics and the Decline of the Social Insurance Model in America.» *Studies in American Political Development* 19(02): 173-195.
- Campbell, J. L. (2005). «Fiscal Sociology in an Age of Globalization: Comparing Tax Regimes in Advanced Capitalist Countries.» Dans V. Nee et R. Swedberg (dir.) *The Economic Sociology of Capitalism*. Princeton University Press: 391-418.
- Castles, F. G. (2004). *The Future of the Welfare State: Crisis Myths and Crisis Realities*, Oxford University Press.
- Castles, F. G., et H. Obinger. (2007). « Social Expenditure and the Politics of Redistribution.» *Journal of European Social Policy*, 17(3), 206-222.

- Castles, F. G., & H. Obinger. (2008). «Worlds, Families, Regimes: Country Clusters in European and OECD Area Public Policy. » *West European Politics*, 31(1-2), 321-344.
- Chen, D., et J. Mintz. (2015). *The 2014 Global Tax Competitiveness Report: A Proposed Business Tax Reform Agenda*. Calgary University's School of public Policy.
- Christensen, J. (2013). « Bureaucracies, Neoliberal ideas, and Tax Reform in New Zealand and Ireland. » *Governance*, 26(4), 563-584.
- Crepaz, M. M. (1996). «Constitutional Structures and Regime Performance in 18 Industrialized Democracies: A test of Olson's Hypothesis. » *European Journal of Political Research*, 29(1), 87-104.
- Crepaz, M. M. et A. W. Moser (2004). «The Impact of Collective and Competitive Veto Points on Public Expenditures in the Global Age.» *Comparative Political Studies* 37(3): 259-285.
- Cusack, T. R. et P. Beramendi (2006). «Taxing Work.» *European Journal of Political Research* 45(1): 43-73.
- Cusack, T. R., et al. (2007). «Economic Interests and the Origins of Electoral Systems.» *American Political Science Review* 101(03): 373-391.
- Danforth, B. (2014). «Worlds of Welfare in Time: A Historical Reassessment of the Three-World Typology. » *Journal of European Social Policy*, 24(2), 164-182.
- Directeur Parlementaire du Budget (2014). *Analyse des recettes et de l'impact distributif des changements fiscaux fédéraux : 2005-2013*. Chambre des Communes du Canada
- Doerrenberg, P. et A. Peichl (2014). «The Impact of Redistributive Policies on Inequality in OECD Countries.» *Applied Economics* 46(17): 2066-2086.
- Dolvik, J. E., T. Flotten, J. Hippe, B. Jordfald (2015). *The Nordic Model Towards 2030*. Fafo Report.
- Downs, A. (1957). *An Economic Theory of Democracy*. Pearson Education.
- Dreher, A. (2006). «The Influence of Globalization on Taxes and Social Policy: An Empirical Analysis for OECD Countries.» *European Journal of Political Economy* 22(1): 179-201.
- Egger, P. et D. M. Radulescu (2009). «The Influence of Labour Taxes on the Migration of Skilled Workers. » *The World Economy* 32(9): 1365-1379.
- Esping-Andersen, G. (1990). *The Three Worlds of Welfare Capitalism*. Princeton University Press.

- Esping-Andersen, G. (1999). *Social Foundations of Postindustrial Economies*, Oxford University Press.
- Esping-Andersen, G., et J. Myles (2009). «Economic Inequality and the Welfare State. » Dans W. Salverda, B. Nolan, et T. M. Smeeding (dir.). *The Oxford Handbook of Economic Inequality*. Oxford University Press.
- Esping-Andersen, G., et B. Palier. (2008). *Trois leçons sur l'État-providence*. Seuil
- Eurostat. 2014. *Taxation Trends in the European Union*. Publications Office of the European Union
- Ganghof, S. (2006a). *The Politics of Income Taxation: A Comparative Analysis*. Colchester, ECPR Press.
- Ganghof, S. (2006b). «Tax Mixes and the Size of the Welfare State: Causal Mechanisms and Policy Implications.» *Journal of European Social Policy* 16(4): 360-373.
- Ganghof, S. (2007). «The Political Economy of High Income Taxation: Capital Taxation, Path Dependence, and Political Institutions in Denmark.» *Comparative Political Studies* 40: 1059-1084.
- Ganghof, S. (2008). «The Politics of Tax Structure.» Dans I. Shapiro, P. Swensson et D. Donno (dir.) *Divide and Deal: the Politics of Distribution in Democracies*: 72-98.
- Garrett, G. (1998). *Partisan Politics in the Global Economy*. Cambridge University Press.
- Gilens, M. (2012). *Affluence and Influence: Economic Inequality and Political Power in America*. Princeton University Press.
- Genschel, P. et P. Schwarz (2011). «Tax Competition: a Literature Review.» *Socio-Economic Review* 9(2): 339-370.
- George, A. L. et A. Bennett (2005). *Case Studies and Theory Development in the Social Sciences*, MIT Press.
- Godbout, L et S. St-Cerny (2014). «Renouveler la fiscalité québécoise.» Dans S. Paquin et P-L. Lévesque (dir.) *Sociale-démocratie 2.0 : le Québec face aux pays Scandinaves*. Presses de l'Université de Montréal
- Goudswaard, K., et K. Caminada. (2010). «The Redistributive Effect of Public and Private Social Programmes: A Cross-Country Empirical Analysis. » *International Social Security Review*, 63(1), 1-19.
- Gould, A. C. et P. J. Baker (2002). «Democracy and Taxation.» *Annual Review of Political Science* 5(1): 87-110.

- Graves, F. (2013) «Canadian Public Opinion on Taxes» Dans A. et J. Himmelfarb (dir.) *Tax is not a Four Letter Word*. Wilfrid Laurier University Press.
- Hacker, J. (2002). *The Divided Welfare State: The Battle over Public and Private Social Benefits in the United States*. Cambridge University Press.
- Hall, P. A. et D. Soskice (2001). «Introduction» Dans P. Hall et D. Soskice *Varieties of Capitalism: The Institutional Foundations of Comparative Advantage*, Oxford University Press.
- Hall, P. A. et R. C. Taylor (1997). «La science politique et les trois néo-institutionnalismes.» *Revue française de science politique* 47(3): 469-496.
- Hallerberg, M., R. Strauch et J. Von Hagen. (2009). *Fiscal Governance in Europe*. Cambridge University Press.
- Hassel, A (2015). « Trade Unions and the Future of Democratic Capitalism » Dans P. Beramendi et al. *The Politics of Advanced Capitalism*. Cambridge University Press: 231-258
- Häusermann, S. (2010). *The Politics of Welfare State Reform in Continental Europe: Modernization in Hard Times*, Cambridge University Press.
- Hays, J. C. (2003). «Globalization and Capital Taxation in Consensus and Majoritarian Democracies.» *World Politics* 56(01): 79-113.
- Hays, J. C. (2009). *Globalization and the New Politics of Embedded Liberalism*. Oxford University Press
- Hertel-Fernandez, A. et C.J. Martin (2014) «How Employers and Conservatives Shaped the Modern Tax State. » Article présenté à l'American Political Science Association.
- Hollenbach, F. M. et S. Ganghof «Tax Efficiency and the Welfare State Causality and Measurement Reconsidered.» Article présenté à la Annual National Conference du Midwest Political Science Association.
- Huber, E. et J. D. Stephens (2001). *Development and Crisis of the Welfare State: Parties and Policies in Global Markets*, University of Chicago press.
- Iversen, T. (1999). *Contested Economic Institutions: The Politics of Macroeconomics and Wage Bargaining in Advanced Democracies*, Cambridge University Press.
- Iversen, T. and D. Soskice (2006). «Electoral Institutions and the Politics of Coalitions: Why Some Democracies Redistribute More than Others.» *American Political Science Review* 100(2): 165-181.

- Iversen T. et D. Soskice (2015) «Politics for Markets.» *Journal of European Social Policy* 25(1) : 76– 93
- Jacques, O. (2014) « *Financer l'État, le défi des partis politiques progressistes.* » Manuscrit non publié. En Ligne : https://www.academia.edu/8616406/Financer_l%C3%89tat_le_d%C3%A9fi_des_partis_politiques_progressistes (page consultée le 21 avril 2015)
- Jacques, O. (2015). «Le compromis fiscal scandinave : la taxation néolibérale d'un État-providence social-démocrate. » *Revue Politikos Journal* 1(1) : 25-39
- Jordan, J. (2013). «Policy Feedback and Support for the Welfare State. » *Journal of European Social Policy*, 23(2), 134-148.
- Joumard, I., et al. (2012). «Less Income Inequality and More Growth–Are they Compatible? Part 3. Income Redistribution via Taxes and Transfers Across OECD Countries.» *OECD Economics Department Working Papers* no 926. OECD Publishing
- Kato, J. (2003). *Regressive Taxation and the Welfare State: Path Dependence and Policy Diffusion.* Cambridge University Press.
- Kemmerling, A. (2005). «Tax Mixes, Welfare States and Employment: Tracking Diverging Vulnerabilities.» *Journal of European Public Policy* 12(1): 1-22.
- Kemmerling, A. (2009). *Taxing the Working Poor: the Political Origins and Economic Consequences of Taxing Low Wages.* Edward Elgar Publishing.
- Kemmerling, A. (2014). «How Labour Ended up Taxing Itself and Why it Matters: The Long-Term Evolution of Politics in German Labour Taxation.» *Journal of European Social Policy* 24(2): 150-163.
- Kenworthy, L. (2008). *Jobs with Equality*, Oxford University Press.
- Kenworthy, L. (2011). *Progress for the Poor*, Oxford University Press.
- Kitschelt H. et P. Rehm (2015). «Party Alignment: Change and Continuity.» Dans P. Beramendi et al. *The Politics of Advanced Capitalism.* Cambridge University Press: 179-291
- Kleven, H.J. (2014). «How Can Scandinavians Tax so Much?» *Journal of Economic Perspectives* 28(4): 77-98
- Koreh, M. et M. Shalev (2009). «Dialectics of Institutional Change: the Transformation of Social Insurance Financing in Israel.» *Socio-Economic Review* 7(4): 553-584.
- Korpi, W. (1983). *The Democratic Class Struggle.* Routledge.

- Korpi, W. (2006). «Power Resources and Employer-Centered Approaches in Explanations of Welfare States and Varieties of Capitalism.» *World Politics* 58(2): 167-206.
- Korpi, W. et J. Palme (1998). «The Paradox of Redistribution and Strategies of Equality: Welfare State Institutions, Inequality and Poverty in the Western Countries.» *American Sociological Review*. 63(5): 661-687.
- Kuitto, K. (2011). «More Than Just Money: Patterns of Disaggregated Welfare Expenditure in the Enlarged Europe. » *Journal of European Social Policy*, 21(4), 348-364.
- Lange, P. and G. Garrett (1985). «The Politics of Growth: Strategic Interaction and Economic Performance in the Advanced Industrial Democracies, 1974–1980.» *The Journal of Politics* 47(03): 791-827.
- Laver, M. et N. Schofield (1998). *Multiparty Government: The Politics of Coalition in Europe*, University of Michigan Press.
- Lee, W. et J. E. Roemer (2005). «The Rise and Fall of Unionised Labour Markets: A Political Economy Approach.» *The Economic Journal* 115(5): 28-67.
- Leroy, M. (2010). *L'impôt, l'État et la société: la sociologie fiscale de la démocratie interventionniste*, Economica.
- Lijphart, A. (2012) *Patterns of Democracy*. Yale University Press.
- Lindert, P. H. (2004). *Growing Public: Volume 1, Social Spending and Economic Growth Since the Eighteenth Century*, Cambridge University Press.
- Mahler, V. A. and D. K. Jesuit (2006). «Fiscal Redistribution in the Developed Countries: New Insights from the Luxembourg Income Study.» *Socio-Economic Review* 4(3): 483-511.
- Mahler, V. (2015). «Indirect Taxes and Government Redistribution: A Cross-National Analysis of the Developed World.» Article présenté à la rencontre annuelle de la Western Political Science Association, Las Vegas.
- Manow, P. (2009). «Electoral Rules, Class Coalitions and Welfare State Regimes, or how to Explain Esping-Andersen with Stein Rokkan.» *Socio-Economic Review* 7(1): 101-121.
- Manow, P. (2010). «Trajectories of Fiscal Adjustment in Bismarckian Welfare Systems.» Dans B. Palier (dir.) *A Long Goodbye to Bismarck?* Amsterdam University Press: 279-299.
- Manow, P. (2015). «Workers, Farmers and Catholicism: A History of Political Class Coalitions and the South-European Welfare State Regime» *Journal of European Social Policy* 25(1) : 76– 93

- Mares, I. (2003). *The Politics of Social Risk: Business and Welfare State Development*, Cambridge University Press.
- Mares, I. (2006). *Taxation, Wage Bargaining, and Unemployment*, Cambridge University Press.
- Martin, C. J. (2015). «Labour Market Coordination and the Evolution of Tax Regimes.» *Socio-Economic Review* 13 (1): 33-54
- Martin, C. J. et D. Swank (2012). *The Political Construction of Business Interests: Coordination, Growth, and Equality*, Cambridge University Press.
- Martin, I. W. et N. Gabay (2012). «Fiscal Protest in Thirteen Welfare States.» *Socio-Economic Review*. 11(1): 107-130.
- Martin, I. W., et al. (2009). *The New Fiscal Sociology: Taxation in Comparative and Historical Perspective*, Cambridge University Press.
- Martin, I. W., et M. Prasad. (2014). «Taxes and Fiscal Sociology. » *Annual Review of Sociology*, 40, 331-345.
- McFalls, Laurence, A. Simard et B. Thériault. 2007. «Introduction : Toward a Comprehensive Reception-History of Max Webers's Œuvre.» Dans L. McFalls. (dir.) *Max Weber's 'Objectivity' Reconsidered*. Toronto University Press. 3-29.
- Migdal, J. (2009). « Researching the State. » dans M. Lichbach et A. S. Zuckerman (dir.) *Comparative Politics: Rationality, Culture, and Structure*. Cambridge University Press. 162-192
- Morgan, K. J. et M. Prasad (2009). «The Origins of Tax Systems: A French-American Comparison.» *American Journal of Sociology* 114(5): 1350-1394.
- Morrison, K. M. (2015). *Nontaxation and Representation: The Fiscal Foundations of Political Stability*, Cambridge University Press.
- Mulas-Granados, C. (2006). *Economics, Politics and Budgets: The Political Economy of Fiscal Consolidation in Europe*. Palgrave Macmillan.
- Newman, K. S., et O'Brien, R. (2011). *Taxing the Poor: Doing Damage to the Truly Disadvantaged*. University of California Press.
- OCDE (2008). *Growing Unequal?* OECD Publishing
- OCDE (2011), *Divided We Stand: Why Inequality Keeps Rising*, OECD Publishing
- OCDE (2012). *Statistiques des recettes publiques*. OECD Publishing

- OCDE (2014a). *Employment Outlook*. OECD Publishing
- OCDE (2014b). *Social Expenditures Update*. OECD Publishing
- OCDE (2015). *Tax Database* En Ligne : <http://stats.oecd.org/index.aspx> (page consultée le 21 avril 2014)
- O'Reilly, P. (2013). *The Political Foundations of Tax Mixes*. En Ligne : https://oreilypierce.files.wordpress.com/2013/02/pierce_o_reilly_epsa_2011.pdf (page consultée le 21 avril 2015)
- O'Reilly, P. (2014). *Financing Welfare States and the Structure of Taxation*, Thèse de Doctorat. Columbia University.
- Palier, B (2012). «Turning Vice into Vice : How Bismarckian Regimes Have Gone from Unstustainability to Dualization.» Dans G. Bonoli et D. Natali (dir.) *The Politics of the New Welfare State*. Oxford University Press
- Palier, B. (2010) «Ordering Change : Understanding the “Bismarckian” Reform Trajectory. » Dans B. Palier (dir.) *A Long Goodbye to Bismarck?* Amsterdam University Press :19-44.
- Palier, B. et C. Martin (2007). «Editorial Introduction, From ‘a Frozen Landscape’ to Structural Reforms: The Sequential Transformation of Bismarckian Welfare Systems.» *Social Policy and Administration* 41(6): 535-554.
- Paquin, S. et L. Godbout (2014). «La TVA sociale, une idée pour le Québec? » Dans S. Paquin et P-L. Lévesque (dir.) *Sociale-démocratie 2.0 : le Québec face aux pays Scandinaves*. Presses de l'université de Montréal
- Persson, T. et G. E. Tabellini (2003). *The Economic Effects of Constitutions*, MIT press.
- Peters, B. G. (1991). *The Politics of Taxation*, Blackwell Oxford.
- Pierson, P. (1998). «Irresistible Forces, Immovable Objects: Post-Industrial Welfare States Confront Permanent Austerity.» *Journal of European Public Policy* 5(4): 539-560.
- Piketty, T. (2013). *Le capital au XXIe siècle*, Seuil.
- Plümper, T., et al. (2009). «Why Is There No Race to the Bottom in Capital Taxation?» *International Studies Quarterly* 53(3): 761-786.
- Pontusson, J. (2005). *Inequality and Prosperity: Social Europe vs. Liberal America*, Cornell University Press.
- Pontusson, J. (2013). «Unionization, Inequality and Redistribution.» *British Journal of Industrial Relations* 51(4): 797-825.

- Powell, M. et A. Barrientos (2004). «Welfare Regimes and the Welfare Mix.» *European Journal of Political Research* 43(1): 83-105.
- Prasad, M. (2006). *The Politics of Free Markets: The Rise of Neoliberal Economic Policies in Britain, France, Germany, and the United States*, University of Chicago Press.
- Prasad, M. et Y. Deng (2009). «Taxation and the Worlds of Welfare.» *Socio-Economic Review* 7: 431-457
- Przeworski, A. et M. Wallerstein (1988). «Structural Dependence of the State on Capital.» *American Political Science Review* 82(1): 11-29.
- Radaelli, Claudio (2004) «Taxation Research as Political Science Research.» Dans M. Lamb (dir.) *Taxation: An Interdisciplinary Approach to Research* Oxford University Press
- Rice, D. (2013). «Beyond Welfare Regimes: From Empirical Typology to Conceptual Ideal Types.» *Social Policy and Administration* 47(1): 93-110.
- Rhodes, M. (2000). «Restructuring the British Welfare States: Between Domestic Constraints and Global Imperatives.» Dans F. Scharpf et V. Schmidt (dir.), *Welfare and Work in the Open Economy* volume 2, Oxford University Press
- Roberts, A. (2011). *The Logic of Discipline: Global Capitalism and the Architecture of Government*. Oxford University Press.
- Rodrik, D. (1997). «Has Globalization Gone Too Far.» Institute for International Economics
- Rothstein, B. et S. Steinmo. 2014. « La social-démocratie en crise? Quelle crise? » dans S. Paquin et P-L. Lévesque (dir.), *Social-démocratie 2.0 : Le Québec comparé aux pays scandinaves*, Montréal : Presses de l'Université de Montréal : 21-47.
- Rose, R. (1985). «Maximizing Tax Revenue while Minimizing Political Costs.» *Journal of Public Policy*, 5(03), 289-320.
- Rueda, D. (2007). *Social Democracy Inside Out: Partisanship and Labor Market Policy in Advanced Industrialized Democracies*. Oxford University Press
- Saint-Arnaud, S., & Bernard, P. (2003). «Convergence or Resilience? A Hierarchical Cluster Analysis of the Welfare Regimes in Advanced Countries.» *Current Sociology*, 51(5), 499-527.
- Scharpf, F. W., et V. A. Schmidt. (Dir.). (2000). *Welfare and Work in the Open Economy: From Vulnerabilities to Competitiveness*. Oxford University Press.
- Scheve, K. et D. Stasavage (2006). «Religion and Preferences for Social Insurance.» *Quarterly Journal of Political Science* 1(3): 255-286.

- Scheve, K. et D. Stasavage (2010). «The Conscription of Wealth: Mass Warfare and the Demand for Progressive Taxation.» *International Organization* 64(4): 529-561.
- Schmidt, M. G. (1996). «When Parties Matter: A Review of the Possibilities and Limits of Partisan Influence on Public Policy.» *European Journal of Political Research* 30(2): 155-183.
- Schnabel, C. et J. Wagner (2003). «Determinants of Trade Union Membership.» J. Addison et C. Schnabel (dir.) *International Handbook of Trade Unions*. Edward Elgar: 13-43.
- Schroder, M. (2009). «Integrating Welfare and Production Typologies: How Refinements of the Varieties of Capitalism Approach call for a Combination of Welfare Typologies.» *Journal of Social Policy*, 38: 19-43
- Scruggs, L. A., et J. P. Allan. (2008). «Social Stratification and Welfare Regimes for the Twenty-First Century: Revisiting the Three Worlds of Welfare Capitalism. » *World Politics*, 60(4), 642-664.
- Scruggs, Lyle, D. Jahn et K. Kuitto. 2014. *Comparative Welfare Entitlements Dataset 2. Version 2014-03*. University of Connecticut et University of Greifswald.
- Sinfield, A. (2013). «Fiscal Welfare» Dans B. Greve. *The Routledge Handbook of the Welfare State*. Routledge:
- Smith, K. B. (2002). «Typologies, Taxonomies, and the Benefits of Policy Classification. » *Policy Studies Journal*, 30(3), 379-395.
- Ståhlberg, A.C. (2008), «Redistribution across the Life Course in Social Protection Systems: An Overview. » in OECD, *Modernising Social Policy for the New Life Course*, OECD Publishing.
- Steinmo, S. (1993). *Taxation and Democracy: Swedish, British, and American Approaches to Financing the Modern State*, Yale University Press.
- Steinmo, S. (2002). «Globalization and Taxation: Challenges to the Swedish Welfare State.» *Comparative Political Studies*, 35(7), 839-862.
- Steinmo, S. (2003). «The Evolution of Policy Ideas: Tax Policy in the 20th Century.» *The British Journal of Politics and International Relations* 5(2): 206-236.
- Steinmo, S. (2010). *The Evolution of Modern States: Sweden, Japan, and the United States*. Cambridge University Press.
- Steinmo, S. (2013). «Governing as an Engineering Problem: the Political Economy of Swedish Success.» Dans A. Schafer et W. Streeck (dir.) *Politics in the Age of Austerity*. Polity Press

- Steinmo, S. et C. J. Tolbert (1998). «Do Institutions Really Matter? Taxation in Industrialized Democracies.» *Comparative Political Studies* 31(2): 165-187.
- Swank, D. (1998). «Funding the Welfare State: Globalization and the Taxation of Business in Advanced Market Economies.» *Political Studies* 46(4): 671-692.
- Swank, D. (2002). *Global Capital, Political Institutions, and Policy Change in Developed Welfare States*, Cambridge University Press.
- Swank, D. (2006). «Tax Policy in an Era of Internationalization: Explaining the Spread of Neoliberalism.» *International Organization* 60(4): 847-882.
- Swank, D. et S. Steinmo (2002). «The New Political Economy of Taxation in Advanced Capitalist Democracies.» *American Journal of Political Science* 46(3): 642-655.
- Thames, F. C. and M. S. Edwards (2006). «Differentiating Mixed-Member Electoral Systems Mixed-Member Majoritarian and Mixed-Member Proportional Systems and Government Expenditures.» *Comparative Political Studies* 39(7): 905-927.
- Thelen, K. (2012). «Varieties of Capitalism: Trajectories of Liberalization and the New Politics of Social Solidarity.» *Annual Review of Political Science* 15: 137-159.
- Tilly, C. (1985). «War Making and State Making as Organized Crime. « Dans P. Evans, D. Rueschemeyer, T. Skocpol (dir.) *Bringing the State Back In*, Cambridge: Cambridge University Press.
- Timmons, J. F. (2005). «The Fiscal Contract: States, Taxes, and Public Services.» *World Politics* 57(04): 530-567.
- Timmons, J. F. (2010). «Taxation and Representation in Recent History.» *The Journal of Politics* 72(1): 191-208.
- Union Européenne (1967) *First Council Directive 67/227/EEC on the Harmonisation of Legislation of Member States Concerning Turnover Taxes*. En Ligne: <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?qid=1425680806335&uri=CELEX:31967L0227> (Page consultée le 21 avril 2015)
- Van Kersbergen, K. (2003). *Social Capitalism: A Study of Christian Democracy and the Welfare State*, Routledge.
- Van Kersbergen, K. et B. Vis (2014). *Comparative Welfare State Politics*, Cambridge University Press.
- Van Kersbergen, K., et Vis, B. (2015). «Three Worlds' Typology: Moving beyond Normal Science?» *Journal of European Social Policy*, 25(1): 111-123

- Vermaeten, F., et al. (1994). «Tax Incidence in Canada.» *Canadian Tax Journal* 42(2): 348-416.
- Volkerink, B. and J. De Haan (1999). *Political and Institutional Determinants of the Tax Mix: An Empirical Investigation for OECD Countries*, University of Groningen.
- Wagschal, Uwe (2015) «Families of Taxation: Convergence or Divergence. » Article présenté à la conférence The New Politics of Taxation de l'ECPR.
- Wang, C. and K. Caminada (2011). «Disentangling Income Inequality and the Redistributive Effect of Social Transfers and Taxes in 36 LIS Countries.» Department of Economics Research Memorandum. Données en ligne:
<http://www.law.leidenuniv.nl/org/fisceco/economie/hervormingsz/datawelfarestate.html> (page consultée le 29 avril 2015)
- Weber, M. (1904). *L'objectivité de la connaissance dans les sciences sociales*. En ligne:
http://mapage.noos.fr/dcolas/Weber_Ideal_type.pdf (page consultée le 21 avril 2015)
- Wilensky, H. L. (2002). *Rich Democracies: Political Economy, Public Policy, and Performance*, Univ of California Press.
- Zodrow, G. R. et P. Mieszkowski (1986). «Pigou, Tiebout, Property Taxation, and the Underprovision of Local Public Goods.» *Journal of urban economics* 19(3): 356-370.

Annexe.

Définitions des concepts fiscaux.

Cotisations de sécurité sociale (ou cotisations sociales) : différent de l'impôt sur le revenu parce qu'elles s'ajoutent directement au coût du travail, sont déduites du salaire brut d'un employé et sont liées à des dépenses de sécurité sociale. Incluent les *payroll taxes*.

Crédits d'impôts à vocation sociale : *«those reductions, exemptions, deductions or postponements of taxes, which: a) perform the same policy function as transfer payments which, if they existed, would be classified as social expenditures; or b) are aimed at stimulating private provision of benefits. »*

Impôt corporatif : Imposition du profit des corporations.

Imposition nette des prestations sociales : Réfère à la taxation totale payée par un contribuable sur les transferts publics qu'il reçoit.

Progressivité de la taxation : La progressivité implique que les contribuables plus riches sont taxés à un taux plus élevé que les citoyens disposant d'un plus faible revenu. La progressivité est mesurée dans ce mémoire par des coefficients de concentration de la taxation sur les ménages ou sur le décile le plus riche.

Proportionnalité de la taxation : Un système est proportionnel lorsque tous les contribuables paient le même taux.

Régressivité de la taxation : Un système est régressif quand les moins aisés sont taxés à un taux plus élevé que les plus riches.

Taxe d'accise : Réfère aux taxes additionnelles aux taxes de ventes sur certains produits comme les taxes sur le tabac, l'alcool et le jeu.

Taxation des revenus de capital (taxation du capital) : Taxation des gains en capitaux, des dividendes, de la propriété et impôt corporatifs.

Taxation des revenus de travail (taxation du travail) : Réfère l'impôt sur le revenu des particuliers, les taxes à la consommation et les cotisations de sécurité sociales.

Taxation effective du capital et du travail : Parfois utilisé pour avoir une idée du taux effectivement payé par une corporation ou un individu, alors que la majorité des autres mesures fiscales utilisées sont exprimées en pourcentage du PIB.

Taxation effective (tax wedge) d'un travailleur à 67% du salaire moyen : *«Sum of personal income tax and employee plus employer social security contributions together with any payroll tax less cash transfers, expressed as a percentage of labour costs. »*

Taxation indirecte : Réfère aux taxes à la consommation.

Taux d'imposition marginal : Représente le taux d'imposition sur un dollar supplémentaire de revenu d'un contribuable. Le taux d'imposition marginal maximal représente le taux le plus élevé auquel un dollar de revenu supplémentaire peut être imposé.

Seuil à partir duquel s'applique le taux marginal maximal : Représente le seuil de revenu à partir duquel le taux d'imposition marginal maximal est appliqué, exprimé en pourcentage du salaire moyen.

Taux de prélèvements obligatoires : « *L'ensemble des versements effectués sans contrepartie par les agents économiques au profit des administrations publiques* ». Le taux de prélèvements obligatoires réfère à la part de la fiscalité dans le Produit Intérieur Brut (PIB).

Taxes sur les propriétés : Inclut les taxes foncières, l'imposition des biens mobiliers et des héritages.

Taxes à la valeur ajoutée (TVA) : Forme contemporaine de taxe de vente qui s'applique aux importations mais pas aux importations

Taux d'imposition des corporations 1981-2014

	1981	1986	1990	1999	2005	2010	2014
Australie	46,0	49,0	39,0	36,0	30,0	30,0	30,0
Autriche	55,0	55,0	30,0	34,0	25,0	25,0	25,0
Belgique	48,0	45,0	41,0	40,2	34,0	34,0	34,0
Canada	50,9	49,8	41,50	42,87	34,0	31,4	26,3
Danemark	40,0	50,0	40,0	32,00	28,0	25,0	24,5
Finlande	61,5	51,5	44,5	28,0	26,0	26,0	20,0
France	50,0	45,0	42,0	40,0	35,0	34,4	34,4
Allemagne	60,0	60,0	54,5	52,0	37,0	30,0	30,2
Grèce	45,0	49,0	46,0	40,0	32,0	24,0	26,0
Irlande	45,0	50,0	43,0	28,0	12,5	12,5	12,5
Italie	36,3	46,4	46,4	37,0	33,0	27,5	27,5
Japon	54	55,3	50,0	40,9	39,5	28,0	37,0
Luxembourg	40	40	34,0	30,00	30,5	21,8	22,5
P-B	48,0	42,0	35,0	35,0	31,5	25,5	25,0
N-Z	45,0	48,0	33,0	33,0	33,0	30,0	28,0
Norvège	50,8	50,8	50,8	28,0	28,0	28,0	27,0
Portugal	49,0	50,28	40,2	37,40	31,5	25,0	56,5
Espagne	33	35,0	35,0	35,00	35,0	30,0	30,0
Suède	57,8	56,6	53,0	28,00	28,0	26,3	22,0
Suisse	33,0	31,7	30,597	25,10	21,1	21,1	21,0
R-U	52,0	35,0	34,0	30,00	30,0	28,0	21,0
USA	49,7	49,8	38,65	39,40	39,3	39,2	39,1
Moyenne	47,5	47,5	41,0	35,00	30,6	27,4	28,2

Source : OCDE 2015 Tax database. Tableau II.1 et Tableau Historique II.1

Évolution du taux marginal maximal d'imposition des revenus (1975-2013)

1975	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2010	2013
------	------	------	------	------	------	------	------	------

Australie	65	61,5	60	48	47	48,5	48,5	46,5	46,5
Autriche	62	62	62	50	50	50,0	50,0	50,0	50,0
Belgique	60	76,32	71,55	55	55	63,9	53,5	53,7	53,7
Canada	71	61,92	53	51	46	46,4	46,4	46,4	49,5
Dan.	70	66	71,6	68	64,0	59,7	59,7	52,2	60,4
Finlande	51	51	51	62	59	55,2	51,8	49,0	51,1
France	60	60	65	51,79	57	58,3	53,5	46,7	54,5
All.	56	56	56	53	53	53,8	44,3	47,5	47,5
Grèce	63	60	63	50	45	45,0	40,0	45,0	46,0
Irlande	77	60	65	56	48	44,0	42,0	47,0	48,0
Italie	72	72	65	50	51	46,4	44,1	45,2	48,6
Japon	75	93	70	50	50	50,0	50,0	50,0	50,8
Lux.	57	58,43	57	56	50	47,2	39,0	39,0	43,6
P-B	71	72	72	60	60	60,0	52,0	52,0	52,0
N-Z	60	60	66	33	33	39,0	39,0	35,5	33,0
Norvège	73	75,4	40	40	28,0	47,5	43,5	40,0	40,0
Espagne	62	65,5	66	56	56	48,0	45,0	43,0	52,0
Suède	87	86,5	80	65	30	55,4	56,6	56,6	56,7
Suisse	44	41	42,5	40,5	36,5	43,2	42,1	41,7	41,7
R-U	83	83	60	40	40	40,0	40,0	50,0	45,0
USA	70	70	50	28	39,6	46,7	41,4	41,9	46,3
Moyenne	64	66	61	51	48	49,9	46,8	46,6	48,4

Source: 1975-1999: World Tax Database, Office of Tax Policy Research. Pour donnés depuis 2000, OCDE. 2015. Tax database. Tableau 1.7

Évolution du taux de prélèvements obligatoires 1965-2012

Pays Année	1965	1973	1981	1990	1995	2000	2007	2012

Australie	20,6	22,5	26,3	28,1	28,2	30,4	29,6	27,3
Autriche	33,6	34,9	39,7	39,4	41	42,1	40,5	41,7
Belgique	30,6	35,4	40,8	41,2	42,8	43,8	42,4	44
Canada	25,2	29,8	32,7	35,3	34,9	34,9	32,3	30,7
Danemark	29,5	39,6	42,1	45,8	48	48,1	47,7	47,2
Finlande	30	34	37,3	42,9	44,5	45,8	41,5	42,8
France	33,6	33,5	39,5	41	41,9	43,1	42,4	44
Allemagne	31,6	35	35,9	34,8	36,2	36,3	34,9	36,5
Islande	25,5	..	29,9	30,1	30,4	36,2	38,7	35,3
Irlande	24,5	27,6	31,2	32,4	31,8	30,9	30,4	27,3
Italie	24,7	23,1	29,8	36,4	38,6	40,6	41,7	42,7
Japon	17,8	21,8	25,4	28,5	26,4	26,6	28,5	29,5
Luxembourg	26,4	25,3	34,9	33,9	35,3	37,2	37,2	38,5
Pays-Bas	30,9	37	39,6	40,4	39	36,8	36,3	36,3
Nouvelle-Zélande	23,6	26,8	31,6	36,5	35,8	32,9	34,5	33
Norvège	29,6	39,3	43,9	41	40,9	42,6	42,9	42,3
Suède	31,4	36,9	45	49,5	45,6	49	44,9	42,3
Suisse	16,6	20,2	23,4	23,6	25,5	27,6	26,1	26,9
Royaume-Uni	29,3	30	34,9	33,9	32,1	34,7	34,1	33
États-Unis	23,5	24,4	25,9	26,3	26,7	28,4	26,9	24,4
Moyenne des pays sélectionnés	26,9	30,7	34,5	36	36,28	37,4	36,7	36,3
Moyenne total OCDE	24,8	27,1	30,8	32,2	33,6	34,3	34,2	33,7

Source: OCDE. 2015. Tax database